



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



## Calendrier des manifestations

De plus en plus les responsables villarins essaient de programmer des animations en intersaison pour redonner vie à ces périodes de transition et éviter que toutes les manifestations ne se concentrent en été, sur quelques semaines, quand il y a du monde. C'est ainsi que dès le 8 avril la commune de Saint-Alban a programmé une conférence de Jean-Louis Alexandre sur le cadastre. L'Association des Villarins et amis des Villards a proposé des soirées cinéma dans le cadre de Cinébus, le 21 avril et le 28 mai, et des séances sont programmées cet été (*lire page 3*).

Le point d'orgue de ce printemps a été le comice agricole de Maurienne (14 mai, *lire pages 4 à 7*) qui a permis à Saint-Colomban de renouer pour une journée avec son passé...

Le 20 mai les Amis des Villards ont proposé leur journée de nettoyage qui s'est déroulée dans la combe des Roches et à Lachenal (*lire page 9*).

Le 27 mai a eu lieu le marché aux fleurs (*lire page 10*) et le 29 mai La Fine équipe a organisé un thé dansant dans la salle des fêtes de Saint-Colomban qui a séduit près de 70 à 80 personnes dont une dizaine de Villarins. Le 2 juin une soirée théâtre a rassemblé une trentaine de personnes dans la salle des fêtes de Saint-Colomban (*lire page 9*), et le 3 juin Épicerie & compagnie a proposé une conférence-exposition « Retour d'Inde ».

Le programme des animations (*lire ci-dessous*) a été arrêté par l'office de tourisme de l'Espace Glandon... Une réunion de coordination a eu lieu le 26 juin entre tous les partenaires concernés par leur organisation et leur déroulement (« *réunion positive et avec du monde* »). À noter qu'au moment de mettre sous presse, ni l'exposition « Talents villarins », ni la route des ateliers (visites des ateliers des artistes locaux) n'auront lieu cette année... Il n'y aura pas de marché dominical non plus.

### JUILLET ET AOÛT

• **Pot d'accueil** : le samedi à 17 heures à la Maison du tourisme.

• **Épicerie & compagnie**, le 26 mai, l'association Épicerie & compagnie a lancé dans ses locaux la première soirée jeux de la saison (renouvelée tous les derniers vendredis du mois) qui permet aux jeunes de « 8 à 98 ans de jouer, découvrir, partager un bon moment avec un repas proposé à ceux qui le souhaitent pour 10 euros » (de 18 à 21 heures).

• **Maison du patrimoine** (*lire ci-contre*).

• **Atelier de tournage** sur bois de Simon Cartier-Lange (Lachenal) : tous les après-midi (entrée libre ; tél. : 06-22-90-23-72).

• **Découverte de la boutique Tric O'Tine** de Christine Reffet (Lachal) : les lundis, mercredis et vendredis de 15 heures à 17 heures ou bien sur RDV (entrée libre ; tél. : 06-07-09-05-33).

• **Visite de l'atelier de poterie** de Bernard Wyns (Le Châteleit), sur demande (entrée libre ; tél. : 06-14-81-84-52).

### JUILLET

• **mardi 4 juillet** : la route départementale sera fermée exceptionnellement aux véhicules, du pont de Lachal au col du Glandon, de 9 heures à 12 heures pour permettre aux cyclistes de profiter librement du col. • **mercredi 12 juillet** : cinéma à la salle des fêtes de Saint-Colomban (séance à 20 h 30).

• **jeudi 13 juillet** : les « Liseuses des Villards » vous invitent à 17 heures à la croix des Charrières (Saint-Alban) pour des lectures à haute voix.

• **samedi 15 juillet** : concert de musique « One Shot » à Saint-Alban-des-Villards.

• **dimanche 16 juillet** : vide-greniers proposé par l'association La Fine Équipe devant la Maison du tourisme de 9 heures à 14 heures.

• **lundi 17 et mardi 18 juillet** : atelier « book art » ou comment réaliser un petit livre à partir d'une seule grande feuille de papier par Hélène Phung (renseignement et inscription à l'épicerie de Saint-Colomban).

• **Découverte du métier d'apiculteur** et de la vie de la ruche avec Guillaume Martin-Cocher (*Bee's Happy* à Nantchenu), une fois par semaine (entrée libre ; tél. : 06-83-03-24-49).

• **Sorties accompagnées** (programme détaillé à la semaine) avec Mathieu Taboury (balades thématiques, initiations et sorties en VTT et/ou fatbike électrique) et Laurent Guillermin (sorties avec un guide de montagne ; tél. : 06-08-00-19-68).

• **Yoga** (avec Claire Martin-Cocher ; tél. : 07-86-96-46-95) le mardi : différents créneaux horaires possibles de 13 h 30 à 20 h 15 (salle de la Maison du tourisme, 10 euros par personne ; à la demande pour des groupes de 3 personnes au moins).

• **Visite des hameaux villarins** (avec Patrice Gérard) : du 11 juillet au 31 août, tous les mercredis à 14 heures (gratuit ; inscription à la Maison du tourisme).

• Organisés ponctuellement : tournois de ping-pong, football, tennis...

• **mardi 18 juillet** : balade à travers les hameaux de Saint-Colomban avec la Facim.

• **vendredi 21 juillet** : chorale « kilométrique » : balade en chansons entre Saint-Alban et Saint-Colomban ; départ de la croix des Charrières à 10 heures.

• **dimanche 23 juillet** : la ronde villarinch, nouveau format du traditionnel trail de l'été, une course familiale pour tous dans la bonne humeur à Saint-Colomban.

• **mercredi 26 juillet** : conférence sur l'alpage avec la Facim : rendez-vous à 20 h 30 devant la mairie de Saint-Alban.

• **jeudi 28 juillet** : cinéma à la salle des fêtes de Saint-Colomban (séances à 18 h 30 et à 20 h 30).

• **samedi 29 juillet** : inauguration du sentier des remues à Saint-Alban avec, à 14 heures, découverte en balade du sentier, et, à 18 heures, ouverture de l'exposition de photos anciennes des hameaux de Saint-Alban suivie d'une soirée pizza et film.

### ■ MAISON DU PATRIMOINE

La Maison du patrimoine sera ouverte du 12 juillet au 28 août (tous les lundis et mercredis de 15 h 30 à 18 h 30) ainsi que le 14 juillet et le 15 août. Un agent de l'OT secondera les bénévoles qui tiendront ces permanences. La visite des hameaux – alternativement de Saint-Alban et de Saint-Colomban – est programmée tous les mercredis après-midi (départ à 14 heures devant l'OT, inscription obligatoire auprès de l'OT). Également programmées (c'est une nouveauté) des visites commentées des chapelles de Saint-Alban et de Saint-Colomban par Patrice Gérard (les mercredis matin en voiture ; départ à 9 heures de l'OT, inscription obligatoire à l'OT). L'association participera à la journée du 15 août, à la fête du pain (le 6 août 2023), et proposera une soirée cinéma (12 août, 20 h 30 à la salle des fêtes) durant laquelle Xavier Mugnier projetera son film, revu et augmenté, sur les costumes féminins de la vallée des Villards. Enfin, cet automne, l'association Les Villards patrimoine et culture participera aux journées du patrimoine européen. En collaboration avec l'association Notre Clocher, elle a prévu (16 septembre) d'ouvrir l'église de Saint-Colomban de 15 à 16 heures, et la Maison du patrimoine de 16 à 17 heures. Exceptionnellement, des visites seront possibles, le vendredi 15 septembre si une ou des écoles en font la demande.

### ■ SIX JOURS DE PÉTANQUE : 50<sup>e</sup> ÉDITION

Les Six jours de pétanque de Saint-Colomban se dérouleront du dimanche 6 août au vendredi 11 août. Et ce sera la 50<sup>e</sup> édition, ce qui est vraiment exceptionnel (*lire page 11*). Les organisateurs sont à la recherche d'animations pour cette édition. Un temps espéré, Christian Fazzino, « le joueur du siècle », ne sera finalement pas présent mais d'autres pistes sont explorées. De nombreux joueurs vont vouloir participer à cette édition. De ce fait les parties commenceront impérativement le dimanche 6 août, ceci en prévision du manque de terrains. Il est prudent de se préinscrire d'ores et déjà en utilisant l'adresse mail : 6joursstcol@gmail.com Les organisateurs se réservent le droit de clore les inscriptions à tout moment. Comme d'habitude les Six jours se termineront par une remise des prix et un repas compris dans l'inscription. Une rétrospective sous forme d'une exposition photos sera organisée tout au long du concours. Si vous êtes en possession de clichés, n'hésitez pas à les transmettre à l'adresse ci-dessus. Les organisateurs vous attendent « pour d'agréables surprises afin de fêter comme il se doit cet anniversaire ».

### AOÛT

• **mardi 1<sup>er</sup> août** (et jusqu'au jeudi 3 août) : Percuchouette. Percuchouette en quelques mots c'est créer une batucada avec les enfants venus pendant nos ateliers, et de faire une danse où le public participe également (de 14 heures à 15 h 30, et le jeudi jusqu'à 17 heures).

• **jeudi 3 août** : cinéma à la salle des fêtes de Saint-Colomban (séance à 20 h 30).

• **samedi 5 août** : au Premier-Villard, concours de pétanque en doublette de l'ACCA de Saint-Alban (9 heures).

• **dimanche 6 août** : fête du pain avec petit-déjeuner proposé par l'association Les Villards patrimoine et culture, et repas proposé par l'Association des Villarins et amis des Villards (sur réservation).

• **dimanche 6 août** (et jusqu'au 11 août) : 50<sup>e</sup> édition des Six jours de pétanque de Saint-Colomban (en doublette). Remise des prix et repas de clôture : vendredi 11 août (*lire ci-dessous*).

• **lundi 7 août** : après-midi « rando philo » pour répondre à la question : pourquoi grimpons nous sur les montagnes ? Avec Simon Parcot et en partenariat avec la librairie Des livres et vous de Saint-Jean-de-Maurienne (15 euros, 2 à 3 heures, dont une heure de marche facile).

• **samedi 12 août** : apéritif champêtre proposé par l'association Notre Clocher à 11 heures sur le parvis de l'église de Saint-Colomban.

• **samedi 12 août** : à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Colomban, l'association Patrimoine et culture présentera des films sur

► **FÊTE DU 15-AOÛT** : fête patronale des Villards. Défilé des costumes villarins, soirée dansante et feux d'artifice. Attention : les inscriptions pour se faire costumer sont closes depuis début juin en raison d'une trop forte demande. Des costumes, d'adultes uniquement, sont disponibles si vous trouvez une personne pour vous habiller.

### Club enfants

Le club enfants sera ouvert du 10 juillet au 25 août 2023, du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 heures sauf le mercredi où il ouvrira de 9 heures à 18 heures. Avec Mélany Mollaret et Alizée Bozon-Vialle. Pour les inscriptions ou/et tout autre renseignement appeler le 07-88-92-89-65.

## SENTIER PATRIMONIAL

## À la découverte des remues de Saint-Alban-des-Villards

L'été à Saint-Alban sera marqué par l'inauguration du 3<sup>e</sup> et dernier sentier patrimonial. Après le sentier des hameaux abandonnés sur le versant de l'envers, ouvert en 2021, et le musée à ciel ouvert entre hameaux et alpages inauguré en 2022, c'est au tour du sentier des remues de voir le jour sur le versant Belledonne de la commune.

Ce sentier propose de partir à la découverte des remues qui étaient des petits chalets établis entre 1 200 et 1 400 mètres d'altitude à l'amont des hameaux d'habitat permanent. Saint-Alban en compte plusieurs : La Frasse, Le Replat, etc. Sans être considérés comme des hameaux d'alpage, ces sites étaient occupés l'été par des familles qui ne disposaient pas d'alpage pour faire pâtrir leurs bêtes et réaliser une petite agriculture vivrière.

Ce sentier des remues s'intéresse à six d'entre eux à travers une boucle au départ de la fontaine du hameau du Bessay. Les premiers chalets abordés seront ceux de la Soujette de Saint-Alban situés à l'amont im-

mediat de la piste de l'eau, puis suivront les chalets de la Soujette de Saint-Colomban, des restes du Raclet et du Tovet pour atteindre les Jouvières à 1 360 mètres d'altitude avant de redescendre en direction de la croix des Charrières en passant par la remue quasi invisible de la Bête. Un dispositif de panneaux d'information disposés tout au long de ce circuit retrace la vie de ces petits chalets et leur déclin au cours du siècle dernier. La montée et la vie estivale dans les remues racontées par Pierre Bozon, ainsi que des anecdotes tels que le projet de remontée mécanique du Balais porté par le curé Savoy dans les années 1940 et l'arrivée d'une patrouille allemande aux Jouvières durant la Seconde Guerre mondiale seront évoquées par les différents panneaux.

Ce projet a pu voir le jour grâce à plusieurs acteurs dont Espace Belledonne via une subvention du programme européen Leader qui a permis de financer en partie cet aménagement. Les chalets qui composaient ces remues sont pour la

plupart aujourd'hui en ruine. L'absence de photographies anciennes a contraint la réalisation de panneaux et le choix retenu a été celui de confier leur design à l'artiste Auriane André qui, à l'aide de cartes anciennes dont la mappe Sarde, a proposé une vision artistique de la physionomie passée de ces remues (document ci-dessous).

L'ensemble du dispositif de panneaux a été réalisé par l'entreprise locale BNT création (Benoît Ferroud) qui accompagne la mairie depuis le sentier des hameaux abandonnés. Ces panneaux ont été installés grâce à la disponibilité de bénévoles de la commune qui se sont attelés début juillet à les disposer le long du sentier.

L'inauguration du sentier des remues aura lieu le samedi 29 juillet à 14 heures devant la fontaine du Bessay. À l'issue de la balade, à 18 heures, sera inaugurée dans la chapelle du Bessay une exposition photographique et, à 19 h 30, la journée s'achèvera par une soirée pizza au *Triandou* offerte par la municipalité.

Yannis Nacef



## EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

## « Saint-Alban-des-Villards parcouru par Raymond Frasson-Cochet »

Depuis juillet 2021, la chapelle du Bessay accueillait l'exposition sur les hameaux abandonnés de l'envers de Saint-Alban-des-Villards. Cet été, cette dernière va laisser sa place à une nouvelle exposition permanente intitulée « Saint-Alban-des-Villards parcouru par Raymond Frasson-Cochet » qui présentera plus de 50 clichés pris par Raymond Frasson-Cochet.

Issu de la seconde génération d'émigrés, Raymond Frasson-Cochet est né à Montpellier en 1910 et décédé en 1964 dans cette même ville. L'ensemble de ces photographies ont été prises dans les années 1950 au cours de chacune de ses venues dans la vallée pour les vacances d'été.

Ces clichés, pour la quasi-totalité inédits, montrent les hameaux, les combes et les montagnes tels qu'ils étaient au milieu du siècle dernier avec quelques photos de Saint-Colomban. Entre paysage et scène de vie, ces photographies uniques ont été mises à la disposition de la commune par les enfants de Raymond Frasson-Cochet et, la municipalité, à travers la réalisation de cette exposition permanente, souhaite les en remercier.

L'inauguration de cette exposition aura lieu le samedi 29 juillet à 18 heures à la chapelle du Bessay, à l'issue de la découverte du sentier des remues, suivie d'une soirée pizza offerte par la municipalité.

## ■ CINÉBUS

À l'initiative de Danièle Nicol, présidente de l'Association des Villarins et amis des Villards, et avec le concours de l'association Cinébus, des projections de films récents sont programmées pour un prix modique (5,50 €, réduction pour les adhérents de l'association et les jeunes) dans la salle des fêtes de Saint-Colomban. Et pour un coup d'essai, c'est un coup de maître ! Le 21 avril dernier, pour la première séance, une centaine de personnes (94 entrées payantes) étaient présentes pour le film *Les Choses simples*, d'Éric Besnard, avec Lambert Wilson, Grégoire Gadebois et Marie Gillain, tourné en partie en Maurienne, dans la vallée de Saint-François-Lonchamp. Un succès inattendu qui a contraint les organisateurs à devoir au dernier moment installer des fauteuils supplémentaires dans une salle des fêtes quasiment pleine.

Avant la projection, Xavier Trambouze, directeur de Cinébus, a dit sa satisfaction devant cette affluence déclarant « *qu'une centaine de spectateurs dans une commune de quelque 135 habitants, c'était un ratio jamais vu* » ! Une appréciation qu'il faut quelque peu corriger car au nombre des spectateurs présents on comptait des personnes venues de Saint-Alban et des Villarins au pays pour le week-end. Quoi qu'il en soit, ce nombre de spectateurs étaient bien supérieur au seuil qu'attend habituellement Cinébus (une trentaine par projection) pour juger que les séances sont à pérenniser dans une commune.

La deuxième projection (*Sur les Chemins noirs*, avec Jean Dujardin, Izia Higelin et Annie Duperay, film inspiré de l'expérience de vie de Sylvain Tesson) relatait une traversée à pied de la France, du pays niçois jusqu'à la Manche, par des chemins de traverse indiqués en noir sur les cartes IGN. Initialement prévue le 19 mai à 19 h 30, cette séance a dû être reportée au 28 mai à cause d'une panne automobile du « Cinébus » du côté de Chamoux. Ce jour-là, environ 80 personnes (72 entrées payantes) étaient présentes.

La troisième séance était prévue le vendredi 16 juin à 19 h 30, avec un film de Mélanie Auffret (*Les Petites Victoires*) avec Michel Blanc, qui relate les aventures d'Alice, à la fois maire et institutrice d'un petit village breton, qui voit un sexagénaire de caractère débouler dans sa classe au milieu des enfants, pour enfin apprendre à lire et écrire. Mais las ! Pour des raisons techniques et malgré de multiples essais, la projection n'a pu avoir lieu, alors qu'une quarantaine de spectateurs étaient présents. La projection est reprogrammée pour le 5 juillet.

En juillet, une séance aura lieu le 12 à 20 h 30 (avec *Des Mains en or*, d'Isabelle Mergault avec Lambert Wilson et Josiane Balasko) et deux le 28 : une à 18 h 30 (pour les enfants avec *Ruby, l'ado Kraken*, film d'animation de Kirk DeMicco et Faryn Pearl) et une à 20 h 30 qui présentera le 5<sup>e</sup> volet des aventures d'Indiana Jones (*Indiana Jones et le Cadran de la destinée*) qui a été projeté en avant-première au dernier festival de Cannes et sorti sur les écrans français le 28 juin. En août, les séances auront lieu le 3 à 20 h 30 (film tout public ou famille) et le 23 avec là encore deux séances : une à 18 h 30 (film jeune public) et l'autre à 20 h 30 (film tout public ou famille). Le choix des films projetés en août sera fait ultérieurement par un groupe de Villarins sur une liste de films proposés par Cinébus.

Christophe Mayoux



## 13<sup>e</sup> édition du comice agricole de Maurienne : une très belle fête de la ruralité et de la montagne

Reportée en avril 2021 en raison des contraintes sanitaires alors en vigueur, la 13<sup>e</sup> édition du comice agricole de Maurienne s'est déroulée le 14 mai dernier à Saint-Colomban.

La journée a été rythmée par des éclaircies et des averses, surtout l'après-midi, ce qui n'a pas empêché une affluence notable. On n'avait pas vu cela depuis longtemps. Il y avait des personnes de toute la vallée, des élus en nombre, des éleveurs, des anciens et beaucoup, beaucoup de jeunes. Des gens venus de loin parfois, de la combe de Savoie, du Beaufortin, de Tarentaise et de Haute-Savoie.

Près d'une centaine de bovins ont participé aux différents concours témoignant de la belle énergie des éleveurs du territoire de Maurienne et de leurs organismes agricoles. Originaire de Saint-Colomban, Nicolas Rostaing-Troux, éleveur à Valloire, a remporté plusieurs prix (*lire pages 6 et 7*).

Cette manifestation qui s'est tenue dans une bonne ambiance a demandé un gros effort de préparation et, outre l'implication des services de la commune, la participation des associations locales et d'une quarantaine de bénévoles dont nombre de Villarins.

### « On le referait sans problème »

Quelques jours après cette journée dédiée à l'élevage mauriennais, Pierre-Yves Bonnivard était heureux : « Cette journée a été très positive. On la referait sans problème. Les gens qui sont montés étaient contents de venir, contents de l'organisation, contents du repas. Et je ne suis pas le seul à dire cela. J'ai des retours de personnes de haute Maurienne qui ne sont pas venues et qui ont entendu dire que, oui, ça c'était très bien passé. Et elles regrettent de n'être pas venues. Les gens qui ne connaissaient pas ou peu Saint-Colomban et qui ne seraient pas venus forcément chez nous car c'est loin, en fin de compte, ont pu constater que ce n'est pas si loin que ça. Oui c'est une sacrée réussite. »

Cette édition a innové souligne le maire : « Par exemple on a fait une ouverture du comice, chose qui a été décidée la veille avec le président du comice. On a fait ça à 9 h 30 en rassemblant tous ceux qui étaient là, naturellement surtout tous les éleveurs qui étaient prêts et qui avaient fini de s'installer. On a rassemblé tout le monde sur le podium. Cette ouverture a lancé officiellement le comice et les gens savaient que ça avait commencé. Cela ne s'était jamais fait et ça a super bien marché. Il y avait aussi comme nouveauté les jeux de la cabane en bois qu'il n'y avait pas forcément sur les autres comices, où il y eu du monde toute la journée, pas 50 enfants mais 3 ou 4 qui s'amusaient. »

Ce succès a pleinement profité aux restaurateurs locaux. Pierre-Yves Bonnivard : « L'Auberge du Glandon a ouvert même s'il ne proposait pas à déjeuner, l'Hôtel de la poste a rempli sa salle et il y avait un snack devant le magasin Sport 2000. La buvette des Six jours a marché, celle du club des sports n'a pas arrêté (\*). Les gens qui sont venus sont restés longtemps, ils ne sont pas montés pour une demi-heure. Il y a eu

deux vagues, une le matin et une entre 3 ou 4 heures de l'après-midi, deux grosses vagues. Pour moi il y avait entre 2 000 et 3 000 personnes. Je me base sur les gens que j'ai vu défiler, sur les repas : 477 servis à la salle des fêtes où il n'y avait plus de place pour manger et le club des sports a fait des sandwichs dès avant midi alors qu'il ne devait en faire qu'à partir de 14 h 30, pas avant. Au restaurant Les Myrtilles ils ont travaillé. L'Auberge du Glandon a été très contente de la journée car les gens rentraient et sortaient pour consommer à cause de la pluie même si la météo ne nous a pas trop perturbés. Et l'organisation a été très bonne, les parkings, la navette, etc., et la protection civile a été très présente pour les gens qui ont eu un coup de moins bien après le repas.... À ce propos toute la journée un animateur a prévenu de faire attention à la consommation d'alcool car – cela avait été dit par les gendarmes à la dernière réunion des bénévoles – c'était clair qu'il allait y avoir des contrôles. Le but n'était pas d'attraper

les gens mais d'éviter que ça se termine mal. Et de fait, les gendarmes, qui se sont postés le soir à la déchetterie mais également avant l'intersection de la RD 927 et de la route de Lachenal..., n'ont dressé aucun procès-verbal. »

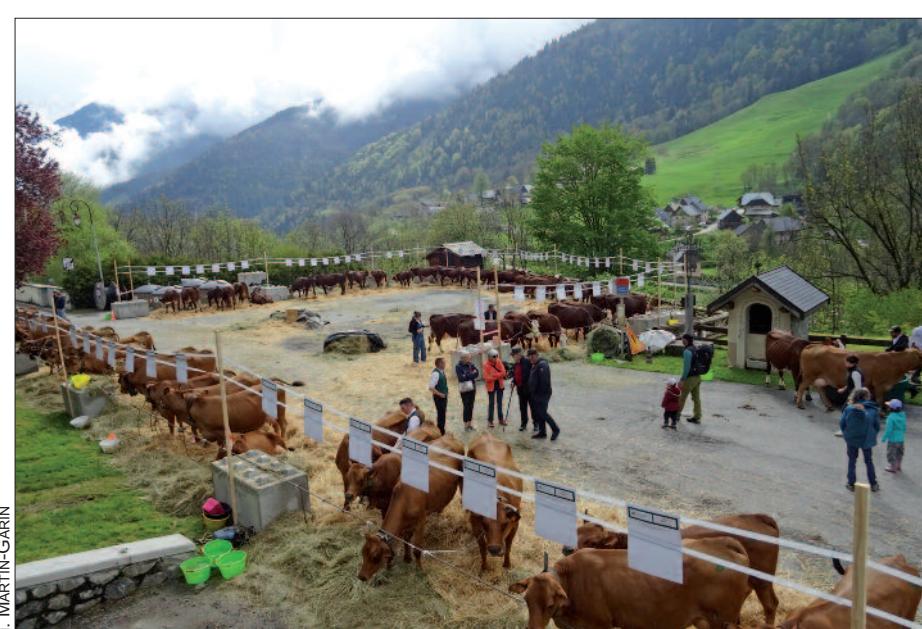
Dans les différentes interviews qu'il a données, Pierre-Yves Bonnivard a beaucoup insisté sur le fait que l'agriculture et l'élevage étaient une « réalité » sur la commune de Saint-Colomban. Et que cette manifestation avait donc logiquement toute sa place aux Villards : « On compte 15 exploitations sur le territoire, soit qui ont leur siège sur la commune soit qui n'ont pas leur siège sur la commune et qui sont des transhumants. (...) L'agriculture est un secteur économique très important pour la commune et c'est aussi une dynamique chez nous. On compte tous les produits possibles que ce soit les vaches laitières, les vaches allaitantes, les brebis, les chèvres, avec des exploitations sur Saint-Col et des transhumants qui nous rejoignent l'été. » (*Le Dauphiné libéré*)

Le maire a élargi son propos à l'agriculture en Maurienne : « On a toute une

série de petits producteurs en Maurienne qui sont en circuits courts, que ce soit avec les vaches, que ce soit avec les chèvres, avec les brebis, ou qui ont des productions de viandes, des productions de plantes aromatiques. L'objectif était vraiment de mettre en valeur toute l'agriculture et d'ailleurs on le voit sur les exposants qui [étaient] présents, il y en [avait] une quinzaine, il y [avait] toute la diversification agricole de représentée, on a même eu du vin mauriennais exposé. Et puis aussi cette journée [a été] une occasion de mettre en valeur les artisans locaux et en l'occurrence, principalement mais pas que, de la vallée des Villards. (...) Autre fait qui m'a frappé à l'occasion de cette édition, il y [avait] beaucoup de jeunes, y compris dans les éleveurs qui [présentaient] des bêtes, venus de toute la vallée, des portes de Maurienne jusqu'à Bonneval-sur-Arc. Des éleveurs entre 20, 30, 40 ans. Ça c'est un signe qui est très très positif parce que on sait que l'agriculture en Maurienne pèse beaucoup dans l'économie et dans l'activité économique. »

Alors qu'on lui demandait si ce comice pouvait être comparé à un « mini-salon de l'agriculture », Pierre-Yves Bonnivard a conclu : « Nous sommes tous confrontés à des grands défis agricoles, écologiques, économiques, financiers, des grands défis de bien vivre ensemble, et ce comice, oui on peut peut-être le qualifier de mini-salon de l'agriculture quand on voit ce rassemblement, quand on voit les Mauriennais qui sont capables de se rassembler et de se regrouper. On voit qu'on est peut-être prêts, tous ensemble, à affronter ces grands défis qui nous attendent pour l'avenir. » (*Maurienne TV*).

(\*) Le Club des sports des Villards a gardé la moitié de la recette, l'autre moitié revenant au comité du comice.



■ Sur la place du vieux cimetière.

(Lire la suite page 5.)

## Comice agricole de Maurienne

(Suite de la page 4.)

### ■ LES ÉLEVEURS PRÉSENTS

Selon Xavier Mugnier, 92 bovins étaient inscrits au comice agricole et 82 finalement présents. Deux éleveurs de Saint-Jean-d'Arves ne sont pas venus avec respectivement 2 et 5 bovins, et trois éleveurs sont venus avec une bête de moins. Une génisse de race Highland appartenant à Patrick Sibé (Saint-Jean-d'Arves) n'a pas participé au concours mais était exposée avec les ovins et les caprins. Cette race rustique d'origine écossaise est caractérisée par son petit gabarit, de hautes cornes et une longue toison dissimulant ses yeux. Cette vache est réputée pour ses qualités de débroussaillage.

Quatre-vingt un bovins de race Abondance et Tarentaise participaient donc au concours même si certaines récalcitrantes n'ont pu ou pas voulu se rendre sur le ring. Présenter des bovins en exposition demande en effet de l'entraînement et une certaine préparation des animaux. Presque la moitié des bovins venaient de haute Maurienne : Mercury et Saint-Rémy (1 éleveur et 5 bovins), Montaimont (3 éleveurs et 6 bovins), Saint-Colomban (Adrien Maurino et 4 bovins), Jarrier (1 éleveur et 2 bovins), Saint-Jean-d'Arves (2 éleveurs et 10 bovins), Albiez-Montrond (3 éleveurs et 11 bovins), Valloire (Nicolas Rostaing-Troux et 4 bovins), Val Cenis (6 éleveurs et 25 bovins), Bonneval-sur-Arc (2 éleveurs et 15 bovins).

Avec 40 bovins présents la haute Maurienne, et particulièrement Val-Cenis, se taillait la part du lion, de même pour les prix. Il faut noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle commune de Val-Cenis regroupe les anciennes communes de Bramans, Sollière-Sardiére, Termignon, Lanslevillard et Lanslebourg-Mont-Cenis. L'essentiel des bovins provenaient de Lanslebourg.

On comptait également une trentaine d'ovins et caprins provenant de trois élevages : Françoise Darves-Blanc (Saint-Alban-des-Villards), Patrick Sibé (Saint-Jean-d'Arves) et la famille Zanelato (Bessans) qui présentait des brebis « nez noir du Valais » entre autres.

### ■ LE COÛT DE L'ÉVÉNEMENT

Selon Pierre-Yves Bonnivard, cette manifestation agricole aurait coûté pour la mairie de Saint-Colomban « quelque 20 000 euros ce qui n'est pas cher pour la publicité qu'elle a rapportée à la commune ». Cette dépense s'entend tout compris, engins, employés, temps des employés, etc. Car il a fallu des entreprises de travaux publics avec 3 semi-remorques au montage et 3 au démontage pour transporter les blocs en béton nécessaires pour attacher les vaches (30 blocs, 75 tonnes...), plus la maintenance, plus la mise en place du géotextile Bidim sur lequel était étendue la scie (un camion !) du ring, et plus tout le rangement du lendemain car l'objectif c'était naturellement de faire place nette pour que la place ça redevienne un jeu de boule. Ce qui a été parfaitement réalisé.



■ La fabrication du beaufort.



■ Sur la place du Chef-Lieu.



■ Répétitions avant les présentations aux concours.



■ De gauche à droite : Denis Falcoz, président du groupement agricole de moyenne Maurienne, Émilie Bonnivard, députée, Alexandre Albrieux, maire de Valmeinier et vice-président du SPM, Benoît Suiffet, président de l'association du comice agricole, Pierre-Yves Bonnivard.

### ■ L'AFFLUENCE

Dans les différents documents évoquant ou annonçant cette manifestation on a pu lire : « *Retour attendu, 3 à 4 000 personnes* » (réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 27 novembre 2020) et qu'il faudrait « *5 000 m<sup>2</sup> de terrain* », un conseiller municipal demandant « *d'élargir cette manifestation à toute la commune* » (\*) ; « *4 000 spectateurs attendus* » (site Savoie-Mont-Blanc, 22 décembre 2022) ; « *On attend plus de 3 000 visiteurs* » (site Intramuros, 8 mai 2023).

Rendant compte de la journée, *Le Dauphiné libéré* (version papier) a vu « *des milliers de visiteurs [dont] plus de 600 ont déjeuné à la salle des fêtes* ». Le site Intramuros a vu « *environ 2 000 personnes* », et *La Maurienne* « *plusieurs milliers de personnes* » (l'auteur de l'article indiquant qu'il avait repris le chiffre du *Dauphiné libéré*).

Le maire de Saint-Colomban a estimé lui l'affluence « *entre 2 000 et 3 000 personnes* ». Xavier Mugnier qui était là comme vétérinaire donne le chiffre de 1 500 personnes. Des Villarins ont également vu « *1 500 personnes* » tandis que pour un autre « *c'était un bon 15 août* ».

Pour un journaliste : « *Nous avons été plusieurs photographes à grimper en haut des gîtes qui sont au-dessus de l'agence postale, et la foule s'étalait jusqu'à l'épicerie du Comberousse.* » Catherine Davoine, qui a une certaine habitude de ces rassemblements (elle organisait la fête du col l'« Écho des montagnes »), a estimé qu'il y avait eu 2 000 personnes.

Deux comptages effectués, de l'ancien cimetière à la maison Combet, ont donné entre 600 et 700 personnes présentes, entre 10 h 45 et 11 h 45, et entre 550 et 650 personnes présentes entre 15 h 40 et 16 heures. Il y avait 35 voitures garées à l'entrée sud du Chef-Lieu, entre 50 et 60 à l'entrée nord, une centaine sur la nouvelle route entre le Martinet et le pont de Nantchenet, et une centaine sur le parking de Pouchette. Avec un taux de renouvellement que les bénévoles préposés à ces aires de stationnement ont estimé entre 25 à 30 %.

(\*) Pour annoncer l'édition 2021 qui a été annulée (Le

### ■ LES EXPOSANTS

Chez les exposants on a noté la présence de Simon Cartier-Lange, Christine Reffet (*Tric O'Tine*), Alexandra Favre-Bonté (*Les Jardins de la sauge*), Delphine Moreau (infusion, sirop), Nicolas Wax (fromages de chèvre, charcuterie), Sébastien Bize-Bizzellot (sculpteur sur bois), *Les Ateliers de Maurienne* (vins de Maurienne), les associations villarines Notre Clocher, les Amis des Villards, Villards Patrimoine et culture, la fabrication du beaufort, des vendeurs et fondeurs de cloches, la présentation de quelques matériels agricoles par des concessionnaires de Maurienne. Côté animation, présence d'une vache gonflable, d'une maquilleuse, d'un stand proposant des jouets en bois, d'une fanfare.

Pour l'occasion, Martine Paret-Dauphin a habillé deux personnes Stéphanie Aubert et Coralie Fiora en costume villarin (le « rouge » des dimanches ordinaires). Pour Xavier Mugnier, qui avait préparé ces costumes, « *un tout petit regret, que les deux filles en costume des Villards n'aient pas été mieux intégrées à la fête et à l'organisation de la journée, pour la remise des prix par exemple* ». L'assemblée générale de l'association Patrimoine et culture a relevé que ces femmes n'avaient reçu aucun remerciement officiel.

## Nicolas Rostaing-Troux : un retour remarqué au pays...

Le ciel était menaçant. Pourra-t-il se tenir ce comice ? Déjà à cause du Covid on avait dû l'annuler une première fois, il y a 2 ans. Autant dire que l'an-goisse était au rendez-vous, d'autant que depuis quelques semaines les organisateurs n'avaient pas chômé pour installer la logistique nécessaire pour que cette importante manifestation se tienne dans les meilleures conditions. Mais courageusement, l'édition fut maintenue. Pensez donc, le comice agricole ! et à Saint-Colomban s'il vous plaît !

Heureuse initiative car cette journée va mettre en lumière l'élevage de Nicolas Rostaing-Troux, un Villarin originaire du Châtelet, qui a remporté 5 prix aux différents concours (*lire page 7*). Résultat d'un travail pratiqué avec ténacité, audace et intelligence.

Fils de Gérard et Josette Rostaing-Troux, qui ont longtemps tenu l'*Auberge du Coin*, Nicolas Rostaing-Troux est né en 1979 à Bonneville (Haute-Savoie). Il a 9 ans quand il découvre Saint-Colomban où il sera scolarisé 2 ans avec, comme enseignante, Jeannine Martin-Garin, elle-aussi du Châtelet. Après la 6<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> au collège de Saint-Étienne-de-Cuines Nicolas effectue sa 4<sup>e</sup> en section technique, spécialité chaudronnerie, sous la direction là-aussi d'un Villarin : Guy Émieux. À 15 ans, après une saison en alpage chez Jean-Pierre Blanc au barrage de Roseland, Nicolas Rostaing-Troux passe 2 ans à l'école de Cruseilles (74) en résidant en maison familiale rurale pour obtenir l'équivalent du bac agricole. Durant cette période il effectuera de nombreux stages et ira même en Allemagne pour un voyage d'étude. Déjà le virus de la tarine l'a saisi et ne le lâchera plus.

À la fin de sa scolarité il trouve une place à l'année chez Montmayeur à Aime. Puis se fait berger pour Fraissard à Mongirod. Là, il rencontre une bergère, Marie, qui garde son troupeau. Ou les vaches furent bien sages ou elles furent peu gardées car quand une jeune bergère rencontre un beau berger que se passe-t-il ? Vous connaissez la musique...

Marie est la mère d'Alexis, 2 ans. Elle possède un troupeau d'une vingtaine de vaches et quelques chèvres. En 2002, Marie et Nicolas, accompagnés de la mère de Marie, s'installent au Châtelet. Mais l'écurie de Gaston, le grand-père paternel, est trop petite pour accueillir les bêtes de ce beau monde qui loge au Comberousse. Aussitôt, le troupeau prend le chemin de l'alpage du Coin. En bas, au Châtelet, ce n'est pas la même musique car il faut rapidement construire une nouvelle écurie. Gérard Rostaing-Troux se transforme en maître d'œuvre efficace et rameute parfois les co-pains, mais la tâche est d'importance et novembre et la neige s'approchent à grand pas... Le pari sera tenu in extremis puisque la neige s'invitera à l'inauguration de leur nouvelle demeure.

Les Rostaing-Troux vont vivre ainsi jusqu'en 2007. Mais leurs conditions de vie sont inadaptées. De nos jours une exploitation d'importance ne peut fonctionner au centre d'un village. N'ayant pu trouver à Saint-

Colomban un espace compatible avec l'exploitation de leur cheptel (d'autant que la famille s'est agrandie avec la naissance de Léanna), Nicolas Rostaing-Troux répond à une demande de l'exploitant de la ferme communale de Valloire qui cherche un entrepreneur. Sa candidature retenue, toute la famille migre vers Valloire emmenant dans ses bagages la petite Noéline qui vient d'avoir 3 mois...

Depuis le temps a passé et les enfants ont grandi. Alexis a 24 ans, Léanna 19 et... un faible pour son ami Damien. Titulaire d'un bac pro agricole Léanna a la passion des chèvres et s'est spécialisée dans ces fromages. Faut dire que lorsque Nicolas est venu s'installer au Coin, l'ingénieux Gérard avait fabriqué une machine à traire les chèvres. Et que c'est avec la machine à Papi qu'elle recueille le précieux lait. À 16

du GAEC depuis 3 ans qu'accompagne aujourd'hui Élise, salariée elle aussi du GAEC. Tous les deux s'occupent de la traite des vaches et de leurs 40 brebis. Léanna, salariée du GAEC bichonne ses chèvres et produit et affine les fromages de ses biquettes. Noéline, 16 ans, étaie son amour pour les vaches et élève une vingtaine de lapins. Nicolas avec l'aide d'Alexis s'occupe des 50 vaches laitières et, l'été, d'une centaine de génisses prises en pension. Ces braves bêtes fournissent 278 000 litres de lait avec lequel sont fabriquées les tommes et raclettes IGP. De quoi bien occuper nos deux gaillards. Mais le fromage fait, reste le petit lait. Et comme chez les Rostaing-Troux il ne faut pas gâcher, voilà l'occasion d'élever une vingtaine de porcs qui seront vendus sous forme de caissettes et de saucissons faits à l'abattoir et affinés chez eux. Certains veaux sont eux aussi vendus en caissettes.

Et Marie dans tout ça ? Ne croyez pas qu'elle se croise les doigts. La comptabilité, qui la fait ? Et toute cette troupe qui rentre affamée des champs, il faut bien la nourrir et, croyez-moi, ils ne font pas semblant... Marie participe aussi aux travaux extérieurs : traite, clôture, surveillance des pensionnaires d'estive, élevage des veaux l'hiver. Une semaine de 35 heures multipliées par deux. Et les congés dans tout ça ?

En plus de l'entretien des bêtes, il faut également entretenir l'outil de travail, voire l'améliorer. C'est ainsi que Nicolas Rostaing-Troux a fait aménager au sommet de la ferme un long rail métallique qui lui permet de charger et d'engranger les lourdes meules de foin en toute sécurité. Une judicieuse installation permet aussi de redistribuer le foin aux bêtes en évitant que la corvée ne soit trop fastidieuse.

Parallèlement à ce travail physique, la famille effectue tout un travail de sélection dans la généalogie des bêtes ce qui lui permet de briller dans les concours agricoles. Fini le taureau ! Dommage pour le bonheur des vaches mais que voulez-vous, il faut ce qu'il faut et le choix d'une semence est une question très technique qui ne s'improvise pas. La récompense de ce travail réside dans le fait que plus on gagne des concours plus on a accès à une sélection de plus en plus pointue afin d'améliorer encore la race. Pour ce faire le GAEC a constitué un troupeau d'une dizaine de taureaux pour participer à la sélection. Ils inséminent eux même leurs vaches. Tout en circuit court...

Voilà un emploi du temps bien rempli pour chacun des membres de la famille qui suffirait au bonheur de tout un chacun. Mais pas chez les Rostaing-Troux. Pour occuper les quelques moments de libres qui restent on a créé une seconde entreprise, la SARL Thabut dont Damien est salarié, pour effectuer quelques menus travaux... Enfin si l'on peut dire. À vous de juger. Ils ont fait équiper par leurs 3 tracteurs d'un matériel qui permet le déneigement d'une partie de la station de Valloire.

(*Lire la suite page 7*.)



■ Nicolas Rostaing-Troux (en haut avec sa fille Noéline).

ans, Noéline est en deuxième année au lycée agricole de La Motte-Servolex, section agroéquipement. Sa passion depuis toujours ce sont les vaches. Petite, elle s'allongeait sans la moindre crainte sur le dos de grosses vaches ou les montait à cru. Elle est aussi titulaire du permis de chasse et compte un chamois à son actif. Attention jeune homme c'est du lourd ! Comme vous le verrez plus loin elle promet beaucoup.

Toute la famille travaille au sein du GAEC de la Sabaudia. Alexis, titulaire du bac pro CGEA, est membre

## Rencontre avec Nicolas Rostaing-Troux

(Suite de la page 6.)

Accessoirement ils déneigent aussi quelques particuliers. L'été, ils éparent du lisier sur les pistes de ski, ça ne mange pas de pain. Et si, du côté de Saint-Avre, Éric, le fils de René Martin-Fardon (Lachenal) a besoin d'un coup de main pour les foins, allez hop ! un petit saut là-bas et le tour est joué...

J'allais oublier quelques poules pour les œufs et un grand jardin pour manager les produits de la ferme. C'est quand même meilleur.

Et dans toute cette activité les Rostaing-Troux trouvent encore du temps pour commercialiser leur production (car il faut bien que leur travail soit rémunéré n'est-ce pas ?) avec des livraisons dans des supermarchés (à Saint-Étienne-de-Cuines, à Hermillon), dans les coopératives de Saint-Sorlin et de haute Maurienne, etc., et à l'épicerie de Saint-Colomban... S'il est vrai que les voyages forment la jeunesse, Nicolas n'est pas près de vieillir.

Ah ! j'oubliais. Histoire de se réchauffer et de soigner la biodiversité, les Rostaing-Troux s'occupent aussi de bois... Le bois ça entretient la forme physique, quoique là ce n'est peut-être pas vraiment nécessaire.

Au comice agricole, les Villarins n'ont pas caché leur fierté de constater que l'un des leurs était honoré. Si bien que notre grand gaillard, qui n'en est pas à son coup d'essai loin de là, eut toutes les peines du monde à contenir son émotion une fois sur le podium. Émo-

tion de courte durée car sa fille Noéline, toute menue et belle comme un cœur, vint vite lui voler la vedette devant une assemblée médusée en matant avec fermeté et détermination une vache qui refusait d'aller vers le podium... On est toujours trahi que par les siens. Console-toi, c'est la relève, c'est l'avenir. Il faut que je te dise : ton père et moi avons été émus par ton histoire... et je ne le jurerais pas mais, alors que nous fêtons tes succès, il m'a semblé un court instant entrevoir Gaston sur le pas de sa porte qui souriait. Brume de l'émotion ? Vapeurs de blanc ? Allez savoir. En tous cas pour ceux du Châteleuton peut dire que la maison des « Darves » est entre de bonnes mains.

Nicolas et Marie Rostaing-Troux peuvent-être fiers du travail accompli avec une belle exploitation et de beaux troupeaux. Mais leur plus belle réussite n'est-elle pas d'avoir réussi à travailler en famille ?

En réfléchissant à leur parcours, je me dis : est-ce que la commune de Saint-Colomban, avec tous ces moyens, est-ce que notre vallée qui se bat pour survivre, est-ce que notre communauté de communes aux actions incertaines pourraient se hisser avec résolution à cette hauteur en offrant à l'un des siens les conditions d'une telle réussite ? Pas sûr. Mais espérons quand même car, paraît-il, l'espoir fait vivre.

Gilbert Pautasso

## ■ LES PRIX

Nicolas Rostaing-Troux et Adrien Maurino concourraient avec des bovins de race Tarentaise. Dans le concours « prix spéciaux », une des vaches de Nicolas Rostaing-Troux (Jlycine) a remporté trois prix : championne adulte, meilleure fromagère et grande championne. Trois de ses vaches Jlycine, Miriade et Ortensiasb, ont remporté le prix d'ensemble vaches laitières.

Dans le concours « sections », toujours en race tarine, des bovins de Nicolas Rostaing-Troux se sont classés 4<sup>e</sup> (section primipares), 4<sup>e</sup> (vaches en 2<sup>e</sup> lactation), 3<sup>e</sup> (vaches en 4<sup>e</sup> lactation) et 1<sup>re</sup> (vaches en 6<sup>e</sup> lactation et plus). Les vaches d'Adrien Maurino ont été classées 6<sup>e</sup> (section primipares), 4<sup>e</sup> (vaches en 4<sup>e</sup> lactation) et 4<sup>e</sup> (vaches en 5<sup>e</sup> lactation).



■ À gauche : Adrien Maurino.

## COMMUNAUX DE SAINT-COLOMBAN

### Répartition reportée d'un an

Le 4 mai dernier, la mairie de Saint-Colomban a informé les exploitants (\*) que la répartition des terrains communaux n'avait pas « pu être finalisée pour le printemps de cette année et qu'elle ne pourrait être effective qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ». Pour cette année, chaque exploitant pourra donc conserver « sans contrat avec la commune, l'usage des terrains sur la base de l'année 2022, sauf accord d'échange verbal entre éleveurs ». Cette lettre précise que la commune de Saint-Colomban étant « concernée par des enjeux particuliers et de grandes importances dans certaines zones (...), très prochainement, il sera transmis à certains (d'entre eux) les conditions particulières d'exploitation des secteurs concernés ».

Pour les communaux de la combe des Roches, sur lesquels se trouve la source qui alimente en eau potable les Villards et au-delà des communes de Maurienne, le courrier adressé au GAEC de la fia, qui l'occupe habituellement, spécifie : « Sur les derniers mois écoulés, il a été constaté de manière ponctuelle le dépassement d'un critère de qualité de l'eau potable distribuée localement, sans que son origine soit pour le moment précisément déterminée. Dans ces circonstances, il est nécessaire pour chacun d'apporter une vigilance particulière à la zone concernée. C'est la raison pour laquelle nous vous transmettons en pièce jointe un plan qui mentionne le périmètre à clôturer et à respecter autour des captages d'eau potable pour l'année 2023. L'objectif est d'avoir une absence totale d'animaux domestiques dans cette zone. »

Pourquoi reporter d'un an cette mise à jour des communaux ? Selon Pierre-Yves Bonnivard, « dans la mesure où on n'était pas prêts à contractualiser, ne serait-ce que pour 2023, on a décidé de

maintenir le statu quo et de mettre à profit l'année 2023 pour préparer une répartition qui sera basée sur ce que les agriculteurs nous ont demandé. Il n'y a qu'un ou deux endroits qui sont demandés en même temps par deux agriculteurs, les autres demandes ne rentrant en conflit avec personne d'autre ».

C'est le maintien de ce statu quo qui n'aurait pas permis à la commune de satisfaire la demande de Clément Girard qui souhaitait des communaux pour s'installer. Pierre-Yves Bonnivard : « Oui, Clément nous a demandé des terrains communaux en Bellard car il veut s'installer avec des moutons à Saint-Pierre-de-Belleville. On n'a pas pu lui répondre favorablement cette année car n'étant pas prêts à contractualiser avec les exploitants en place on ne pouvait pas le faire avec lui. De plus, les terrains visés sont également souhaités par un autre exploitant. Par contre, l'an prochain, on examinera sa demande au même titre que les autres exploitants, étant entendu que nous on souhaite que ces terrains soient entretenus. Et qu'il faudra qu'il y ait des engagements de pris par les exploitants à qui ils seront attribués. On ne veut plus que les arbres poussent et que la forêt et l'enrichissement gagnent sur ces terrains. Et s'il faut faire des constats avec huissier au départ on le fera. Ils serviront de base pour l'analyse de l'enrichissement éventuel ou de la réouverture des terrains pour les années suivantes. Le but de ces répartitions c'est de vraiment garantir l'entretien des terrains et de maintenir les paysages les plus ouverts possibles sur Saint-Colomban. »

(\*) Thierry Bozon, Jean-Baptiste Favre-Bonté, Apolline Girard, Adrien Maurino, David Pille (qui devrait suspendre son activité pour des raisons personnelles), Jean-Pierre Curt, Antonin et Frédéric Galle, Florian et René Vial, François Hudry, René et Jean-Luc Tavan.

## ■ BRÈVES

► **AGRICULTURE.** Pour des raisons personnelles David Pille va suspendre temporairement son activité agricole. Depuis plusieurs années avec son troupeau (une vingtaine de brebis et de chèvres) il entretenait l'espace tout au long de la piste qui quitte la RD 927 au Martinet et file jusque sous Lachenal. Cette présence a permis de lutter contre l'emprise du bois et de limiter les risques d'incendie notamment en ces dernières années de canicules estivales. Des tas de bois (troncs d'arbres déracinés, branchages, etc.) étaient également formés tout au long des parcelles dans une logique d'entretien. Il faut espérer qu'une démarche semblable à celle proposée aux propriétaires de Saint-Alban (lire page 27) soit instaurée à Saint-Colomban pour les propriétaires de parcelles qui ne peuvent plus ou pas les entretenir. – (C. Mayoux.)

► **AFPI.** Le 2 janvier dernier, les maires de Saint-Colomban et Saint-Alban-des-Villards, les deux communes étant membres de l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) en tant que propriétaires de terrains situés dans son périmètre, ont adressé à Noëlle Noël, présidente de cette association, une lettre qui demandait la mise à jour du fichier de l'AFPI et la communication des délibérations adoptées lors de l'assemblée générale d'octobre 2022 avec la liste des votants, et proposait « une adresse à chaque propriétaire afin de redonner clairement les conditions d'établissement des procurations pour les votes émis lors des assemblées générales, en particulier dans les cas d'usufruit ou d'indivision ». La réponse de Noëlle Noël (15 avril 2023) n'apporte aucune réponse à ces demandes tout en sollicitant des subventions de fonctionnement... Aussi, dans « l'attente de réponses sérieuses aux demandes exprimées par les maires » le conseil municipal de Saint-Alban a-t-il décidé de suspendre l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Devant ce blocage et compte tenu de l'inertie des pouvoirs publics (préfecture, sous-préfecture, société d'économie alpestre, etc.) qui ne veulent pas se mêler de cette affaire, il ne reste plus que la voie judiciaire à ceux des adhérents qui souhaiteraient mettre un terme aux dysfonctionnements de cette association.

## ■ PATRIMOINE ET CULTURE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale (15 membres présents) a complété le bilan de l'été dernier qui avait été dressé à l'automne (le 8 octobre, lire *Le Petit Villarin numéro 202, décembre 2022*) par le bilan de la saison hivernale.

De décembre à mai le musée a été ouvert 13 fois et reçu la visite de 108 personnes (pas d'ouverture à la demande, 105,60 € de dons et 2 cartes postales vendues). Selon Martine Paret-Dauphin, cette faible fréquentation est due au fait que les pots d'accueil à Goélia « étaient préparés d'une façon très « dilettante » (...) ce qui n'incitait pas les touristes à écouter les informations données sur les différentes activités proposées par notre association ». En conséquence, Martine Paret-Dauphin n'a pas continué à se rendre à ces pots d'accueil.

Durant cette période, l'association a également proposé les visites nocturnes des fenêtres décorées par des résidents à Saint-Colomban qui ont séduit 105 personnes dont une dizaine de touristes, et participé à la récupération de dons pour l'association Pour Marius.

L'association a reçu des dons de Chantal Frasson-Botton (et sa famille) (une baratte de ménage en verre, un pot en aluminium de 50 cl, une lessiveuse en très bon état qui sera exposée au musée plutôt qu'utilisée pour recueillir les cendres du four à pain) ; de Christophe Mayoux (un fer à repasser mis sur le poêle de repasseuse et – à venir – une crêmaillère) ; de Cédric Émieux (bois pour le four à pain) ; d'Aline Charpin (née Garbolino, 1 châle brodé et 1 drap en chanvre). Benoît Ferroud a réparé à titre gracieux les doigts de la statue de la chapelle de La Pierre et le vidéoprojecteur de l'association.

L'association a participé au comice agricole et utilisé une fois le four à pain (le jour du comice agricole, mais il y a eu un « raté » et le pain, brûlé, fut invendable...). Le Sou des écoles l'a utilisé deux fois, et une fa-

mille une fois. Odette Émieux, trésorière, a indiqué que le compte CCP de l'association avait été fermé en raison du montant très important des frais de tenue de compte (228 euros) et qu'un autre avait été ouvert au Crédit mutuel. Au cours de l'exercice 2022-2023, l'association a dépensé 948,37 € et encaissé 2 960,52 € de recettes. Au 20 mai, l'association possédait 9 434,94 € en banque. La cotisation reste à 5 euros.

Le dossier chambre de bois avance. Un devis va être établi par Claude Darves-Blanc qui doit la remonter derrière la Maison du patrimoine. Pour sa publicité l'association a décidé d'acquérir un roll-up. (Selon M. ou Mme Google, « un roll-up est un outil promotionnel composé d'un visuel imprimé sur une banderole (le plus standard étant d'une dimension de 85 cm x 200 cm) et d'une structure. Le support est composé d'un mât télescopique ou non et d'un enrouleur dans lequel est logé le visuel ».)

Demande a été faite à Michel Martin-Garin de prendre des photographies du vieux tilleul lors des 4 saisons afin de les rassembler sur une carte postale. Des rencontres pourraient être organisées dans la Maison du patrimoine. Elles auraient pour thème : des contes, des lectures, de la musique... Enfin il faudrait écrire à la 4C pour leur apprendre ou leur rappeler l'existence du musée qui est le seul du canton.

Cette année il n'y avait pas de membre à renouveler ni au conseil d'administration, ni au bureau.

(\*) Le conseil d'administration comprend : Christophe Mayoux, Jacqueline Mugnier, Xavier Mugnier, Gilbert Martin-Cocher, Christine Martin-Cocher, Odette Émieux, Jean-Pierre Gabrielli, Martine Paret-Dauphin, Danièle Nicol, Patrice Gérard. Le bureau est constitué de Roger Darves, président d'honneur, Martine Paret-Dauphin, présidente, Odette Émieux, trésorière, Christine Martin-Cocher, trésorière adjointe, Patrice Gérard, secrétaire.

## COSTUME VILLARIN

### Changement de cap...

Il n'y a pas si longtemps, on entendait dire que voir et revoir chaque 15 août le costume des Villards devenait lassant, qu'il fallait envisager une ou plusieurs années sans sa présence.

Aujourd'hui, changement de cap. Son absence ce jour-là semble impensable et le fait qu'il soit porté lors de diverses manifestations paraît s'affirmer. Aurait-on découvert qu'il pouvait-être, comme la statue de la Villarinche, un outil de promotion touristique ? Peu importe qu'il soit incomplet, mal porté, inadapté aux circonstances ! De quoi les personnes qui le revêtent peuvent-elles alors bien témoigner si elles n'ont plus conscience de représenter une communauté ? Peut-être vous diront-elles que cette communauté villarinche n'est plus vraiment là pour juguler l'incohérence et que, par conséquent, il est désormais possible, par exemple, de porter l'habit le plus précieux, qui est aussi le plus fragile, sans même se rendre compte qu'on le déprécie, tout en courant le

risque d'une détérioration, pour la fête des fromages, à l'occasion d'une course cycliste ou bien pour filer la laine...

Brouiller les codes vestimentaires dans le port du costume serait sans dommage puisque la « Vérité » est sauvegardée en la Maison du patrimoine, ce qui permet de donner bonne conscience aux personnes qui se jouent des contradictions.

Actuellement, l'essentiel est que le costume féminin se montre le plus souvent possible, contribuant ainsi à étoffer et à illustrer les articles qui paraissent dans la presse locale. Vulgariser, tel semble être la préoccupation première. Entreprise heureusement difficile pour un costume aussi peu ordinaire, aussi peu vulgaire...

**Yves Morel (\*)**

(\*) N. D. L. R. : Ce texte inédit a été rédigé en décembre 2012 pour contribuer au débat, toujours actuel : le costume villarin doit-il être porté comme un atout touristique ?

## ■ RASSEMBLEMENT DES COSTUMES DE MAURIENNE

Le collectif Soulèvement de la terre et l'association NO TAV (mouvement de la vallée de Suse) ont organisé une manifestation internationale contre le Lyon-Turin les 17 et 18 juin en haute Maurienne. Craignant des débordements, les autorités locales ont demandé aux organisateurs du rassemblement des costumes de Maurienne prévu le même jour à Modane de l'annuler ou de le reporter. Ceux-ci pensaient pouvoir le décaler de deux semaines au dimanche 2 juillet. Mais finalement, après une réunion avec les référents représentant les différents groupes, Jean-Claude Raffin, maire de Modane, a annoncé que le rassemblement des costumes était reporté en septembre prochain. Les dates du 10 et du 24 septembre ont été avancées. Xavier Mugnier : « *On nous a demandé de renvoyer les inscriptions en fonction de ces deux dates avant le 10 juin, et les organisateurs fixeront la date en choisissant celle où il y a le plus de participants.* »

## La plainte du bassin de l'Écharquillon

Je suis un bassin. Je suis né à Lachenal à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'initiative de Villarinches du quartier de l'Écharquillon (\*).

Après avoir acheté une partie de la source à un nommé Paret-Peintre, de Lachenal, qui sortait du ruisseau des Balmettes et descendait derrière la maison Morregia, ces femmes ont acté que je seraient alimenté par de l'eau courante venant des montagnes. Enfin, quand je dis « bassin », c'est ainsi que l'on m'a toujours appelé, mais je suis en fait un lavoir de bonne taille, sans doute l'un des plus imposants de la vallée, que ce soit de Lachenal ou d'autres hameaux. Seuls mes copains, aussi anciens que moi, des hameaux aujourd'hui abandonnés du Rivaud et de Bon Mollard, sont dans ma catégorie.

En 1925, la commune de Saint-Colomban décidait que tous les hameaux seraient dotés de fontaines, et c'est ainsi qu'une fontaine remplaça la source et le bia que je connaissais depuis ma naissance, sans doute pour des raisons de salubrité et de pérennité. Puis le temps passa, et ce fut non plus l'eau des Balmettes mais celle du réservoir des Roches, qui m'abreua.

Je suis un bassin. Enfin, je dois dire « j'étais un bassin ». Car avec le changement des habitudes humaines, et aussi notamment du fait que dans le quartier, la majorité des maisons sont devenues des résidences secondaires, je n'ai plus fait office de lavoir, la machine à laver m'ayant presque mis au chômage technique.

Dans les années 1960 et 1970, je servais aussi d'abreuvoir aux vaches qui remontaient de leur pâture sous Lachenal. Mais cela fait longtemps qu'il n'y a plus de cheptel dans le hameau. En 1989, je bénéficiais de la dernière réparation, toujours à l'initiative d'une descendante des familles originelles. Le coût de cette intervention fut réparti entre tous les habitants du quartier mais aussi de Lachenal, certains venant occasionnellement, surtout pour des lavages et récurages ponctuels. Mais depuis, très peu furent ceux qui m'utilisaient et, devenu surtout un ornement, je suis devenu incontinent, et ces fuites faisaient que je ne retenais pas l'eau comme un bassin digne de ce nom.

Je suis un bassin. Enfin, je dois dire « j'étais un bassin ». Car mon malheur, si on peut dire, vint du fait que si la source fut achetée à la fin des années 1890, en bonne et due forme par 6 familles, j'ai été construit sur le terrain d'une de ces 6 familles qui bénéficia de ma présence comme les autres, et qu'aucune action notariée, ni donc de mappage cadastral, n'a jamais été faite. J'étais donc sans aucune donnée administrative tant au niveau municipal que d'appartenance officielle. J'étais positionné sur une parcelle privée sans appartenir à personne. Une sorte de SDF, en quelque sorte... C'est aussi le cas d'autres bassins de hameaux de Saint-Colomban, sis sur des parcelles privées, mais eux continuent d'être utilisés car utiles, sans que cela ne pose problème.

Je suis un bassin. Enfin, je dois dire « j'étais un bas-

sin ». Car par une sinistre journée d'automne 2022, à l'âge canonique de presque 130 ans, et après tant de services rendus, je fus détruit à la pelle mécanique à l'initiative du ou des propriétaires de la parcelle... Sans aucune concertation ni information sur la démarche engagée auprès des habitants locaux qui m'utilisaient encore un peu... Ce qui est légal sur le plan administratif l'est-il sur le plan patrimonial et sur le plan moral ?

La fontaine qui l'alimentait, une fontaine Aulas d'origine et millésimée, a été au printemps 2023 réparée et replacée, mais son écoulement dans une canalisation n'alimente plus aucun bassin. « *L'avenir n'appartient pas aux hommes...* » avait dit le Général. Ni à leurs décisions souvent.

Je suis un bassin. Enfin, je dois dire « j'étais un bassin ». Puis mes ruines furent comblées et recouvertes de terre sans aucun avis nécrologique bien sûr, et c'est ainsi que cette inhumation de première classe, sans personne pour y assister et sans aucune eau bénite, a sonné le glas d'une histoire centenaire...

Je suis un bassin. Enfin, je dois dire « j'étais un bassin ». Et j'espère que tous les habitants de Lachenal, comme les touristes de passage ne m'oublieront pas et se souviendront encore un peu de moi...

**Pour le bassin, un collectif de l'Écharquillon**

(\*) Christophe Mayoux, *La Fontaine et le bassin de l'Écharquillon, 1875-1896*, *Le Petit Villarin* numéro 99 (mars 1997).

## ■ AMIS DES VILLARDS : JOURNÉE SENTIERS EN CHANTIER

Le pendant printanier de la journée Les Villards vallée propre (qui se tiendra le 23 septembre prochain), initialement prévu le 29 avril a été déplacé au 20 mai à cause des pluies « à ne pas mettre un bénévole dehors » qui se sont abattues sur la vallée fin avril.

Après le récurage, en 2021, des fauteuils de la salle des fêtes qui ont ainsi bénéficié d'une seconde jeunesse et, l'an passé, le désherbage et le nettoyage de l'aire du plan d'eau et du terrain de boules du Martinan, les bénévoles (une vingtaine) se sont attaqués cette année à quatre sentiers ou chemins pour une opération sentiers en chantier : celui menant du pont des Roches (vers la chapelle) au pont du Plachre dans la combe des Roches, celui sous Lachenal conduisant au hameau du Planchamp, celui dessus Lachenal menant au-dessus du Bessay (partie de la piste dite de l'eau qui suit le tracé de la conduite d'amenée de l'eau de la retenue de Lachal à la micro-centrale de Cuines), chemin entre La Pierre et Bon Mollard. Du travail pour les 4 équipes.

Le chantier de la piste de Lachenal au Bessay a pu être mené à bien sans encombre, ne nécessitant que des coupes de branches et quelques enlèvements d'arbres. Celui de la combe des Roches a consisté à refaire des bias (petites rigoles) pour permettre à



C. MAYOUX

l'eau de traverser le sentier et rejoindre le torrent. Ont également été nettoyés en partie deux chemins, plus haut, dont celui dit du Talc qui mène à Valmaure. Celui de Lachenal au Planchamp a permis d'une part de remettre en eau le bia qui vient de la caserne à Lachenal, traverse le hameau et rejoint le Glandon en traversant la route départementale, après la bergerie du GAEC de la fia. Mais aussi de refaire une partie du chemin, une tâche plus difficile de terrassement pour les 3 bénévoles... Cependant si le coin est propre grâce à la présence régulière du troupeau de David Pille, le chemin cadastré, peu utilisé, n'est plus reconnaissable car les animaux se créent plusieurs petits sentiers. Difficile dans ces conditions d'y envoyer des promeneurs, surtout s'ils viennent par la route et sans chaussures adéquates ! Néanmoins, des pistes parallèles ont été créées par les Villarins qui vont chercher du bois en tracteur dans le périmètre en partant du chemin de l'Écharquillon qui relie Lachenal à la route départementale au niveau de la bergerie du GAEC. Et que ces pistes de travail sont plus à même de recevoir des promeneurs. Il faudra donc repenser l'accès de Lachenal au Planchamp, un véritable chantier dans le chantier. Pour finir, les deux bénévoles qui ont travaillé sur le chemin de Bon Mollard pour refaire des bias qui le traversent, sont revenus en constatant que ce chantier était finalement trop important et qu'il nécessitait sans doute à lui seul une opération entière avec l'ensemble des bénévoles du jour, tant les points à refaire sont nombreux et nécessitent du terrassement.

Vers midi les bénévoles se sont retrouvés dans la cour de la mairie de Saint-Alban, sous le chapiteau – une première –, pour un repas convivial préparé par les Pluyaud, cuisiniers habituels de l'association, dont les spaghetti bolognaises et le flan pâtissier ont régalé les convives. Les passionnés du patrimoine environnemental et paysager ont maintenant rendez-vous le 23 septembre pour la traditionnelle collecte des ordures le long de la route départementale, juste après la saison estivale de la vallée qu'on espère et fréquentée et animée...

Christophe Mayoux



■ Une équipe déterminée. (en haut : curage d'un bia dans la combe des Roches).

## ■ THÉ DANSANT

Un thé dansant était, originellement, en Angleterre, une séance de danse qui avait lieu après le thé de l'après-midi, tradition anglaise s'il en est. Pour la deuxième année consécutive, l'association La Fine Équipe a organisé le 29 mai dernier un thé dansant villarin dans la salle des fêtes de Saint-Colomban qui a rassemblé quelque 80 danseurs venus de toute la Maurienne et de Chambéry, mais également une dizaine de Villarins. Grâce à l'accordéon de Valérie Neyret, ceux-ci ont pu danser jusqu'en fin d'après-midi le tango, le valse, le madison et autres danses plus contemporaines. Stéphanie Lafaurie, présidente de La Fine Équipe, qui a géré une « organisation familiale », a pu constater « que danseurs et danseuses avaient apprécié autant l'événement que la vallée et promis de revenir à la prochaine occasion ». – (C. Mayoux.)

## ■ APÉRITIF THÉÂTRE

Vendredi 2 juin, à l'invitation de la mairie de Saint-Alban, dans le cadre du festival « Merci les potes », la Compagnie Pedro présentait une drôle de pièce de théâtre, écrite par Jean-Louis Martin, mise en scène par Alain Viard, intitulée *Bon anniversaire*. C'est un conte policier, délibérément décalé. Les acteurs incarnaient à merveille une « histoire à dormir debout ». Tout se déroule dans un commissariat de police où doit être élucidé le meurtre d'un médecin volage dont on retrouve la tête sans corps, aggravé d'un meurtre dont le corps est retrouvé sans

tête. C'est une histoire de « pieds niquelés » qui se poursuit dans la dérision jusqu'au dénouement ad hoc pour l'anniversaire du commissaire. Les spectateurs de la salle des fêtes de Saint-Colomban (où le spectacle avait été délocalisé pour échapper à l'orage) ont pris ce drame drolatique dans la bonne humeur. Très agréable soirée propice à la détente. La seule note sombre était le bruit de fond de l'orage. Les pizzas proposées par Marc Vuillermoz lors de l'apéritif ont clos cette soirée fort amicale. – (M. Verlhac.)

## ÉCOLE

### Fête de fin d'année, et préparation de la rentrée

L'année scolaire s'est (presque) terminée par une fin d'après-midi récréative donnée par les élèves le 23 juin à la salle des fêtes de Saint-Colomban en présence de quelque 80 personnes. Un spectacle chantant imaginatif d'une heure et demie interprété par une troupe motivée qui va perdre à la rentrée Ludovic Donda et Manon Cartier-Batteson qui intégreront le collège de Saint-Étienne-de-Cuines. À cette occasion, Ludovic Donda a reçu des mains de Pierre-Yves Bonnivard un livre de Pierre Bozon (*Maurienne et Tarentaise. Les destinées des hautes vallées de Savoie*) tandis que Manon Cartier-Batteson se voyait offrir *L'Odyssée d'Homère* par Jacqueline Dupenloup.

Selon les prévisions établies par l'école, il y aurait 20 enfants attendus à la rentrée scolaire de septembre prochain : 4 en petite section, 1 en moyenne section, 3 en grande section (soit 8 en section maternelle), 4 en CP, 1 en CE1, 2 en CE2, 2 en CM1 et 2 en CM2. À cet effectif devrait s'ajouter 1 en grande section saisonnière. Soit des élèves répartis sur 8 sections. En conséquence, « considérant la stabilité à prévoir de cet effectif (avec à la rentrée 2024, une arrivée pour deux départs et à la rentrée 2025, deux arrivées pour deux départs) et son augmentation probable compte-tenu des projets communaux qui visent à renforcer l'habitat permanent dans les deux communes de la vallée des Villards » le conseil d'école a sollicité (28 mars) une deuxième classe à la rentrée 2023. Et donc un deuxième poste de professeur des écoles. Cette demande aurait été refusée par l'académie pour la raison qu'on ne pouvait pas mettre un second enseignant pour 20 enfants, soit un pour 10...



■ Dernière représentation avant les vacances...

C. MAYOUX

## Belle participation des enfants de l'école

Les cérémonies du 8-Mai se sont déroulées dans la vallée des Villards par un temps clément en ce printemps pluvieux.

À 10 heures à Saint-Colomban et à 10 h 30 à Saint-Alban, selon le protocole habituel, c'est en présence des élus municipaux, de quatre musiciens de la clique L'Écho des montagnes, des deux porte-drapeaux Patrick Louadoudi et Sébastien Sornet, des représentants de la gendarmerie de la Chambre et du corps de sapeurs-pompiers villarins que se sont recueillis devant les monuments aux morts des deux communes, une centaine de personnes à Saint-Alban, une soixantaine à Saint-Colomban.

Après les traditionnels levées des drapeaux, dépôts de gerbes par Gilbert Émieux, le commandant de gendarmerie et Tiécelin Martin-Garin-Vergniaud à Saint-Colomban, par Marcel Louis, Charles Martin-Garin et le commandant de gendarmerie à Saint-Alban, vinrent les lectures officielles, le message de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerres (UFAC) lu par Gilbert Émieux, président des anciens combattants villarins. Extraits : « Aujourd'hui, et depuis fin février 2022, la guerre enflamme les portes de l'Europe, comme si la cruelle comédie (\*) du monde était infinie. Malheureusement ce conflit a été déclenché par l'un des alliés de 1945, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, en violation du droit international. Alors que nous pensions ces images définitivement proscrites, c'est à nouveau le triste cortège des morts, des réfugiés avec la détresse humaine et les destructions, avec des risques considérables d'une amplification ou d'une extension dont les conséquences potentielles seraient terribles. (...) La Seconde Guerre mondiale a été la plus meurtrière de tous les temps. Souvenons-nous de tous les sacrifices consentis pour retrouver la liberté. »

Le message officiel de Sébastien Lecornu, ministre des armées, et de Patricia Mirallès, secrétaire d'État aux anciens combattants et à la mémoire, rappelait ce qu'indiquait le général de Gaulle aux Français libres et aux Français occupés dans son message du 14 juillet 1943 : « L'épreuve présente n'est pas terminée, mais voici qu'au loin se dessine la fin du pire drame de notre histoire ». Ce discours insistait aussi sur les conséquences du 2<sup>e</sup> conflit du XX<sup>e</sup> siècle : « Avec la victoire, vient aussi le retour des prisonniers, des déportés et la longue attente de ceux qui ne reviendront pas, ayant sacrifié leur vie pour notre liberté. Enfin, il y a tous ceux que

plus personne n'attend, car ils ont été déportés par familles entières dans des convois vers l'Est, qu'un holocauste achevait ». La conclusion du message rendait hommage aux combattants : « Souvenons-nous enfin du sang versé : il fut le prix de notre liberté. Mourir pour que d'autres puissent vivre libres : c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés (\*\*) se sont acquittés. Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé. Au bout, le 8 mai 1945 offrit la plus grande gloire du monde aux femmes et aux hommes qui n'avaient pas cédé. La victoire leur offrit la liberté. »

Cette année, les enfants de l'école des Villards ont lu des poèmes extraits du livre *Paroles d'étoiles (Mémoire des enfants cachés 1939-1945)*, et du poète Robert Desnos.

L'intervention des enfants (Charles Martin-Garin, Eva et Léana Debon, Raphaël Cartier-Lange et Guierra Ahafanova), en l'absence de leur institutrice, fut dirigée par Jacqueline Duperloup. C'est à chaque fois par un gros travail que les enfants participent à ces deux cérémonies villarines leur donnant un cachet sans lequel les cérémonies seraient sans doute les mêmes d'une année sur l'autre.

Jacqueline Duperloup, dans son texte après la lecture des élèves : « Après les interventions des enfants, je veux ici saluer la présence des enfants de notre école et l'engagement de notre enseignante qui a tenu à préparer leurs interventions. » Elle a contextualisé les textes lus et a présenté brièvement *Le Chant des partisans* (\*\*\*) écouté en fin de cérémonie.

À la fin de la cérémonie de Saint-Alban un vin d'honneur a été offert à l'Auberge du Triandou.

Christophe Mayoux

(\*) « Comédie » !? Tous ceux ayant sacrifié leur vie pour notre liberté seraient sans doute surpris du pourquoi ils ont péri...

(\*\*) Et où sont « passés » les 27 millions de morts de la Russie soviétique ? Révisionnisme quand tu nous tiens...

(\*\*\*) La musique du *Chant des partisans* a été composée en 1941 par Anna Marly sur des paroles russes. Alors uniquement siéffée, la mélodie devient en 1943 l'indicatif d'une émission diffusée par la BBC. Les paroles françaises sont écrites le 30 mai 1943 par Joseph Kessel, et son neveu Maurice Druon, qui venaient de rejoindre les Forces françaises libres. Le manuscrit original de ce chant, apporté clandestinement en France en juillet 1943, est classé « monument historique ».

## ■ BRÈVE

► **VIE PAROISSIALE.** Durant les mois de juillet et de septembre, des messes dominicales seront célébrées à La Chambre (10 h 30). En août, des messes seront dites le vendredi 4 à Montellafrey (pèlerinage des Charmettes, à 10 h 30) et le dimanche 6 à Montaimont (Sainte-Marguerite, à 10 heures). Les messes dominicales auront lieu les 6 août, 13 août, 20 août et 27 août à La Chambre (10 h 30). Pour le 15 août, une messe aura lieu à Notre Dame de Beaurevers (Montaimont, à 10 heures) et la messe à Saint-Colomban devrait être célébrée à 10 h 30 par le père Denis Dufournet (de la fraternité des capucins de Chambéry). Toujours en août, une messe devrait être programmée à la chapelle de Mollaret à Saint-Étienne-de-Cuines (10 heures). – (C. Mayoux.)

## ■ ANCIENS COMBATTANTS VILLARINS

L'Association des anciens combattants et victimes de guerre de Saint-Alban et de Saint-Colomban a pour but « de créer et maintenir entre les adhérents un lien de relation, d'assistance et de défense naturelle (et de) faciliter leur tâche par l'étude de toutes questions pouvant sauvegarder l'intérêt de ses adhérents ».

Elle est actuellement constituée de 13 membres anciens combattants : Raoul Bordon-Biron, Alfred Bozon, Ulysse Darves-Blanc, Christian Émieux, Gilbert Émieux, Patrick Louadoudi, Marcel Louis, Richard Maldéra, Maurice Faure, Georges Noël-Lardin, Daniel Quézel-Ambrunaz, Jean Quézel-Ambrunaz et Sébastien Sornet, et

de trois veuves d'anciens combattants, Éliane Émieux, Colette Favre-Tissot et Yvette Mayoux. Son bureau comprend Gilbert Émieux (président, depuis 2000), Patrick Louadoudi (vice-président, 2018), Christian Émieux (secrétaire, 2021), Marcel Louis (trésorier, 2018). Les porte-drapeaux sont Patrick Louadoudi depuis 2016 et Sébastien Sornet depuis 2021.

En marge des célébrations du 8-Mai on a appris qu'en juin 2022, Gabriel Didier (Lachal) avait reçu la médaille de bronze de la défense nationale « à titre exceptionnel avec agrafes « défenses » et « essais nucléaires » en reconnaissance de ses services rendus à la Nation ».



■ La cérémonie de Saint-Colomban.

## ■ MARCHÉ AUX FLEURS

Le marché aux fleurs de Saint-Colomban, organisé par la commune (Christian Frasson-Botton, adjoint au maire et Stéphanie Lafaurie, conseillère municipale) conjointement avec le lycée horticole du Bocage de Chambéry, a eu lieu le samedi de Pentecôte (27 mai cette année) comme il est d'usage. Vers 7 heures les organisateurs et les bénévoles étaient sur la place du Tilleul pour la mise en place des barrières et des tables et réceptionner et installer les plants (2 700 plants) à l'arrivée du camion du Bocage conduit par Éric Micod, directeur de l'exploitation horticole qui a récemment été fait (1er mai au bocage) chevalier du Mérite Agricole pour ses 30 ans de présence dans le lycée du Bocage, d'abord comme élève puis comme professionnel. À 8 h 30 tout était en place quand les premiers clients arrivaient en avance d'une demi-heure... pour « rafler » les plants de fleurs et les plants potagers (à l'exception des courges et des courgettes...) même si la période pour planter était un peu dépassée. Très rapidement on a pu noter une pénurie de plants de chou-fleur, de blette et de persil. À l'issue de ce marché Éric Micod qui fait 5 ou 6 marchés communaux par an était satisfait, le marché villarin étant toujours un « beau marché » avec 54 passages en caisse (mais certains clients sont passés plus d'une fois...) pour une recette de quelque 3 000 euros. Tout s'est terminé vers 11 h 30 alors que des clients retardataires arrivaient. La mise en fleurs des hameaux de Saint-Colomban avec les plants fournis par le Bocage a eu lieu le 21 juin. (À Saint-Alban elle a eu lieu le 15 juin.) – (C. Mayoux.)



C. MAYOUX

## PÉTANQUE

## SIX JOURS DE SAINT-COLOMBAN

## ■ BRÈVES

## Le palmarès d'un demi-siècle de compétitions

En 1974, René Mugnier, alors vice-président du comité des fêtes, réfléchit pour trouver des animations originales pour Saint-Colomban et la vallée. Ainsi naîtront les Six jours de pétanque, une forme de compétition qu'il a dû connaître à Pont-de-Beauvoisin ou à Beaucroissant avec ses amis boulistes d'Oyonnax où il joue l'hiver.

Le nom même (comme un clin d'œil aux Six jours cycliste de Grenoble ou à ceux de Dunkerque qui duraient 4 jours...) ne pouvait que séduire ce passionné de cyclisme. D'ailleurs, cette année-là, en stage à Paris, René Mugnier poussera les portes des locaux du journal *l'Équipe* pour présenter aux organisateurs du Tour de France une autre de ses idées : faire passer la grande boucle par la vallée des Villards. Ce qui sera chose faite le 19 juillet 1979...

Depuis 1974, 49 éditions se sont déroulées sans discontinuer (47 en doublettes et 2 en triplettes) remportées par 58 joueurs. Au nombre des 22 qui les ont gagnées plus d'une fois, on compte Denis

Jamin (6 fois), Jean-Yves Ibiza et Éric Ledain (5 fois), Gérard Bozon-Verduraz et Gérard Mugnier (4 fois), etc. (tableau ci-dessous).

À noter que Denis Jamin et Gérard Bozon-Verduraz les ont remportés 4 fois ensemble (1979, 1984, 1991 et 2000) et ont été, ensemble toujours, 4 fois finalistes (1982, 1995, 1996, 2001) ; Éric Ledain et Jean-Yves Ibiza comptent 3 victoires ensemble (1989, 1990 et 1997), Charles Favre-Novel et Marcel Bozon, 2 (1993 et 1994), Sébastien Dufour et Benjamin Maurino, 2 (2019 et 2021) et Charlène Balme et Norbert Combet, 2 (2018 et 2022).

Le vainqueur le plus âgé, René Favre-Novel, avait 85 ans (2002) et le plus jeune, Charlène Balme, 17 ans (2018).

Charlène Balme qui l'an passé avec l'équipe féminine de Saint-Avre (ci-contre, Charlène Balme à gauche) est arrivée en tête dans la catégorie élite départementale. (Il y a quatre divisions départementales, de l'élite à la division 3 avec des montées (pour le premier) et des des-

centes (pour le dernier) d'une division à l'autre. Dans la catégorie élite, 5 équipes (constituées de 4 titulaires et d'un remplaçant) se rencontrent sur 4 journées dans des parties en tête à tête, en doublette et en triplette.) Ce qui permet à l'équipe de participer cette année au championnat régional des clubs organisé sur le même principe avec 4 rencontres (elles ont perdu la première en mai, les autres se déroulent en septembre et octobre). D'ici là nul doute qu'elle sera aux Six jours de Saint-Colomban...



DAUPHINÉ LIBÈRE

Noms	Nombre de victoires (années)		Finalistes
Jamin Denis	6	1979, 1984, 1991, 1998, 2000, 2011	1982, 1995, 1996, 2001, 2013
Ibiza Jean-Yves	5	1989, 1990, 1992, 1997, 2017	1988, 2020, 2021
Ledain Éric	5	1980, 1982, 1989, 1990, 1997	1988
Mugnier Gérard	4	1974, 1975, 1984, 1986,	1976, 1983, 1987, 2018, 2019
Bozon-Verduraz Gérard	4	1979, 1984, 1991, 2000	1982, 1995, 1996, 2001, 2012
Tritto Thierry	3	1996, 2001, 2020	1997, 1999
Combet Norbert	3	1999, 2018, 2022	2011, 2020
Carrière Émile (=)	3	1977, 1980, 1982	1986
Tamigi Henri	3	1999, 2001, 2007	2011
Ribatto Emmanuel	3	2005, 2013, 2014	2010
Favre-Novel Charles (=)	3	1993, 1994, 2002	
Lhermitte Roger (=)	2	1987, 1992	1979, 1985, 1991, 2000
Tritto Richard	2	1996, 2007	1997, 1999
Cornier Frédéric	2	2012, 2016	2007, 2015
Bozon Alain	2	2006, 2010	1992
Tardy Franck	2	2006, 2010	2014
Dufour Sébastien	2	2019, 2021	2004
Maurino Benjamin	2	2019, 2021	2004
Grassi Roger	2	1975, 1986	
Bozon Marcel (=)	2	1993, 1994	
Charpentier Nicolas	2	2005, 2013	
Balme Charlène	2	2018, 2022	



A. BIZZ

■ Six jours de pétanque 1987.  
Debout, de gauche à droite :  
Bernard Lanthelme, René Mugnier,  
Éric Ledain, Roger Lhermitte,  
Jean-Yves Ibiza, Francis Vanini,  
Gérard Mugnier et Robert Rotta.  
Accroupis, de gauche à droite :  
X. Bertrand Mugnier,  
Emmanuel Ledain, Richard Tritto,  
Pascal Gauthier et Rémy Arnéodo.

► CYCLISME. Le 9 mai 2023, Aurélien Paret-Peintre a remporté la 4<sup>e</sup> étape du Tour d'Italie après avoir remporté au printemps la 3<sup>e</sup> étape et fini second au général du Tour des Alpes-Maritimes et du Var. Les Villarins amateurs de cyclisme ont pu voir dans le Giro les deux frères Paret-Peintre (dont la famille est originaire de Lachenal) « crever » les écrans de la télévision, en première partie de l'épreuve. Chaque jour, au moins un des deux frères était dans le peloton de tête et animait l'épreuve, quand ils n'étaient pas ensemble, comme dans les pentes du Monte Bondone. Valentin Paret-Peintre : « *On a partagé quelque chose d'unique. C'était la première fois que l'on se retrouvait ensemble dans une échappée. C'était incroyable.* » Aurélien a fini 16<sup>e</sup> au classement général du Giro, son cadet Valentin terminant 31<sup>e</sup>. Les fratries dans le cyclisme de haut niveau sont plutôt rares. On se souvient des frères Pélissier (années 1920), de Jean et Louison Bobet (années 1950) et des Luxembourgeois Andy et Franck Schleck (années 2000). « *On a pratiquement gagné les mêmes courses chez les jeunes* », souligne Aurélien (qui participera au Tour de France), vainqueur de la classique des Alpes juniors en 2013, six ans avant son frère. « *On n'essaye pas de se comparer à d'autres fratries, on fait notre petit chemin à tous les deux. Mais on n'aurait jamais imaginé ça. Alors on profite.* »

► CYCLISME (BIS). L'avant-dernière étape du Critérium du Dauphiné libére se terminait au sommet du col de la Croix-de-Fer (2 064 m), ce qui en fait la plus haute arrivée d'étape de l'histoire de l'épreuve. L'arrivée a eu lieu peu après 15 heures sous une pluie battante alors qu'à quelques kilomètres de là, aux Villards, le soleil était resplendissant...

► SKI. Le 15 avril aux Karellis, deux manches de géant ont réuni 90 participants de Maurienne et d'ailleurs pour le dernier week-end de grands prix. Le ski club de Bonneval et le Club des sports des Karellis proposaient un challenge avec, à la clé, une paire de skis pour les vainqueurs. Chez les filles, c'est Léa Quézel-Ambrunaz, originaire de Saint-Alban et membre du club de La Toussuire, qui a remporté l'épreuve.

► ACCA DE SAINT-COLOMBAN. À l'assemblée générale (18 juin, 24 adhérents présents et 3 adhérents représentés sur les 96 que compte l'association) on a appris que le plan de chasse 2023 serait identique à celui de l'an dernier (70 chamois, 9 chevreuils et 17 cerfs). Un comptage des chamois aura lieu le 21 octobre et un lâcher de 30 faisans fin septembre

## ■ PETITE ANNONCE

• Un particulier de Saint-Colomban vend (100 euros) un frigo encastrable de marque Liebherr de dimensions : hauteur 1,22 m, largeur 54 cm et profondeur 49,5 cm. Idéal comme second frigo, il comprend aussi un petit congélateur. À voir sur place, à La Perrière. Téléphone : 06-16-09-24-72.

## Fortifications et faits militaires aux Villards: mythes et réalités

Les communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban qui s'étendent sur 10 514 ha ont longtemps été (jusqu'en 1860, date du rattachement de la Savoie à la France) des territoires frontières avec la France qui présentaient une position stratégique d'un très grand intérêt pour les souverains du duché de Savoie et, plus tard, du royaume de Piémont-Sardaigne, qui craignaient de voir les Français (ou d'autres belligérants) envahir leur pays en passant par la montagne, c'est-à-dire (en l'occurrence) par la combe d'Olle et les cols de la Croix et du Merlet.

D'où la construction de fortifications dont on retrouve des traces (ruines) principalement dans la vallée de l'eau d'Olle et dans les noms de certains lieux. Dans le numéro 6 de sa série *Le Saviez-vous ?*, Patrice Gérard a entrepris de répertorier les défenses présentes sur le territoire des deux communes villarinches et de raconter les faits militaires qui s'y rattachent. Nous le remercions de nous avoir autorisés à publier (*lire ci-dessous*) les passages de son mémoire relatifs aux faits militaires et aux défenses mentionnés dans des documents historiques.

### LE COL DU MERLET ET LE COL DE LA CROIX

Le col du Merlet (2 286 m d'altitude) permet de passer de la combe du Merlet (Saint-Alban) dans la vallée du Grésivaudan (vers Allevard, Isère) sans avoir à contourner l'extrémité nord du massif de Belledonne. Les émigrants villarin (mais aussi les contrebandiers, villarin ou plus généralement savoyards...) étaient nombreux à emprunter cette route (au fond de la combe du Merlet, il y a un lieu dit *Vla Rota*, vers la Route) cela depuis très longtemps car c'était le chemin le plus court pour se rendre à Grenoble, puis ensuite, vers la vallée du Rhône et le sud de la France. (D'autres préféraient passer par la combe d'Olle puis le pas de la Coche ou le col du Sabot.)

La première mention du col du Merlet dans les écrits militaires date de 1628. À cette époque, la guerre de succession de Montferrat (1613-1617) est terminée depuis une dizaine d'années mais le duc de Savoie, Charles-Emmanuel 1<sup>er</sup> (1580-1630) désire renforcer ses frontières, surtout celles jouxtant le Dauphiné. Il ordonne alors aux habitants de la Maurienne de défendre les principaux passages en montagne qui pourraient être empruntés par les troupes françaises.

C'est ainsi, que le colonel Pierre Manuel, commandant les milices de Maurienne, demande, le 17 mai 1628, au lieutenant-colonel Martin, originaire de Saint-Colomban-des-Villards, de les organiser. Celui-ci fit placer quelques-uns de ses hommes au col du Merlet (1). Sont-ce ces hommes qui construisirent les barricades en pierre qu'il est encore possible de deviner sur ce col ? On peut l'imaginer mais rien ne permet de l'affirmer car ces fortifications n'ont pas pu être datées.

Le col du Merlet tomba alors dans l'oubli, du moins militairement, jusqu'en 1792. En effet, après la bataille de Valmy remportée le 20 septembre 1792 par l'armée française commandée par Dumouriez et Kellermann sur l'armée coalisée commandée par le duc de Brunswick, et l'abolition de la royauté décrétée le 21 septembre 1792 par la Convention nationale, dans la nuit du 21 au 22 septembre 1792, l'Armée des Alpes française

commandée par Anne-Pierre de Montesquiou-Fézensac, forte de quelque 15 000 hommes au sein desquels on trouve la légion des Allobroges, envahit la Savoie par les Marches et Apremont. (...) Surprise, l'armée piémontaise se réfugie dans la forteresse de Montmélian, puis se replie vers le Piémont en passant par la Maurienne, talonnée par l'avant-garde de l'armée française.

Au printemps 1793, l'armée piémontaise commandée par le marquis de Cordon revient en Maurienne pour la reconquérir et en chasser les Français. Elle atteint Aiguebelle au début de septembre 1793 mais ne peut pas aller plus loin. Pierre Bozon indique la suite : « *Le vainqueur de Valmy, Kellermann, général français, vint alors redresser la situation. Il reprit l'offensive et repoussa les Sardes jusqu'à l'entrée du bassin de La Chambre. Le capitaine Hocquart fut chargé d'envahir la vallée des Villards par le col du Merlet, mais une grande quantité de neige tombée dans la nuit du 16 septembre 1793 l'obligea de suspendre les opérations* » (2). Celles-ci furent donc reportées de quelques jours. Pierre Bozon : « *Le 20 septembre 1793 à Aiguebelle, Kellermann établit son plan. 400 hommes commandés par Hocquart devront passer, à partir de Saint-Hugon (N.D.L.R. : hameau de la commune d'Arvillard en Isère) par les cols du Merlet et de la Croix et prendre position dans la vallée des Villards* » (2).

Une fois arrivés dans cette vallée, ces 400 hommes se répartiront de la façon suivante : 150 resteront quelques jours aux Villards pour rejoindre ensuite Saint-Jean-de-Maurienne par le col d'Arves. (Il faut bien se demander pourquoi faire un tel détour pour atteindre la capitale de la Maurienne !) ; 50 se dirigeront immédiatement sur Saint-Jean-de-Maurienne par le chemin le plus court ; enfin 200 se rendront à Saint-Rémy-de-Maurienne pour y retrouver le général Ledoyen et ainsi prendre position en aval de La Chambre (3).

Voilà ce qu'il est possible de dire sur le col du Merlet. Le col de la Croix lui ne présente aucune fortification, barricade ou construction militaire. Seul un gros rocher, situé à gauche de ce col, sert de borne frontière. Y sont gravées, côté Savoie, une croix, et côté France, une fleur de lys symbole de ce pays.

### L'ÉGLISE DE SAINT-ALBAN (HYPOTHÈSE)

L'église actuelle de Saint-Alban a été construite en 1929-1930 suivant les plans de l'architecte François Justin. Mais le clocher y attenant serait, en tout ou en partie (?), le clocher de l'église initiale, c'est-à-dire de celle qui est déjà mentionnée en 1123.

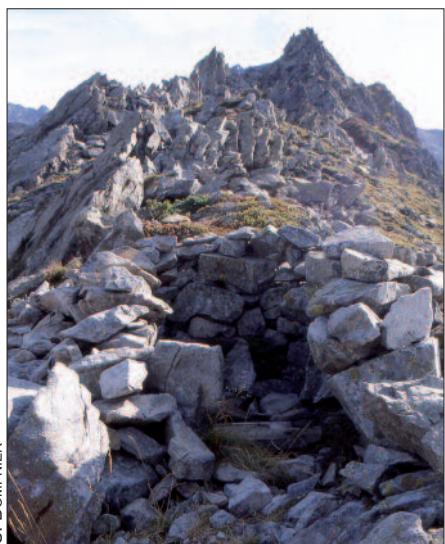
Si nous gravissons les marches du très pratique nouvel escalier qui permet d'accéder aux cloches de ce clocher, nous apercevons dans le mur de ce clocher, deux fentes qui pourraient correspondre à la définition d'une meurtrière : fente verticale pratiquée dans un mur de fortification pour jeter des projectiles ou tirer sur des assaillants. De plus, le mur de ce clocher, à cet endroit, a une épaisseur d'environ un mètre. Belle épaisseur pour un mur. Ainsi, cette meurtrière et l'épaisseur du mur du clocher à cet endroit, font-elles penser à une fortification ou, pour le moins, à une tour de guet. À sa construction, sans doute à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au début du XII<sup>e</sup> siècle, ce clocher devait donc servir à abriter les cloches de l'église, mais peut-être aussi à avertir les habitants de Saint-Alban en cas de danger ou même à les abriter en cas d'arrivée de « visiteurs » peu sympathiques. Mais à ce jour, aucun texte n'a été trouvé qui irait dans ce sens et cette utilisation du clocher reste une hypothèse. (Aucune ouverture de ce type n'a été constatée sur le clocher de Saint-Colomban.)

(Lire la suite page 13.)



P. GÉRARD

■ Ci-dessus : l'église de Saint-Alban ; à gauche : ruines de fortifications au col du Merlet.



C. DOMPIER



## Fortifications et faits militaires aux Villards: mythes et réalités

(Suite de la page 12.)

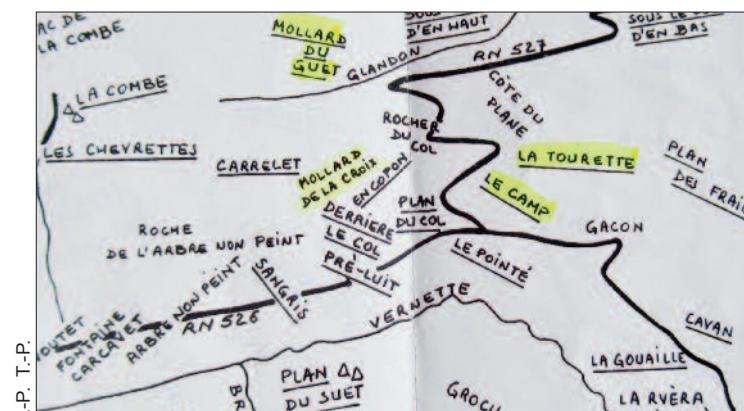
### LA COMBE D'OLLE

Dans son livre Pierre Bozon indique : « De bonnes barricades furent édifiées en combe d'olle (de là, vient, peut-être, le lieu dit : le Camp au col du Glandon) pour renforcer les fortifications plus anciennes comme ce vieux fort d'Olaz, sous Rieuclaret, dont il est question dans un document du XVI<sup>e</sup> siècle, et dont il reste un souvenir dans le lieu dit : le Fort. » (2). Ces fortifications s'expliquent par les conditions historiques qui prévalaient dans la région au tournant du XVI<sup>e</sup> siècle.

En 1588, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> duc de Savoie et prince du Piémont, (1562-1630) revendique le marquisat de Saluces, en Piémont, alors occupé par la France. Craignant de voir les troupes françaises déferler à Saint-Jean-de-Maurienne par la montagne, Pierre de Lambert, évêque de Maurienne de 1567 à 1591, charge en 1589 noble Pierre Manuel et deux nobles Villarins : Martin-Cuinat et Chaudet, de construire et d'organiser la défense de la voie de passage venant du Dauphiné, donc de la France, par la vallée de l'Eau d'olle (1).

### LE COL DU GLANDON

Le Mollard du Guet (voir le plan ci-dessous) se trouve à l'entrée de la combe de la Croix, juste en amont du torrent du Glandon. Sa signification paraît évidente puisque Mollard signifiant mamelon, lieu surélevé propice aux surveillances, au guet (4). En quittant le col pour monter vers les Fraîches, on trouve la Tourette qui pourrait rappeler qu'en ce lieu, une petite tour (ou plusieurs ?) dont il ne reste rien devait s'élever pour surveiller l'approche d'éventuels assaillants (4). On trouve également un autre lieu-dit portant le nom de le Camp. Là encore, ce terme est, on ne peut plus, évocateur...



■ Noms de lieux aux alentours du col du Glandon (Le Petit Villarin numéro 30, décembre 1979).

D'ailleurs, il est encore possible d'en voir les contours comme nous le montrent les photos ci-dessous. En contre bas du Mollard de la Croix on trouve le Carrelet (2 132 m) où l'on trouve une sorte de tranchée construite en pierres qui semble

couper la montagne en deux. Elle peut faire penser à une défense mais n'est cependant répertoriée dans aucun livre et dans aucune mémoire.

Ce nom Carrelet peut renvoyer à « un petit carré » (5) : trouvait-on là un genre de construction carrée, de maison carrée,



■ Le Camp (en haut) et le Carrelet.

de fortin carré, de tour carrée ? Selon Pierre Bozon « Carrelet a pour racine : kar ou gar qui signifie dans une langue pré-romaine : la roche, la pierre ». Ainsi, le Carrelet pourrait signifier un endroit où il y a des roches et des pierres ou alors, une construction faite avec des roches et des pierres (4).

Le chanoine Adolphe Gros précise : « Bien que l'on eût établi déjà, du côté d'olle de bonnes barricades pour résister à l'ennemi, l'évêque (N.D.L.R. : Pierre de Lambert) renforce la garde de ce passage en constituant nobles Humbert Dupont, seigneur de Montarlot qui, déjà, s'est présenté une fois devant son Altesse (le duc de Savoie) en bon équipage, Jean Tempier, seigneur de la Landonière, Raymond de Belletruche, Gaspard Sallière, dit d'Arve et du Pold pour faire mettre en armes et se tenir prêts, les hommes des communautés de La Chambre et villages de son ressort, des Cuines, de Saint-Rémy pour, au besoin, les conduire aux dits passages et barricades du Villard » (1)

Plusieurs sites de la combe d'olle sont concernés par ces fortifications dont on peut encore trouver des traces dans les noms de certains lieux comme le Mollard du Guet, la Tourette, le Camp et le Mollard de la Croix, aux alentours du col du Glandon, ou bien les Quatre Maisons et le Mollard de la Guette vers Rieuclaret, ou bien encore le Fort qui se situe au confluent du torrent de Rieuclaret et du torrent de Bramant (4). Enfin des traces retrouvées au col de Beliard intriguent...

### EN RIEUCLARET

En Rieuclaret on trouve là un lieu-dit qui porte le nom de Mollard de la Guette dont la signification se rapproche de celle du Mollard du Guet.

Quelques centaines de mètres plus bas, toujours sur la droite de l'eau d'olle, se situe les Quatre Maisons. Pierre Bozon : « Les Quatre Maisons dont les ruines viennent de disparaître presque entièrement, (N. D. L. R. : texte écrit en décembre 1979), signalent quatre anciens chalets solidement construits, bien indiqués sur la carte de 1730 » (4).

Le chanoine Adolphe Gros dans son Histoire de la Maurienne (tome II) rapporte que lors de la guerre de succession du Montferrat (1613-1617), Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> chargea les habitants de la Maurienne de défendre certains points stratégiques de leur pays. Il ordonna qu'un détachement de la milice provinciale soit envoyée « aux Quatre Maisons » situées sur le territoire de Saint-Colomban-des-Villards (1). Cet auteur aurait relevé dans un terrier du XVII<sup>e</sup> siècle du village de Saint-Colomban : « Maison aux Quatre Maisons avec un petit fraidier à côté » (5). (Fraidier : près des chalets d'alpage, petit bâtiment rustique servant à conserver le lait au frais avant d'en faire du beurre ou du fromage.) Il semble donc bien que cet endroit existait bien au XVII<sup>e</sup> siècle et qu'il devait avoir une certaine importance militaire.

Sur la photographie ci-dessous on peut constater qu'il existe, un peu en-dessous le lieu dit les Quatre Maisons, et sous la route actuelle, des ruines qui ressemblent fort bien à une construction plus ou moins écroulée (6). Ainsi, ces ruines pourraient, peut-être, être les fortifications évoquées ci-dessus. De plus, ces défenses se trouvent situées juste au-dessus du chemin très ancien qui parcourt la combe d'olle. Il serait donc, plus probable, que « la milice provinciale » que nous avons citée quelques lignes plus haut, ait été envoyée dans ce fortin, l'endroit s'appelant de manière globale Quatre Maisons.

Le torrent de Rieuclaret délimite actuellement les départements de la Savoie et de l'Isère (depuis 1860). En occitan, Rieu signifie ruisseau. Ainsi Rieuclaret signifie

(Lire la suite page 14.)



■ Les Quatre Maisons, lieu-dit de Rieuclaret.

## Fortifications et faits militaires aux Villards: mythes et réalités

**(Suite de la page 13.)**

que ce ruisseau est clair. Il est aussi appelé Eau de l'Eullaz (Eau de l'Olle en patois villarin) ou encore nant de Blian (nant : ruisseau, torrent, et Blian le nom d'un col (col de Buvant) situé à 2 718 m d'altitude (4).

[Toutes ces appellations sont différentes de celles indiquées sur une carte datant du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Selon cette carte conservée à la Bibliothèque nationale, l'eau qui délimite les actuels départements de la Savoie et de l'Isère serait le nant de Billian (ainsi orthographié). Le ruisseau de Cugnat, qui coule côté Savoie, se jette dans le nant de Billian juste avant le pont qui permettait à l'ancienne route de franchir Billian (confluent actuellement noyé). Le ruisseau de Rieuclaret (noté : rieu de Rieuclaret) descend des Quatre Maisons et se jette dans le ruisseau de l'Eau d'Olle (confluent également noyé). Le ruisseau de la Vernette est le nom que prend l'eau venant du fond de la combe d'Olle, côté col de la Croix-de-Fer, jusqu'au droit du Plan du Suet. Là, les eaux de la Vernette et les eaux du nant de Bramant se rejoignent pour former le ruisseau de l'Eau d'Olle.]

L'ancien chemin (plus tard ancien chemin de grande communication numéro 13) enjambait le nant de Billian par un pont qui marqua longtemps la frontière entre le Dauphiné (donc la France) et la Savoie entre 1760 et 1860 après le Traité de Turin (dit aussi des Traités des limites) signé le 24 mars 1760 entre Charles Emmanuel III, roi de Piémont-Sardaigne (1701-1773) et Louis XV, roi de France (1710-1774). Ce traité a eu pour but de simplifier la délimitation de la frontière entre la France et le royaume de Piémont-Sardaigne car, celle-ci, au cours du temps, était souvent devenue inextricable (*lire Le Saviez-vous ? n° 5*).

Le territoire de Saint-Colomban-des-Villards fut touché par ce traité (la commune y perdit les pâturages) comme l'indique une partie de ce texte (en français du XVIII<sup>e</sup> siècle) : « *Quant à la limitation actuelle entre le Dauphiné et la Maurienne, comme elle est déterminée par la sommité des hautes Alpes, qui sont, pour la plupart, inaccessibles et ne forment, d'ailleurs, aucun point de contestation ; à l'exception de celle qui existait entre les territoires de Vaujany et de Saint Colomban, il ne s'agira que de limiter cette partie, conformément à l'article séparé du Traité, dès que la saison pourra permettre d'examiner le local et d'en faire lever le plan* » (7). Avant cette rectification, la frontière devait être quelques centaines de mètres au-delà de la retenue actuelle de Grand Maison quand la combe d'Olle se rétrécit devenant un inextricable mélange de rochers, d'éboulements, de forêts, de torrents...

Pour protéger cet accès à la combe d'Olle les Savoyards firent construire un fort, appelé : le fort d'Olaz, à gauche du torrent Le Rieuclaret, en contrebas du fameux pont-frontière. La construction de ce fort est probablement ancienne car Philippe Mouterde rapporte que Marie-Pierre Feuillet, archéologue, ayant effectué des fouilles dans la vallée de l'Eau d'Olle, avait conclu que « *les cols de Maurienne sont mis en état de défense contre les Dauphinois, dès le XIV<sup>e</sup> siècle* » (8). Ce que semble attester cette mention retrouvée dans un terrier du XVI<sup>e</sup> siècle : « *Pré en Rieu Claret, proche le vieux fort d'Olaz* » (archives du comte d'Arves) (1).

C'est donc, sans aucun doute, la plus vieille fortification qui ait existé dans la combe d'Olle. Aujourd'hui il a complètement disparu en raison des travaux dus à l'édification du barrage de Grand Maison et il ne reste que le nom Le Fort à ce lieudit (voir plan ci-dessous).

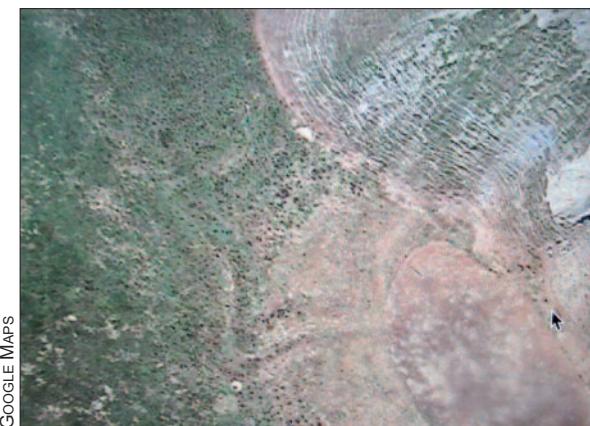
Que savons-nous de lui ? Pierre Bozon nous en donne quelques explications étymologiques : « *Olle* (qu'on écrivait jadis *Olaz* conformément à la prononciation accentuée sur « *o* », le « *z* » n'étant pas prononcé), veut dire : ravin encaissé entre des parois abruptes (d'où le sens de marmite attribué à « *Oule* », comme dans l'Olympe grec, *Oulles* en Oisans, etc.) et le ravin c'est celui que fend le torrent descendu des [rochers de] *Blan* (en patois, ce torrent porte le nom de : eau de l'*Eullaz* et qu'enjambe la nouvelle route, celle construite lors de l'édification du barrage de *Grand Maison* entre 1978 et 1985. » (4).

Malheureusement nous ne possérons aucune indication d'ordre militaire... Il est donc nécessaire de rechercher d'autres sources de renseignements. Elles ne sont, hélas, pas nombreuses. La seule trouvée qui soit quelque peu crédible, est rapportée par quelques anciens du pays, qui racontent que ce fort avait la forme d'une étoile...

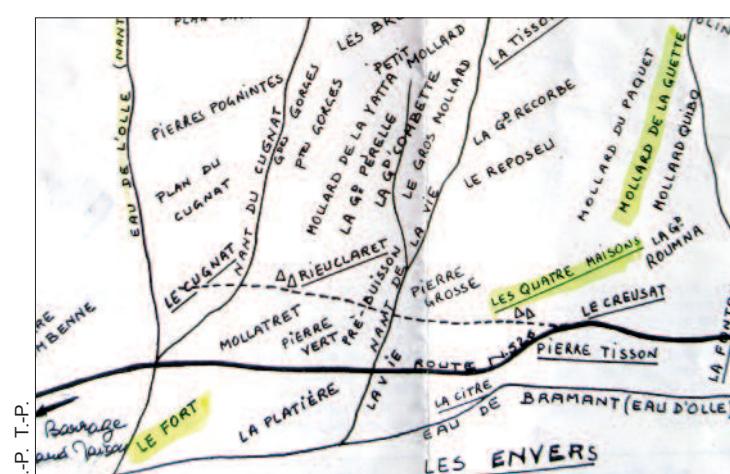
## AU COL DE BELLARD

Remontons la combe d'olle vers les cols du Glandon et de la Croix-de-Fer pour prendre, entre le Glandon et la Croix-de-Fer, à gauche, une petite combe perpendiculaire à la combe d'olle : Longecombe. En remontant cette combe, nous arrivons au col de Bellard (2 233 m). À priori, ce col ne présente qu'une importance secondaire. Mais si, une fois arrivés à ce col, nous prenons un chemin sur la droite, nous atteignons, rapidement, le passage de l'Ouillon qui permet d'atteindre, sans grandes difficultés, le Plan de la Guerre, lieu recouvert de très importantes prairies dominées par la pointe de l'Ouillon (2 431 m). Au point de vue militaire, ce domaine, bien qu'il ne soit pas sur le territoire de Saint-Colomban-des-Villards (il est sur celui de Saint-Sorlin-d'Arves), possède une position stratégique notable, dominante, importante. En effet, une fois qu'il est atteint, un chemin permet d'arriver, rapidement, et toujours dans le sens de la descente, à Saint-Jean-de-Maurienne et en ne traversant pratiquement qu'un seul village : Fontcouverte.

Jean-de-Maurienne et en ne traversant pratiquement qu'un seul village : l'ouverture. En empruntant cet itinéraire, c'est le trajet le plus court et le plus facile pour aller, par la montagne du Dauphiné à la capitale de la Maurienne, siège d'un évêché. Les Savoyards l'ont bien compris. C'est la raison pour laquelle ils ont édifié au col de Bellard (2 233 m) une fortification en forme d'étoile, dont les restes sont bien visibles sur la photographie ci-dessous. Nous possédons des informations très détaillées sur ce fort, car ces vestiges ont fait l'objet d'une étude archéologique dirigée par Michèle Auger-Rahatsoz de l'Association des fouilles archéologiques nationales et réalisée par Marie-Pierre Feuillet en 1999.



Un compte-rendu rédigé par les archéologues suite à cette étude a été publiée dans ces colonnes : « L'existence d'une fortification au col de Bellard, visible du sommet de l'Ouillon, a été signalée au service régional d'archéologie en 1997. L'ouvrage, bien conservé, se présente sous la forme de terrassements qui dépassent encore une hauteur d'un mètre. Il s'agit d'un fortin comportant un bastion en étoile à cinq branches, placé au centre d'un mur de barrage pourvu de saillants. Il s'étend d'est en ouest sur une longueur de 365 mètres et sa profondeur conservée est d'une dizaine de mètres. En effet, il est adossé à un versant très raide dont le ravinement a emporté une partie du site. Il défend le col de Bellard que franchissait un des rares itinéraires reliant la Maurienne à l'Oisans, par les Arves. L'orientation du retranchement en indique, clairement, l'origine savoyarde. (...) Une analyse historique sommaire faite par Philippe Raffaléi (Conservation départementale du patrimoine de la Savoie) situe sa construction dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle ou la première du siècle suivant. (...) Au centre du bastion étoilé qui commande ce site, se trouvent divers aménagements : levées de terre, tranchées, chicanes et structures rectangulaires qui devaient correspondre à l'emplacement de tentes ou de pièces d'artillerie. Deux sondages manuels ont été pratiqués sur le mur de barrage pour définir son profil et son mode de construction. À l'extérieur, un premier cordon de terre d'une hauteur moyenne de 0,30 m à 1,40 m, précède le fossé profond de 0,30 m à 1,30 m qui défend une seconde levée de terre conservée sur une hauteur variant de 0,20 m à 1,30 m. Contrairement à l'ouvrage de la Croix-de-Fer, celui du Glandon (N.D.L.R. : à la place de Glandon, ce serait plutôt : Bellard) ne comporte pas de mur de pierre. Le rempart est simplement constitué des remblais du creusement des fossés et aucun vestige de palissade n'a été repéré. Deux ouvertures se trouvant à l'est de l'enceinte correspondent, peut-être, à des postes de tir. Il s'agit donc d'une fortification au tracé élaboré mais à la réalisation sommaire, appartenant à la famille des ouvrages de campagne. Aucun mobilier n'a été recueilli au cours des sondages » (9). Philippe Mouterde, toujours dans ces colonnes, apporte quelques renseignements complémentaires dans la description que Marie-Pierre Feuillet réalisa de ce fort : « Le fortin de Bellard comporte un bastion en étoile flanqué d'un mur de barrage pourvu de saillants. Le rempart est, simplement, constitué de remblais du creusement des fossés, sans maçonnerie. La forme en étoile, visible de l'Ouillon de manière assez spectaculaire, correspond aux techniques militaires de flanquement qui se développent à partir de la Renaissance, et sont, surtout, connues du grand public à travers les fortifications de Vauban (1633-1707). Toujours, selon Mme Feuillet, on possède peu d'éléments de datation car on n'a rien trouvé lors des fouilles » (8).



■ *Noms de lieux en Rieuclarét et aux Quatre Maison (Le Petit Villarin numéro 30, décembre 1979)*

*(Lire la suite page 15.)*

## Fortifications et faits militaires aux Villards: mythes et réalités

(Suite de la page 14.)

### CONCLUSIONS

Au terme de cette étude, une question se pose : ces éléments de défenses construits au fil des siècles dans la vallée de l'Eau d'Olle ont-ils été utiles ?

À cette époque, seule une armée, française de surcroît, pouvait s'engager dans cette vallée difficile d'accès. Il existait bien un chemin, mais sa fréquentation ne devait pas être très aisée surtout entre le Rivier d'Allemont et l'endroit où se trouve, aujourd'hui, le barrage de Grand Maison : éboulements nombreux, avalanches de neige, étroitesse de la vallée, torrents impétueux, épaisse forêt, etc.

Une armée, même si à cette époque le nombre de soldats la constituant n'était pas très important (quelques milliers d'hommes à pied et quelques centaines de cavaliers avec leurs chevaux, tout au plus) devait rencontrer d'énormes difficultés à se faufiler dans ce dédale d'obstacles à franchir, car, en plus des 1 400 mètres de dénivelé s'étalant, il est vrai, en pente douce et régulière sur une trentaine de kilomètres, tout le matériel de guerre et tous les effets personnels des soldats devaient être transportés et les suivre à peu de distance !

Alors, que s'est-il passé vraiment ? Un seul épisode nous est connu.

En 1588, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> (1562-1630) duc de Savoie et prince du Piémont, qui cherche à agrandir son duché, s'empare du marquisat de Saluces, en Piémont, qu'il considère comme étant un domaine hérité de sa famille, et qui appartenait, jusqu'alors, à la France.

Henri IV (1553-1610) en signe de représailles décide alors de s'assaparer du duché de Savoie (1). Il confie cette tâche à son lieutenant général en Dauphiné, le duc de Lesdiguières (1543-1626) plus communément appelé Lesdiguières, grand chef militaire français, surnommé le « roi de la montagne ». Henri IV le qualifiait comme étant « *rusé comme un renard !* ». Le duc de Savoie, quant à lui, le surnommait le renard du Dauphiné (1).

Le plan de Lesdiguières était d'atteindre par surprise Saint-Jean-de-Maurienne en passant par les montagnes, estimant qu'ensuite la vallée de la Maurienne serait à lui jusqu'au col du Mont-Cenis. Il voulait employer la même tactique pour s'emparer de la Tarentaise jusqu'au col du Petit Saint-Bernard. Arrivé à ses fins, la Savoie ne pouvait que tomber entre ses mains.

Le chanoine Adolphe Gros raconte (nous sommes en juin 1597) : « *Tenant son itinéraire secret jusqu'au dernier moment, Lesdiguières concentre ses troupes à Grenoble, et, le 22 juin, il part dans la direction de l'Oisans, comme s'il eût voulu passer le [col du] mont Genève.* (N.D.L.R. : Son armée se compose alors de 6 000 fantassins et de 500 cavaliers avec leurs chevaux). *Arrivé vers le Bourg d'Oisans* (N. D. L. R. : au lieu dit Rochetaillée, très exactement), *il oblique dans la vallée de l'Olle et va coucher à Vaujany. Le lendemain, il se remet en route pour une étape des plus longues et des plus pénibles. Il fallait parcourir une vallée étroite où abondent les mauvais pas, où les chemins sont obstrués par les avalanches, où les ponts, d'ailleurs très rares, sont emportés par les torrents grossis par la fonte des neiges. À l'extrémité de la vallée, Lesdiguières se trouve en face d'une barricade tenue par deux cents ou trois cents paysans des environs. Les Dauphinois de Lesdiguières n'eurent pas beaucoup de peine à emporter cet obstacle. La retraite des défenseurs laissait le passage libre aux envahisseurs qui continuèrent leur marche sur la capitale de la Maurienne. Passant par Longecombe et Comborcière (N. D. L. R. : lieu-dit de Fontcouverte), ils aboutirent au territoire de Villarembert, Fontcouverte et Saint-Pancrace, et tombèrent, ensuite, sur la ville de Saint-Jean où ils durent arriver à une heure assez tardive* » (1). Quelques lignes plus loin, ce texte précise :

« *La ville de Saint-Jean fut si étonnée de cette soudaine arrivée que, sans aucune résistance, elle reçut l'armée dans ses portes avec huit cents hommes de pied et deux cents chevaux. C'était un dimanche et la veille de la fête de saint Jean-Baptiste, patron de la ville* » (\*).

Les jours suivants, lorsque Lesdiguières décida de continuer à conquérir la Maurienne, il laissa, en garnison à Saint-Jean-de-Maurienne, 800 fantassins et 200 cavaliers avec leurs chevaux.

C'est une véritable performance qu'a effectuée Lesdiguières accompagné de ses soldats (...) effectuant le trajet entre Grenoble et Saint-Jean-de-Maurienne en 2 jours (à pied pour la plupart des soldats !)...

Quand Lesdiguières débouche, en compagnie de son armée, le deuxième jour, dans les pâturages de l'immense combe d'Olle, la première fortification qu'il aurait dû rencontrer, est le vieux fort d'Olaz.

Or, ce fort n'est pas mentionné dans *Le journal des guerres de Lesdiguières de 1587 à 1597*. Donc, il ne devait plus être en fonction. De même, il n'est fait allusion, à aucun instant, du fort des Quatre Maisons. Simplement ce texte dit qu'il se trouve en face d'une barricade tenue par des paysans (200 à 300) qui se sauvent en voyant arriver l'armée française. Le chanoine Gros précise : « *D'après ce journal (Journal des guerres de Lesdiguières de 1587 à 1597), les gardiens de la barricade étaient au nombre de 300, mais une lettre de Lesdiguières au duc de Montmorency lui annonçant la brillante surprise de Saint-Jean-de-Maurienne, parle de la résistance de 500 arquebusiers* »... (1). Probablement exagéré.

L'endroit de la « rencontre » est peut-être les fortifications du col du Glandon au lieu dit le Camp à moins que ce ne soit le fortin du col de Bellard qui était sur le chemin de cette troupe car, pour arriver à Comborcière comme le mentionne le texte du chanoine Gros, ci-dessus, il est obligatoire de passer par le col de Bellard et le passage de l'Ouillon.

Ainsi, nous pouvons conclure que toutes les fortifications édifiées dans la combe de l'Eau d'Olle, bien sommaires il est vrai, ne servirent pas à grand-chose. Lesdiguières put suivre son plan initial, sans rencontrer trop de problèmes et il put atteindre son but facilement...

Néanmoins ces fortifications de la combe d'Olle firent parler d'elles quelques années après le passage de Lesdiguières accompagné de ses soldats.

En effet, lors de la seconde guerre de Montferrat (1627-1631), quand, au décès (1627) du dernier duc de Mantoue, marquis de Montferrat, le duc de Savoie, réclama ce marquisat pour le donner à sa petite-fille qu'il considérait comme étant l'héritière directe. Souvenu par l'Espagne, il l'envahit sans trop de difficultés car Louis XIII (1601-1643) et Richelieu (1585-1642) sont alors occupés au siège de La Rochelle... Craignant leur réaction après la question huguenote (elle arriva quelques mois plus tard), le duc de Savoie ordonna aux habitants de la Maurienne de défendre, à l'aide de la milice provinciale, les passages situés en montagne par où les Français pourraient, éventuellement, chercher à envahir la Savoie.

Ainsi, afin de défendre l'accès à la combe d'Olle, des détachements de la milice provinciale furent envoyés au col de la Croix-de-Fer, au col du Glandon, au fortin des Quatre Maisons. Ces milices étaient commandées par le colonel Pierre Manuel et le 17 mai 1630, le lieutenant-colonel Ennemond Martin, originaire de Saint-Colomban-des-Villards, fut chargé de les organiser et de les entraîner. La commune de Saint-Colomban dut fournir à ces milices, un contingent de 12 soldats accompagnés de mulets, de vivres et de pionniers (hommes faisant partie du génie) (2).

Mais qu'est-ce qu'auraient pu faire ces milices devant une armée de métier ? D'ailleurs, comme l'a dit

si bien, le chanoine Adolphe Gros : « *Un régiment de milices provinciales pouvait-il arrêter l'armée royale ? Comment la Maurienne aurait-elle résisté à l'invasion étrangère, alors qu'Annecy, Chambéry et les autres villes de la Savoie s'étaient rendues sans résistance ?* » (1).

En tout cas, et une fois de plus, ces fortifications de la combe d'Olle défendues par quelques centaines de paysans, ne servirent à rien car, en 1630, l'armée française n'emprunta pas cette voie de passage pour récupérer le marquisat...

Ainsi, et quelle que soit l'époque retenue, les fortifications édifiées sur le territoire des communes de Saint-Alban-des-Villards et de Saint-Colomban-des-Villards, ne servirent pas à grand-chose au cours des siècles passés car aucun combat digne de ce nom ne se déroula sur leurs terres. Seules, quelques armées commandées pourtant par des chefs célèbres (Lesdiguières en 1597, le capitaine Hocquart en 1793) foulèrent le sol de ces deux communes, mais sans pratiquement s'y arrêter et, heureusement, sans y faire de dégâts importants.

Patrice Gérard (§)

(\*) La fête de Saint Jean-Baptiste est le 24 juin. Puisqu'il arrive la veille, Lesdiguières entre à Saint-Jean le 23 juin 1597 dans la soirée. Et, ce jour, est un lundi et non pas un dimanche.

(§) L'auteur remercie Christian Dompnier pour toutes ses connaissances et ses nombreuses photographies fournies à l'occasion de la rédaction de ce texte.

### SOURCES

- 1 – GROS Adolphe, *Histoire de la Maurienne* (tome II), Imprimeries réunies, Chambéry, 259 p. (1946).
- 2 – BOZON Pierre, *Le Pays des Villards en Maurienne*, Éditions des Cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 292 p. (1970).
- 3 – GROS Adolphe, *Histoire de la Maurienne* (tome IV-A), Éditions des régionalismes, 206 p. (2012).
- 4 – BOZON Pierre, *Les Noms de lieux villarins : la combe d'Olle et ses abords*, *Le Petit Villarin* numéro 30, décembre 1979.
- 5 – GROS Adolphe, *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*, Éditions des régionalismes, 402 p. (2021).
- 6 – Renseignements communiqués à l'auteur par Christian Dompnier, randonneur, historien et grand connaisseur du massif Arvan-Villards.
- 7 – Traité entre le roi de France et le roi de Sardaigne conclu à Turin, le 24 mars 1760. Paris Imprimerie Royale (1760).
- 8 – MOUTERDE Philippe, *Un Fortin du XVI<sup>e</sup> siècle*, *Le Petit Villarin* numéro 116, juin 2001
- 9 – AUGER-RAHATSOZ Michèle et FEUILLET Marie-Pierre, *Le Fortin du col de Bellard*, *Le Petit Villarin* numéro 182, décembre 2017.

### Le Saviez-vous ?

Liste des Le Saviez-vous ? déjà parus :

- 1 – *Saint-Alban : la grosse cloche* (14 octobre 2022).
- 2 – *Saint-Alban et Saint-Colomban : nom des habitants des hameaux* (17 novembre 2022).
- 3 – *Saint-Alban et Saint-Colomban : vitraux figuratifs* (21 décembre 2022).
- 4 – *Saint-Colomban : le diable dans l'église* (21 janvier 2023).
- 5 – *Saint-Alban et Saint-Colomban : superficie des villages* (24 février 2023).
- 6 – *Saint-Alban et Saint-Colomban : fortifications et faits militaires* (10 mai 2023).

Tous ces numéros sont envoyés gratuitement et sur simple demande par courriel. Il suffit simplement de communiquer votre adresse courriel à l'auteur :

patricegerard24@sfr.fr

Patrice Gérard prépare une rubrique « reportage » visant à la constitution d'une banque de données photographiques .

## Évolution du foncier, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au premier cadastre français

On parle un peu improprement de « premier cadastre français » en 1867. En effet le premier cadastre français est napoléonien et date de 1810. À Saint-Alban a bien été conservé un registre cadastral napoléonien de 1810 mais le plan n'a apparemment pas été dressé.

Les cadastres apparaissent à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle avec la mise en place de la taille. Dans la vallée des Villards, chaque commune a un premier cadastre incomplet puisqu'il ne recense pas les ecclésiastiques et les nobles qui n'étaient pas soumis à la taille. On obtient néanmoins, grâce aux registres cadastraux de 1630 (Saint-Colomban) et de 1655 (Saint-Alban), une description des propriétés par village, y compris le Mont et la Frasse. Les successions qui se font, sont enregistrées dans les mentions marginales.

Au début du dix-huitième siècle, l'élaboration d'un cadastre de l'ensemble du royaume du Piémont-Sardaigne est mise en place avec un plan. Sont dressés des cadastres de tout le duché par paroisse ou par commune. On a donc un plan général du territoire de Saint-Alban-des-Villard en partant d'un point de vue depuis la crête de Cressua. Toutes les parcelles sont cadastrées et numérotées, c'est la mappe sarde, une carte de 4 mètres sur 2 qui est conservée roulée aux archives de Chambéry, avec copie en couleur pour la commune.

Les parcelles sont numérotées en partant du Truc, on descend ensuite au Mont, à Bon Mollard et au Cruet, puis on remonte. Le relevé est fait de haut en bas, puis de bas en haut. Le dernier numéro cadastral est situé en bordure de Sainte-Marie-de-Cuines. On compte 10 040 numéros. Certaines parcelles sont minuscules, d'autres beaucoup plus importantes avec les pâturages et les rocs. Un registre des numéros accompagne le plan avec le nom des possesseurs.

Pour cette carte de 1730, je note qu'il n'y a pas de maison commune et je ne sais pas où la mappe a donc été conservée. En tout état de cause, elle est très abîmée. Dans les tabelles figure un classement des propriétés par possesseur, rangés par ordre alphabétique. Figure aussi un classement qui suit les numéros de la mappe. Une table de référence est conservée aux archives de Chambéry.

À Saint-Alban a été conservé un exemplaire appelé la table des transports, c'est-à-dire des mutations. Mappe et table ont été constituées entre 1730 et 1738. Les documents ont fait l'objet d'un va-et-vient entre la commune et le duché. Dans la table, chaque parcelle a son numéro, sa nature et sa surface calculée en détail. La surface est exprimée en unité de Savoie : c'est le journal, qui vaut 720 toises, la toise valant 6 pieds carrés. La

surface est exprimée aussi en unité piémontaise, c'est le journal qui vaut 100 tables. Un journal de Savoie vaut 2 985 m<sup>2</sup>, un journal piémontais en vaut 3 800 m<sup>2</sup>.

Toutes les informations des registres serviront à lever la taille. Est donc indiqué aussi le degré de bonté des terres, c'est-à-dire la valeur foncière locative. La mappe et ses tables représentent donc une véritable photographie de la commune. On peut aussi en tirer des conclusions sur le mode de transmission des terrains : les transferts se font essentiellement par succession et très peu par vente puisque demeure jusqu'en 1771 le régime de la main morte. Le seigneur devait être prévenu de toute succession ou vente. Sur une vente, il pouvait faire préemption. À chaque mutation il y a une inscription à côté du numéro de la parcelle. À Saint-Colomban demeure aussi dans la commune le cahier journalier où sont inscrites jour après jour les mutations.

Arrive ensuite une autre période historique, l'annexion française de 1793 à 1815. C'est à ce moment-là que sont confisqués les biens de l'église. À Saint-Alban tout est vendu à un certain Benoît Ruffin, sauf l'église, le cimetière et la cure, qui deviennent biens communaux. Les biens d'église sont cadastrés dans la mappe alors qu'ils n'étaient pas recensés dans le registre cadastral de 1655, faisant partie des exemptés.

En 1802 Napoléon veut faire un cadastre d'empire. Le cadastre napoléonien de Saint-Alban-des-Villard date de 1810. Pour constituer le registre cadastral, on prend le livre des numéros suivis et on indique les propriétaires de 1810, uniques ou pluriels.

On parle de propriété dans les cadastres et non d'exploitation, ce sont des choses différentes. Sous la catégorie « communaux », on trouve des prés et des champs, ou bien des exploitations. Les exploitations sont-elles à l'origine des communaux cultifs ?

À cette époque-là on se rend compte que 10 040 parcelles en un seul bloc cela va être difficile à nommer et à démêler. Aussi crée-t-on les sections, les sections cadastrales. La section A va du nord du Balais jusqu'à la limite avec Saint-Étienne-de-Cuines et Sainte-Marie-de-Cuines. La section B va du Glandon à la limite de Saint-Colomban, au Balais, au Merlet, avec retour au Glandon. C'est la section la plus densément occupée. La section C ce sont les terrains de l'envers.

En 1810 au moment du cadastre napoléonien la commune de Saint-Alban compte 16 920 parcelles. Donc en une ou deux générations, le nombre de parcelles a été multiplié par 1,5. Entre 1793 et 1815, il y a énormément de partages, par contre les bois, les taillis, les murgers restent en indivision. Il y a également énormément de communaux.

En 1816 on dresse aussi le rôle des

communaux défrichés. Et là on sait qui a défriché mais on ne sait pas où.

Le registre d'alivrement indique le changement de nature des terres. Il date de 1859 et porte référence des sections de Napoléon mais le plan est toujours celui de la mappe. C'est à partir de 1860 qu'on refait un cadastre complet avec un plan par section mais, cette fois, de la section A à la section P. Et là il n'y a plus de référence à la mappe. Dans le cadastre de 1867, les communaux affermés sont cadastrés. Ils sont entourés sur la carte d'un ombrage vert bleu.

La matrice dresse la liste des propriétaires. En 1867 est dressé le livre des communaux en deux parties : église, cimetière..., bâtiments publics, et terres en pleine propriété. Les communaux sont cadastrés et l'on indique « *communaux par...* » c'est-à-dire « *communaux exploités par...* ».

En 1900 apparaît la mention « *communal cultif à jouissance héréditaire* ». Le cadastre napoléonien tient aussi le registre des transports, mais de façon très sommaire.

À Saint-Alban-des-Villard la noblesse est peu influente par rapport à la place qu'elle tient à Saint-Colomban.

La mesure utilisée dans le registre cadastral de 1655 est la varcine à Saint-Alban et le cartel à Saint-Colomban. Une varcine mesure environ 700 m<sup>2</sup>.

En ce qui concerne les noms, les dénominations, quelques éléments. La forêt du nord qui est la seule vraie forêt de Saint-Alban-des-Villard est qualifiée de forêt « *des bois noirs* ». Le terme « *la charrière, les charrières* » (la route des charrettes) apparaît avec aussi la « *croix des charrières* ». Les noms des lieux-dits peuvent disparaître ou réapparaître. Par exemple au 17<sup>e</sup> siècle la dénomination « *plan de l'aigle* » existait. Sur la mappe sarde elle n'existe plus. En 1867, on a recréé le lieu dit « *plan de l'aigle* ». Il faut dire aussi que beaucoup de ceux qui travaillaient sur les cartes de la vallée des Villards n'étaient pas savoyards.

Jean-Louis Alexandre (\*)

(\*) Conférence donnée à Saint-Alban le 1<sup>er</sup> avril 2023.

### ÉDITION

## Appel à documents photographiques

Le petit ouvrage *Les Hameaux de l'envers de Saint-Alban-des-Villard. Monographie d'un versant oublié* édité en 350 exemplaires l'été dernier est aujourd'hui épuisé. Un grand nombre a été offert à l'ensemble des résidents de la commune, le reste était en vente à l'office de tourisme de la vallée des Villards et à l'épicerie de Saint-Colomban. Les recettes de ces ventes ont été intégralement reversées à l'association le Sou des écoles pour aider au financement du voyage scolaire.

Fort de ce succès, une nouvelle plaquette est en préparation. Toujours réalisée par la commune de Saint-Alban, elle sera financée grâce à une subvention de l'association Espace Belledonne via le programme européen Leader. Cet ouvrage retracera l'évolution des paysages de la commune en mettant en regard un grand nombre de photographies anciennes et de photographies actuelles prises sous le même angle par un photographe professionnel qui arpentera la commune durant la seconde moitié du mois d'août prochain.

À ce jour, plus de 300 photographies anciennes ont été collectées par la municipalité depuis plus de 3 ans. Tous les secteurs ou presque sont représentés (Merlet, Bacheux, hameaux, forêts, etc.). Toutefois, un déséquilibre demeure. À titre de comparaison presque 100 photographies concernant le hameau du Premier-Villard tandis que 2 seulement représentent le hameau du Bessay.

Aussi, la mairie de Saint-Alban lance un nouvel appel à documents pour recueillir des photographies anciennes prises entre 1880 et 1980 des secteurs du Bessay, du Planchamp et du Pied des Voûtes, afin que l'ouvrage en préparation soit mieux équilibré. Naturellement si vous souhaitez qu'une de vos photographies anciennes, même d'autres secteurs, apparaissent dans l'ouvrage, elle sera la bienvenue. Les auteurs recherchent prioritairement des photographies de paysage des hameaux, des champs ou des montagnes mais les photographies illustrant des scènes de vie peuvent être soumises. Chaque photographie présente dans l'ouvrage verra son auteur et ou son donateur crédité. Un comité de sélection des clichés qui constitueront le livre sera organisé par la municipalité dans l'été.

Les photographies sont à envoyer à l'adresse courriel de la mairie de Saint-Alban-des-Villard (mairie.stalbandesvillards@orange.fr) avant le 15 août 2023. Au-delà de cette date plus aucune photo ne pourra être acceptée.

L'ouvrage qui a pour titre provisoire *Saint-Alban-des-Villard : géographie paysagère d'une commune de montagne* sera disponible à la vente à partir de l'été 2024 et, comme pour l'ouvrage précédent, chaque résident de la commune se verra offrir un exemplaire. La mairie remercie par avance tout donateur.

Yannis Nacef

## Après la restitution de l'audit, dans l'attente des décisions des élus...

« Alors cet audit, quelle suite ? » C'est la question que tout le monde se pose depuis que les conclusions de l'audit mené sur l'office de tourisme de l'Espace Glandon par Yann Clavillier à la demande de la 4C ont été présentées à la commission du tourisme et de l'agriculture de la 4C présidée par Pierre-Yves Bonnivard (27 mars) et aux élus municipaux des Villards (7 avril), puis aux adhérents de l'office du tourisme (à l'occasion de l'assemblée générale de l'OT, 3 mai) et aux conseillers communautaires de la 4C (22 mai).

Après ces présentations, plusieurs élus ont estimé que « ce rapport dit des choses que tout le monde voyait et déplorait depuis 3 ou 4 ans mais qui n'ont jamais trouvé de solutions » comme par exemple sur la gestion des gîtes de Saint-Colomban (qualifiés d'*« insalubres »* dans la restitution orale du rapport) où ce sont les agents de l'OT « qui vont changer une ampoule, boucher un trou dans le plâtre ou changer une bouteille de gaz ». Et en plus cette année « il y a des saisonniers qui sont partis en laissant la place dans un état pas possible et sans payer... mais là, c'est pareil, qui va faire l'état des lieux ? »

L'audit dénonce aussi, chose également connue, la (trop ?) grande polyvalence des personnels de l'OT qui interviennent pour les gîtes, la bibliothèque, le club enfant, la réservation et l'entretien de matériel (vélo électrique, matériel via ferrata...), l'ouverture des salles communales, la réservation des casiers skis, la Maison du patrimoine... Sans parler de l'absence de direction et du turn over important des personnels..., ni des éléments de communication différents quant aux appellations et aux symboles graphiques utilisés qui engendrent confusion et manque de lisibilité.

Pour « placer l'OT au cœur de la stratégie de développement touristique [et] pour qu'il devienne un lieu et une structure incontournables », le rapport préconise un regroupement avec l'OT de La Chambre et même très concrètement de « construire un office de tou-

risme unique » qui aurait une direction unique (aux Villards) pour « la gestion administrative, la promotion, la communication, les relations externes », et comprendrait deux pôles : un pôle vallée (à La Chambre, en relation avec Saint-François-Longchamp et la Maurienne) et un pôle station (aux Villards).

Par ailleurs, pour améliorer l'accueil et l'information le rapport propose de profiter des locaux de l'Espace Glandon « pour développer la notion de tiers-lieux en rassemblant de nouveaux partenaires dans l'enceinte de l'OT : bibliothèque (7/7), le bureau de l'agence postale (7/7), une Maison de la montagne, des expositions tournantes, une boutique commerciale, un espace de convivialité, et une banque dédiée aux habitants pour des échanges, des conseils, avec des salles de réunions pour les associations, les clubs, etc. ».

Pour Pierre-Yves Bonnivard l'idée d'un regroupement aux Villards n'a rien d'utopique car « Saint-Colomban est la commune de la 4C qui a le plus de salles et le plus de moyens pour faire des choses. » C'est pourquoi, selon lui, « la suite de l'audit consiste principalement à faire comprendre et à expliquer aux élus communautaires la situation actuelle (...) des deux OT, de La Chambre et des Villards, comment ils s'agencent, comment ça travaille, qu'est-ce qu'ils font. Ça a été un travail de 4 à 5 mois et des élus sont tombés des nues. Il y a beaucoup de gens qui sont là pour voter des trucs mais ils ne sont jamais allés sur le terrain. Pour moi, le terrain c'est quelque chose de primordial, c'est pour cela que je me suis rendu compte qu'à part naturellement Jacqueline Dupenloup qui est des Villards et une élue de Notre-Dame-du-Cruet qui est bénévole à la Sybelles-Villarinch, les autres élus n'ont aucune conscience des moyens qu'on a ici. Les trois-quarts ne sont jamais rentrés dans l'OT que ce soit celui du bas ou le nôtre. Comment dans ces conditions prendre des décisions ? »

Des élus de la 4C soulèvent cependant des objections à ces perspectives.

Sur le regroupement, Jacqueline Dupenloup par exemple : « La fusion ou la mutualisation des deux OT n'a de sens que si la 4C a un projet touristique en impliquant les communes d'en bas et en voyant quelles relations il peut y avoir entre les communes du bas et du haut. Car si c'est pour travailler avec un OT qui se contente de faire des pots d'accueil quand les touristes descendent du train, c'est sans intérêt. C'est à la 4C à répondre à la question - puisqu'elle a la compétence tourisme dans ses attributions : quel est le projet de chacune des communes en matière de tourisme et qu'est-ce qu'on peut travailler ensemble ? À ce moment-là ça aura du sens de réunir les deux OT. Sinon non. »

La restructuration de la Maison du tourisme ne paraît pas prioritaire au conseil municipal de Saint-Alban, pour lequel « l'urgence est à fidéliser et former les personnels ». D'autant que cette restructuration nécessitera le financement de nouveaux investissements en locaux et matériels, d'où la question : qui les paiera ? Car de qui dépendent ces locaux ?

À l'origine, la construction de la Maison du tourisme a été financée par la CCVG. À l'extension de celle-ci aux autres communes du canton (2014), la compétence tourisme est revenue aux communes et le bâtiment a été repris par la commune de Saint-Colomban. En 2016, la compétence tourisme a été transférée à la 4C et les attributions de compensation ont été diminuées pour les deux communes des Villards du

montant lié à ce transfert de charge. Et le budget des offices du tourisme est maintenant complètement déterminé par la subvention de la communauté de communes.

Pour Jacqueline Dupenloup, cette situation pose une question de fond : « La 4C a la compétence économique et investit dans les zones d'activité économique. Nous on n'a pas de zones économiques mais une zone touristique qui génère une activité touristique qui est, de fait, une activité économique comme une autre, qui fait venir des saisonniers d'en bas et qui donne du travail au-delà des Villards. Dans ces conditions, pourquoi les communes villarinch porteraient-elles tout, seules ? C'est une discussion à mener au sein de la 4C : l'OT des Villards a besoin d'investir, la 4C mettra-t-elle cet investissement dans son budget ou pas ? »

Il est un point sur lequel tous les élus concernés par cette question se rejoignent : forts des conclusions techniques de l'audit, c'est désormais aux politiques locaux de dégager des solutions. Une réunion de la commission tourisme et agriculture de la 4C s'est tenue le 20 juin dernier à Saint-Colomban avec, à l'ordre du jour, un débat sur la question : « Quel tourisme peut-on mettre en oeuvre sur le territoire de la 4C en fonction de ses moyens ? », suivi d'une visite « des locaux de l'OT et des salles attenantes ». Mais la visite ayant pris trop de temps, le débat sur la nature du « tourisme à mettre en oeuvre sur la 4C » a été renvoyé à une prochaine réunion...

## Nalira Perey recrutée pour un an

Nalira Perey a pris ses fonctions le 12 juin dernier à l'OT de l'Espace Glandon, embauchée pour un an sur un contrat CDD comme « conseillère en séjour ». Ses principales missions seront « l'accueil des visiteurs, l'organisation des animations, la communication autour des événements organisés par l'OT sur les réseaux sociaux et journaux locaux, etc. ». Elle aura aussi la tâche de « développer la mise en valeur patrimoniale en étant force de proposition : circuits patrimoniaux, petits feuillets à destination des visiteurs sur la richesse du petit patrimoine de la vallée, etc. ».

Âgée de 26 ans, M<sup>me</sup> Perey est originaire de Freneuse petite commune de Seine-Maritime qu'elle quitte à 17 ans pour s'installer en Ardèche avec ses parents. Nalira Perey : « C'est là-bas que j'ai eu mon bac ES puis, à Valence, une licence de langues, littératures et civilisations étrangères et régionales d'anglais avant de me réorienter dans un BTS Tourisme, à Privas. J'ai fini mes études par une licence professionnelle valorisation et protection du patrimoine historique et culturel, spécialité concepteur de produits touristiques patrimoniaux, à Mirebel (Ardèche) ». [Le conseil d'administration a recruté en CDD Mélany Mollaret (4 mois, à partir du 11 mai) au poste d'agent polyvalent en charge du club enfants, et Alizée Bozon-Vialle (2 mois, à partir du 26 juin) pour le club enfants.]

Après avoir enchaîné des petits boulots étudiants éloignés du tourisme, Nalira Perey a, durant son BTS tourisme, effectué deux stages pratiques dans deux OT (celui de Valence-Romans et celui de Privas) qui lui ont donné l'envie de travailler en office de tourisme. C'est ainsi qu'une fois sa licence professionnelle obtenue, elle a travaillé sept mois en 2022 à l'OT de Provins Tourisme, ville classée au patrimoine mondial de l'Unesco, puis, durant l'hiver 2022-2023, à l'OT du Val d'Allos, station des Hautes-Alpes.

Nalira Perey indique « ne pas avoir été déçue en arrivant à Saint-Colomban » qu'elle ne connaissait pas, « très bien reçue par Céline Clérin et Mélany Mollaret. Aiment marcher, j'ai déjà eu l'occasion de me balader depuis mon arrivée, et vais continuer à arpenter les sentiers pédestres. J'aime aussi la lecture et la photographie et compte bien prendre le plus de photos possible à chacune de mes sorties. »

## ■ BRÈVE

► **ESPACE GLANDON.** Le conseil d'administration (CA) de l'OT a arrêté (24 avril 2023) la grille tarifaire des cotisations pour 2024 qui n'avait plus évoluée depuis 5 ans (25 euros pour les prestataires d'activité et les commerçants, 15 euros pour les membres de la société civile et les associations, 350 euros pour le domaine skiable et 3 euros par lits pour les hébergeurs). Également arrêtée, la grille tarifaire des insertions publicitaires dans le guide pratique (version été + hiver) : 1/4 de page : 60 euros (100 euros pour les 2 guides) ; 1/2 page : 95 euros (170 euros) ; page intérieure : 150 euros (280 euros) ; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de couverture : 200 euros (350 euros) ; 4<sup>e</sup> de couverture : 300 euros (500 euros). Pour réaliser des réductions de coûts et des

gains de temps, l'OT va utiliser le logiciel d'auto-édition EditYourself qui permet de mettre en page graphiquement l'ensemble des éditions : guides pratiques, bulletins d'animations, affiches, flyers... Selon le CA (5 juin 2023), « il devient nécessaire de commander de nouvelles photos pour alimenter le stock de la banque. Important de renouveler le site Internet, le guide pratique, les affiches... ». Le CA a validé (2 200 euros) la commande d'un reportage photo durant l'été à Philippe Royer, photographe de magazines tourismes, sportifs et natures. Enfin le CA a décidé que « les 2 prestataires en réflexologie et/ou naturopathie peuvent adhérer à l'OT et exercer leurs activités respectives sur le territoire ».

## Fréquentation en baisse de 37 % aux remontées mécaniques...

À l'initiative des deux maires villarins, un bilan de la saison hivernale établi par l'office de tourisme (OT) de l'Espace Glandon a été présenté et discuté le 4 avril dernier dans la salle des Galapias en présence de quelques élus des deux communes, des socioprofessionnels (gestionnaires des remontées mécaniques et de lits, commerçants, restaurateurs, moniteurs, etc.), et de responsables associatifs. Soit quelque 25 personnes.

Les deux principales interventions ont été celles de Benoît Rebuffel, directeur opérationnel de SSDS, et Clément Girard, directeur de l'ESF, qui ont confirmé que la fréquentation avait été moindre cet hiver.

Plus précisément, Benoît Rebuffel, qui va quitter Saint-Colomban pour Val d'Isère mi-juillet, a indiqué que le nombre de passages aux remontées mécaniques avait chuté de 37 %, soit quelque 750 000 contre près de 1,2 million l'an passé. (Interrogé sur cette baisse, Benoît Rebuffel n'a pas répondu à nos questions.) La station a été ouverte 84 jours sur 100 possibles (dont 11 jours en moins en janvier). Selon Benoît Rebuffel le chiffre d'affaires (600 000 euros HT environ) n'aurait chuté que de 13 % (mais serait en augmentation par rapport aux années avant Covid). Une baisse « limitée » à cause des ventes de forfaits différents d'une année sur l'autre : + 20 % sur le forfait saison, - 10 % sur le forfait jour, + 15 % sur le forfait 6 jours, - 17 % sur le forfait journée, - 14 % sur le forfait 4 heures, + 11 % sur le forfait Skigrande. Et probablement aussi à cause de l'augmentation significative des tarifs (*lire ci-dessous*).

Le chef d'exploitation a également indiqué qu'il y avait eu 85 réclamations (en particulier sur les difficultés d'achat en ligne des skipass et sur les retours à pied en bas de piste) et 40 secours effectués (44 l'hiver dernier), 10 PIDA, et 900 litres d'eau consommés en plus par rapport à 2021-2022 (une demande serait en cours pour augmenter le quota de 30 000 m<sup>3</sup> attribué à Saint-Colomban). Comme dans d'autres stations Saint-Colomban a connu des problèmes de recrutement (« les agents des remontées mécaniques sont aussi devenus, au cours de la saison, des agents de caisse »).

Le prochain hiver marquera les 30 ans des Sybelles et des améliorations sont envisagées : « *Nouveau plan des pistes, l'Ouillon devient le point central, refonte de la signalétique, un espace freeride 100 % sécurisé sera ouvert sur le secteur Saint-Colomban, changement de la webcam, installation d'un transat géant à Cuinat, aménagement des pistes et nouveaux enneigeurs dont un à la Téchette, entretien et révision générale de certains appareils, etc.* »

Clément Girard, directeur de l'ESF, a annoncé une baisse globale de fréquentation de l'ESF de 12 % : - 15 % en janvier (et seulement 40 heures de cours donnés) et mars, de « très belles vacances de février » avec une fréquentation de + 9 % et des « retours positifs ».

Il a mentionné qu'une réflexion était en cours sur l'avenir de l'ESF et qu'il faudrait une aide de la mairie. (Quelques semaines plus tard on a appris que cette activité continuerait). Autres points soulevés : la station n'est pas attractive pour les jeunes ; la piste de luge est mal située ; la clientèle vient en grande partie de Goélia lors des vacances ; échange et organisation difficiles avec la société À la Croisée des chemins. Clément Girard a proposé que l'ESF prenne en charge les descentes aux flambeaux (notamment sur l'animation micro).

Une baisse a également été observée à l'OT où Yann Clavillier, directeur de transition de l'OT, a indiqué 2 062 visiteurs et 740 appels téléphoniques (contre 3 061 visiteurs et 1 160 appels l'an dernier). Il a souligné que cet hiver les horaires avaient été réaménagés après le départ de Solenn Clavel (fin janvier). (Après la saison, c'est Manon Carret qui a quitté l'OT, 30 avril, pour des raisons personnelles). Il a également indiqué que les consignes à skis étaient vieillissantes et que sur les 8 gîtes communaux (pour des touristes et des saisonniers), ceux pour touristes ont été occupés 16 semaines sur 48, et que ceux occupés par les saisonniers n'auraient pas été payés et auraient subi beaucoup de casses...

À Saint-Alban, « les gîtes communaux (12 places) ont été pleins en février moins de réservation en janvier et en mars avec plutôt des courts séjours, des personnes faisant du ski de randonnée. Peu de retours négatifs, car clientèle bien renseignée sur le lieu. »

Transalpes (Maryline Rouland) aurait transporté environ 4 000 personnes avec les navettes (3 à 4 par rotation, 22 places disponibles dans les navettes, service à la personne apprécié) le plus souvent entre 8 h 50 et 10 h 30 et entre 16 h 20 et 17 h 22 et souvent les mêmes personnes sur une semaine. « *La fiche horaire est complexe à lire et à comprendre. Voir pour faire plus de communication.* » Ces navettes pourraient être mieux utilisées, par exemple pour les animations (30 personnes ont utilisé l'application Zenbus qui permet de savoir le temps d'attente). Il faudrait mieux marquer les lieux d'arrêt dans le pays et améliorer les horaires en concertation avec l'ESF, SSDS et l'OT.

Chez les hébergeurs, seul Goélia était représenté par Thibault Dufour : « *Un peu moins de fréquentation que l'année dernière, mais dans l'ensemble ça va. Les clients font remarquer qu'il manquerait des commerces sur la vallée. Clientèle majoritairement française, qui vient en particulier pour le ski. En fin de saison, avec la fermeture du domaine skiable et pour la dernière semaine, 8 familles ont été basculées sur d'autres établissements.* »

Les commerçants ont connu des fortunes diverses. Selon Axel Reffet, il y avait « *plutôt du monde au snack du plan d'eau malgré l'emplacement, avec une clientèle locale et touristique* ». Un

chiffre de 4 000 clients durant la saison a été donné. Également soulignés, le manque de communication de la part des résidences de tourisme, une volonté de mieux collaborer avec l'OT, et l'idée de mettre un peu plus de vie au plan d'eau certains suggérant une patinoire artificielle. S'en est suivi un débat pour « *évaluer les possibilités d'une installation synthétique, ouverte l'hiver et l'été, et identifier un prestataire pour gérer les locations des patins. Mais qui s'en occuperait pour la faire fonctionner ?* »

D'autres commerçants avaient communiqué leurs commentaires par courriel. Épicerie & Compagnie a noté une baisse de la fréquentation et du chiffre d'affaires (de - 10 à - 38 % suivant les semaines) malgré les animations proposées : soirées cinéma, après-midi jeux et partenariat avec la librairie de Saint-Jean.

Pour l'Auberge du Coin, la saison a été globalement positive malgré des interruptions de fonctionnement en raison de la fermeture du domaine skiable. Baisse importante des soirées et absence de communication sur les taux de remplissage (en partie en raison de certains hébergeurs qui ne répondent pas aux interrogations de l'OT). La première saison au bâtiment d'accueil (Lapozacho) est relativement satisfaisante malgré une fermeture prématuée en raison du manque de neige. Les gérants sollicitent un réaménagement de la salle hors sac pour la rendre plus chaleureuse plus conviviale, souhaitent, l'hiver prochain, proposer une activité de préparation physique avant les départs au ski et regrettent le manque d'activités après le ski. (Les gérants de l'Auberge du Coin, dont la restauration n'est ouverte qu'en hiver, chercheraient à céder leur fonds de commerce.)

Les prestataires et les associations ont noté les visites « *des locaux, à Noël surtout, en janvier aucun touriste et une bonne fréquentation en février* » (boutique Tric O'Tine, Christine Reffet) ; « *une augmentation de la fréquentation de l'atelier : 450 à 500 personnes. Retours positifs. Importance d'être présent lors des pots d'accueil pour présenter l'activité* » (Simon Cartier-Lange, ébéniste) ; « *une clientèle qui change et plus compliquée que les années précédentes ; bien en février* » (Myriam Lienard, massage) ; « *Moins de monde, 5*

*cours annulés* » (Claire Martin-Cocher, Yoga) ; « *une centaine de personnes accueillie au musée du patrimoine. 10 % de baisse. Communication difficile auprès de la clientèle qui ne reçoit pas les informations* » (Martine Paret-Dauphin, Patrimoine et culture).

Tous ont indiqué que les pots d'accueil « *étaient nécessaires et ceux dans les résidences tenues par des gérants motivés sont indispensables ! Notamment à Goélia* ». Cet hiver 3 essais de pots d'accueil différents ont été proposés. Mais il n'y a pas de solution idéale, le territoire est trop vaste et les zones intéressantes trop dispersées. Simon Cartier-Lange a constaté que les personnes ne se déplacent plus autant qu'avant (« *il faut aller vers la clientèle* ») et Martine Paret-Dauphin a estimé que la documentation papier n'est pas suffisante pour communiquer. Pour Jacqueline Dupenloup il faudrait que les hébergeurs transmettent plus les informations. En conclusion, Yann Clavillier a proposé d'améliorer la communication de la part de l'OT, notamment par la création d'affiches permanentes à placer sur les lieux stratégiques (entrées des hébergements, OT, caisses, ESF, départs des remontées mécaniques, etc.).

Un débat s'est engagé autour de l'aménagement des pistes et sur la difficulté du domaine skiable, notamment pour les débutants. Le positionnement de la station est clairement affiché autour d'une clientèle familiale, avec des structures accueillant des classes de neige, mais l'accessibilité aux débutants est très limitée.

Jacqueline Dupenloup a demandé si des études prospectives avaient été menées sur l'avenir des domaines skiables des Sybelles à l'horizon 2050, comme cela est fait actuellement sur les stations gérées par la communauté de communes du Grésivaudan, et comme cela a été fait sur la station de Métabief ou sur les stations du Beaufortain. « *Ce type d'études est maintenant demandé par les banques lorsqu'elles sont sollicitées pour des emprunts sur les remontées mécaniques.* »

Sur cette question de l'enneigement du site, Benoît Rebuffel a répondu : « *On n'en a pas besoin, on sait que pour nous tout ira bien* »...

## Une chiffre d'affaires qui diminue ?

Au printemps 2019, les responsables de l'ÉPIC de Saint-Colomban commentaient l'évolution du chiffre d'affaires des remontées mécaniques sur les quatre dernières années : « *Le chiffre d'affaires est toujours en progression. Il a été de + 12 % pour l'hiver 2016-2017 par rapport à 2015-2016 (380 000 euros TTC), + 32 % en 2017-2018 par rapport à 2016-2017, et + 13 % au moins en 2018-2019 (634 000 euros TTC au 23 mars 2019) par rapport à 2017-2018. Soit une progression de + 67 % en trois saisons.* » (Le Petit Villarin numéro 187, mars 2019)

Prenons comme référence le chiffre d'affaires de la saison 2018-2019, soit 634 000 euros TTC. Depuis, les forfaits 4 heures consécutives et 1 jour ont augmenté de 55 %. À fréquentation égale, et en tenant compte de cette augmentation des forfaits et de l'évolution de l'euro entre 2018 et 2023, on aurait dû obtenir, pour la saison 2022-2023, un chiffre d'affaires de l'ordre de 890 000 euros HT au lieu des 600 000 euros annoncés, soit 48 % de plus...

## HÉBERGEMENT

## Selon un rapport, à Saint-Colomban un quart des vacanciers feraient du ski...

Selon la société G2A consulting qui établit des bilans statistiques saisonniers pour les stations des Sybelles, la vallée des Villards compterait 575 lits professionnels, 246 lits loués de particulier à particulier et 2 518 lits non commercialisés, qui afficheraient des taux de remplissage, respectivement, de 43,4 %, 28,7 % et 14,1 % sur l'ensemble de la saison (\*). (Le taux de remplissage est un indice plus indicatif que le taux d'occupation, avec lequel il est souvent confondu, car un appartement est rarement occupé par le nombre maximum de personnes. Exemple : un gîte de 4 personnes est occupé pendant 1 semaine complète. Durant cette semaine son taux d'occupation est de 100 %. Mais si seulement deux personnes y ont séjourné, son taux de remplissage n'est que de 50 %...)

Cet hiver, la vallée aurait vendu 80 919 nuitées (contre 80 700 l'an passé, + 0,3 %). Selon G2A « même si cette hausse peut paraître anecdotique, parmi les stations des Sybelles, seules La Toussuire (+ 1,4 %) et Saint-Colomban enregistrent des résultats en progression ».

Néanmoins, et comme observé à l'échelle des stations du panel Charme (stations situées en dessous 1 800 m d'altitude et comptant moins de 25 000 lits), Saint-Colomban accuse une régression de 2,3 % de nuitées lors des vacances d'hiver par rapport à la saison antérieure. La première semaine des vacances, où seule la zone A était en congé, a perdu près de 2 800 nuitées et « tire ainsi l'ensemble de la période à la baisse ». Les trois semaines suivantes, en conservant une bonne dynamique de fréquentation, ont équilibré les résultats avec des nuitées en hausse sur chacune des semaines. Saint-Colomban accuse ainsi une régression moindre au regard des stations des Sybelles sur les 4 semaines de février : - 3,8 % à Saint-Jean-d'Arves (soit - 2 800 nuitées) et - 7 % au Corbier (équivalent à -11 000 nuitées). (À titre de comparaison, sur ces 4 semaines de février, Saint-Colomban vend 24 427 nuitées, Saint-Jean-d'Arves 73 684 et Le Corbier 157 143.)

Le nombre de journées de ski vendues à Saint-Colomban a baissé de

12 % (21 231 contre 24 093 l'an passé). Ce qui conduit à un taux de conversion de 26,2 % contre 29,7 % l'an passé. Ainsi seul un vacancier sur quatre a fait du ski. Ce fait explique-t-il la fréquentation de - 37 % observée aux remontées mécaniques ?

Si l'on rapproche le chiffre d'affaires de la saison donné par Benoît Rebufel (600 000 euros) du nombre de journées de ski vendues par lits professionnels, donné par G2A (13,5), on peut estimer que 500 lits nouveaux apporteraient une recette de 190 000 euros aux remontées mécaniques, soit seulement 30 % du déficit actuel... Naturellement, on nous rétorquera que ce calcul ne tient pas compte de l'attrait, qu'à lui seul, aura le nouveau téléporté (une assertion que rien n'étaye) ni du fait que ces nouveaux lits seront mieux exploités (ce qui reviendrait à penser que les hébergeurs actuels ne « jouent pas le jeu » comme on l'entend dire parfois. Mais est-ce vraiment un problème d'hébergeurs ?).

Le taux de remplissage global des lits professionnels et des lits de particulier à particulier (respectivement 43,4 % et 28,7 % sur la saison) présentent naturellement des disparités selon les périodes commerciales : durant les 2 semaines de Noël (63,5 % pour les lits professionnels et 35,3 % pour les lits de particulier à particulier), en janvier (40,2 % et 18,6 %), en février (71,5 % et 51,8 %) et lors des deux premières semaines de mars (47,5 % et 30,5 %).

Cette saison, Saint-Colomban-des-Villards aurait accueilli 10,5 % de clients étrangers dans le secteur des lits professionnels, soit le double par rapport à l'année précédente. Parmi eux, des Belges et des Néerlandais qui sont principalement venus lors de la semaine du 31 décembre et lors des vacances de février.

(\*) Sont inclus dans les lits professionnels ceux gérés par Goélia (300 lits), Olydéo (150 lits), À la Croisée des chemins (mais que les deux centres de vacances Les Myrtilles et Les Moulins, 83 lits), et les deux hôtels (42 lits). Le camping qui était fermé cet hiver n'est logiquement pas pris en compte. En revanche, les autres gîtes gérés par À la Croisée des chemins sont placés arbitrairement dans la catégorie de particulier à particulier avec les lits des propriétaires privés. Ce qui est discutable.

## Des engagements difficiles à tenir

Bilan après bilan, le constat est le même : Saint-Colomban ne fait pas le plein de ses hébergements. Et Pierre-Yves Bonnivard exprime régulièrement son agacement à ce sujet : « Il nous manque des lits et ceux qu'on a, on n'arrive pas à les remplir, sauf en février, car les hébergeurs ne jouent pas le jeu. Goélia lui le joue le jeu, on peut dire ce qu'on veut de ce groupe. »

Le désappointement du maire est à la hauteur des actions entreprises par la commune en décembre 2019 pour réorganiser la gestion de son parc immobilier et faire exploiter au mieux les lits actuels par les sociétés Olydéo (La Perrière, jusqu'en 2031) et À la Croisée des chemins (gîtes du Martinan et de La Pierre, centres de vacances Les Myrtilles et Les Moulins, jusqu'en 2028). Cette société a également obtenu la gestion des gîtes de Lachenal (jusqu'au 30 novembre 2023 après la prolongation d'un an de la DSP signée pour 3 ans en 2019).

Dans ce but, la commune a rénové la résidence de La Perrière (pour un million d'euros) et mis aux normes le centre de vacances Les Myrtilles (100 000 euros). Des efforts que ne porteraient donc pas leurs fruits car qui dit remplissage moindre, dit loyers difficiles à régler.

Avec Olydéo, depuis le bail commercial signé en 2019, deux avenants (2021 et 2022) ont « aménagé » les loyers dus pour 2020 et 2021. Suite aux loyers annulés ou réduits au titre de ces deux exercices, la commune aurait déjà perdu quelque 65 000 euros sur les 100 000 escomptés. Pour l'année 2022, le dernier avenant stipule que les conditions de la convention initiale (2019) seront appliquées, notamment l'article 4 qui mentionne un loyer de 30 % du chiffre d'affaires avec un minimum de 70 000 euros. Mais cet objectif ne sera pas atteint.

Bien qu'ayant démissionné de ses fonctions de directeur général d'Olydéo (31 décembre 2022), Patrice Dachy déclare toujours être impliqué : « Je suis toujours actionnaire de la société à 50 % (...) et cogérant de toutes les sociétés du groupe. Il n'y a pas de différence. » Et, selon lui, Olydéo va bien : « Après une année 2021 qui a été dure avec le Covid, en 2022 on a fait grosso modo une bonne année au niveau du groupe et on continue à se développer. »

La résidence de La Perrière a ouvert le 27 mai presque en même temps que le col du Glandon. Patrice Dachy : « L'objectif sur les 2 mois et demi d'été c'est de faire 60 à 65 000 euros de chiffre d'affaires (CA) TTC, brut de commissions. On a fait un bon hiver. On a fait le maximum, c'est-à-dire un peu moins de 200 000 euros. Par contre on a entamé une renégociation du montant global du loyer avec la mairie parce qu'après une année normale, 2022 est la première année avec un hiver et un été, on sait grosso modo qu'on a un CA HT net de commissions autour de 130 et 140 000 euros et que donc on peut payer entre 30 et 35 000 euros de loyer

et pas les 70 000 euros que nous avions proposés. Donc on a fourni à la mairie les chiffres de l'expert comptable et toutes les actions commerciales pour montrer que nous avons agi comme elle le voulait mais que, malgré l'intérêt de la station en hiver, on est quand même sur des tarifs de location moins élevés que dans les autres stations des Sybelles, comme Saint-Jean-d'Arves ou les autres. On sait qu'on va faire 150 000 euros de CA net, 250 000 euros brut, et on supporte naturellement l'augmentation des frais d'électricité. Donc pour garder un équilibre à peu près satisfaisant, on a proposé à la mairie un loyer autour de 30 ou 35 000 euros et un loyer variable si évidemment ça progresse. »

Interrogé sur cette demande, Pierre-Yves Bonnivard nous a indiqué : « Chaque année Olydéo nous explique qu'elle ne peut pas régler le loyer, il y a toujours une bonne raison : la crise sanitaire, l'augmentation du prix de l'électricité, etc. En attendant, la commune paie les annuités d'emprunt pour la rénovation de ces lits, et les taux de remplissage, modestes en hiver, ne génèrent que peu de CA aux remontées mécaniques. Ce qui accroît la subvention communale versée aux remontées mécaniques. »

Les problèmes rencontrés avec la société À la Croisée des chemins seraient plutôt de type relationnel : « difficultés pour obtenir les comptes d'exploitation comme l'exigent la DSP passée avec la commune, et changement régulier de personnel et donc d'interlocuteurs pour la mairie »... À la réunion du bilan de la saison d'hiver, Clément Girard, directeur de l'ESF, a mentionné lui aussi des relations difficiles avec cet hébergeur qui, au moment où il s'exprimait, n'avait toujours pas réglé les cours de ski (ce qui a été fait depuis). Ce n'est pas la première fois que le fonctionnement de cette société est dénoncé, notamment par des ex-employés ce qui lui a valu des condamnations aux prud'hommes.

Aujourd'hui cette société rencontre des difficultés concrètes dans l'exploitation du centre des Moulins car, pour des raisons liées à l'évolution de la réglementation incendie, elle ne peut plus accueillir dans ce bâtiment des groupes de 30 personnes comme elle le faisait jusqu'en décembre 2021. Et les services de la préfecture auraient même recommandé au maire de prendre un arrêté de fermeture de ce bâtiment pour les groupes de plus de 14 personnes.

Selon la mairie, « le montant des travaux serait de plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de milliers d'euros » et ne pourraient pas être réalisés. Des négociations vont donc devoir s'ouvrir entre cette société et la commune puisque ce bâtiment est intégré dans la DSP qui les lie jusqu'en 2028 avec une capacité de 30 lits. Une situation qui entraîne un manque à gagner pour À la Croisée des chemins « qui verse régulièrement ses loyers ».

## ■ BRÈVES

► **AFFINISKI.** Le 19 mai 2023, la société SSIT en sa qualité d'associée unique de la société Affiniski, a décidé la dissolution anticipée de cette société dont les comptes 2021 (derniers publiés) affichaient une perte de 300 000 euros.

► **SSIT.** Le 16 décembre 2022, le conseil d'administration (CA) de la Samso a coopté la société SSIT en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de la société Maulin.ski administrateur démissionnaire le 9 décembre 2022. C'est Sophie Verney, conseillère départementale avec Patrick Provost du canton de Saint-Jean-de-Maurienne, et maire de Montricher-Albanne, qui représentera SSIT au CA de la Samso. Durant l'exercice clos le 30 juin 2022 – dernier paru – SSIT a esuyé une perte de 1 million d'euros.

## RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE SKIABLE

## L'étude d'impact lancée malgré des incertitudes ; ouverture repoussée d'un an

Après la réunion du 19 décembre dernier (présentation du projet au sous-préfet et à différents représentants des services de l'État concernés) et la visite sur le terrain de la commission communale du domaine skiable (21 février) où en est le projet d'implantation d'un téléporté entre La Pierre et la Pierre du Turc ?

L'étude d'impact nécessaire pour obtenir l'autorisation préfectorale d'effectuer les travaux vient d'être lancée. Pour la coordonner, la commune a engagé le cabinet MDP et une première réunion a eu lieu le 6 juin dernier.

Impact doit être pris ici au sens large. Cela va concerter aussi bien l'environnement que la compatibilité du projet avec le PLU, les risques naturels (avec une étude géotechnique), les risques d'avalanche (avec une étude nivologique et de sécurité), l'assainissement, l'agriculture, le réseau hydrographique, le bilan carbone, le tracé du téléporté, l'implantation des pylônes et des gares, les habitats naturels, la flore, la faune, une analyse économique et financière sur la viabilité du projet, etc.

Cette étude d'impact comprendra donc plusieurs sous-études relatives à tous ces points et la commune va s'entourer d'un certain nombre d'experts pour les réaliser.

### DÉMONTRER QUE LE PROJET EST VIABLE

De toute évidence, la plus importante de ces études sera celle qui doit établir si, oui ou non, ce projet est économiquement faisable et viable. À la cérémonie des vœux, le 28 janvier, Pierre-Yves Bonnivard avait indiqué que c'était la Soremet qui allait « faire une analyse financière et économique beaucoup plus précise » que le business plan rendu par SSIT. Ce ne sera pas le cas.

Pierre-Yves Bonnivard : « *Non, ce ne sera pas la Soremet car cette étude doit répondre à un cahier des charges précis que le commissariat de massif ne nous a malheureusement pas transmis. Nous avons des éléments mais il faut être certain qu'ils conviendront tant sur la forme que sur le fond. On va engager Hervé Saulnier qu'on rencontrera le 7 juillet. Sa mission sera de faire l'étude économique et financière du projet dans le contexte actuel et avec les éléments les plus à jour à Saint-Colomban. Le contexte actuel, ce sont les finances de la commune mais aussi, surtout, notre capacité à remplir nos hébergements. Il devra répondre à la question : ce projet est-il rentable ou pas et, s'il est viable, à quelles conditions ? Car si on nous dit : c'est viable mais avec 500 lits nouveaux remplis à tant pour cent, qui va les faire ? et qui va les exploiter et les remplir, alors que nos exploitants ont déjà des difficultés ? Parce que, à un moment donné, engager des millions c'est une chose, mais quand on voit que nos hébergeurs, malgré le fait qu'ils changent, nous disent rencontrer toujours les mêmes difficultés pour remplir cela interpelle car, là, ça ne dépend plus des personnes ou des sociétés mais du contexte. Et je demanderais à Hervé Saulnier d'aller vite – on espère ses conclusions pour la fin de l'année – car nous en avons besoin pour l'étude d'impact mais aussi pour nous, élus et membres de la commission du domaine skiable. À un moment donné il faut qu'on mette les chiffres sur la table.* » (\*)

La commune va également engager le cabinet Epose comme assistant de maîtrise d'ouvrage. Sa première mission sera d'établir le cahier des charges pour choisir un maître d'œuvre. Il accompagnera aussi la commune pour s'assurer que tous les dossiers et toutes les études nécessaires à l'étude d'impact respectent au mieux les délais.

### DES ÉTUDES LONGUES ET COÛTEUSES

Naturellement, ces études vont coûter de l'argent et prendre du temps. Pierre-Yves Bonnivard : « *On est au début du processus donc on a pas de chiffrage, mais on sera sans doute autour de 500 000 euros alors qu'on s'était basés sur 300 000 euros. On a d'ailleurs budgétisé 100 000 euros l'an dernier, 100 000 euros cette année et nous prévoyons encore 100 000 euros l'an prochain. Mais c'était sans compter l'inflation et le fait que l'administration nous demande maintenant de plus en plus de choses pour ce dossier. Il y a 5 ans, en 2018, quand on a lancé le projet, les contraintes n'étaient pas du tout les mêmes. D'ailleurs, selon le cabinet Epose, depuis quelques mois voire quelques semaines, l'Etat prend de plus en plus de temps pour instruire les dossiers et donc, on vient de l'apprendre, si tout va bien on ne pourra pas ouvrir le téléporté avant l'hiver 26-27. Donc on vient de perdre un an et ça nous ne le savions pas l'année dernière, nous ne le savions pas jusqu'à ce mois de juin.* »

Avec ce nouveau report, une question se pose : le budget communal peut-il assumer des déficits d'exploitation supplémentaires de la station ? Pierre-Yves Bonnivard : « *On ne peut pas répondre maintenant d'autant qu'il va y avoir les grandes inspections à faire sur des télésièges que nous pensions pouvoir éviter en réalisant rapidement le projet. C'est pourquoi j'ai demandé à SSDS de nous faire une planification des dépenses jusqu'en 2030 en y intégrant également l'achat d'une dameuse qui va peser sur le budget même si on s'oriente vers de l'occasion. Et quand nous aurons l'analyse économique et financière plus précise du projet, quand on aura l'échéancier de SSDS, on verra ce que la commune peut faire ou pas. Certains habitants nous font remarquer que nous investissons peu sur la commune. Ils ont raison. Mais à un moment donné il va peut-être falloir que Saint-Colomban fasse un choix : continuer à investir dans le domaine skiable ou faire autre chose. L'argent public magique n'existe pas ! Naturellement, si les remontées mécaniques s'arrêtent la commune retrouverait une capacité d'investissement de 600 000 euros, montant du déficit d'exploitation, pour investir ailleurs que dans le ski.* »

### UN PROJET TOUJOURS PERTINENT ?

Le bilan de la saison dernière (baisse de fréquentation de 37 % aux remontées mécaniques et 600 000 euros HT de CA) combiné à des données statistiques concernant la pratique du ski à Saint-Colomban compilées par la société G2A montrent que, toute chose étant égale par ailleurs, 500 lits nouveaux ne combleraient que 30 % du déficit actuel. Or le projet villarin ne prévoit aucun lit nouveau. Dans ces conditions, et sans parler de l'enneigement, le projet villarin est-il toujours pertinent ?

Pierre-Yves Bonnivard : « *C'est l'analyse économique et financière qui répondra d'autant qu'elle va tenir compte de nos hébergements actuels qui sont problématiques. En 2022, Olydéo a réalisé sa première année de référence à La Perrière avec un été et un hiver complets et le résultat est qu'ils ne pourront nous verser que 30 000 euros de loyer au lieu des 70 000 euros convenus en 2019. La raison est qu'ils ont du mal à vendre la destination Saint-Colomban car notre domaine skiable est trop dur et les pistes trop raides... La société À la Croisée des chemins a également demandé un échéancier parce que la réglementation change très rapidement et les récentes conditions de sécurité ne lui permettent plus d'exploiter le gîte des Moulins pour 30 lits mais pour 14 seulement. Ainsi, après les années Covid, cette société n'a pas d'année de référence après 3 ans de contrat sur 9. Et nous ne pouvons pas investir pour mettre aux normes ce bâtiment comme on l'a fait pour les Myrtilles qu'elle peut exploiter correctement que depuis le 1<sup>er</sup> juin seulement. La commune ne peut pas mettre l'argent à la fois dans les remontées mécaniques et à la fois dans les hébergements. Elle n'a pas les recettes suffisantes. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on a perdu des lits par rapport à 2018. Et aux Myrtilles nous avons un autre problème, c'est l'accessibilité de l'ensemble du bâtiment pour les handicapés que demande la préfecture et la réglementation en vigueur. Comment va-t-on faire ? Quant à l'enneigement, nous allons demander une étude à la société Climsnow, qui s'appuie sur des données scientifiques, pour connaître l'état d'enneigement sur Saint-Colomban dans les 20, 25 prochaines années aussi bien à 1 100 mètres d'altitude qu'à 1 800 mètres. On va la lancer et c'est 30 000 euros à ajouter.* »

Christian Frasson-Botton tempère tout pessimisme : « *Cette étude économique et financière sera peut-être utile car elle va prendre en compte les activités quatre saisons avec le projet Word of Sybelles et le ski à la journée qu'on n'a peut-être pas valorisé encore et qui est très important pour le domaine skiable avec des gens de Grenoble, Chambéry etc. Et ces gens qui viennent à la journée, ce sont des passionnés de ski qui prennent des forfaits Sybelles contrairement à la clientèle familiale qui séjourne à la semaine, ici aux Villards, qui peut prendre des forfaits Sybelles mais qu'une ou deux fois dans la semaine. Donc nous espérons aussi beaucoup de l'aspect quatre saisons autour du grand projet sur l'Ouillon et du ski à la journée. Et puis l'idée novatrice c'est d'amener les gens à la gare de Saint-Avre et de les transporter ici en navette à hydrogène ou autre, et avoir cette mobilité douce qui va apporter, c'est certain, des subventions.* »

Pierre-Yves Bonnivard : « *En tout cas la municipalité continue la démarche et c'est pour cela que nous lançons les études. Mais nous allons y aller étape par étape et si, à un moment donné, il y a une étape bloquante et que nous ne pouvons pas aller au bout du processus, nous le dirons. Aujourd'hui ce n'est pas le cas même si nous n'avons pas le plan de financement.* » Et Christian Frasson-Botton de préciser : « *On se rend compte que toutes ces études que nous sommes obligés de demander coûtent beaucoup d'argent chacune et donc nous ne pourrons pas engager des centaines de milliers d'euros dans des études si le projet n'est pas viable.* »

Finalement, 5 ans plus tard, on semble être devant la même incertitude : ce projet peut-il sauver la station ? N'aurait-il pas fallu commencer par là et n'a-t-on pas perdu du temps ?

Pas vraiment pour Pierre-Yves Bonnivard qui justifie sa méthode : « *Oui nous avons pris plus de temps par rapport à ce qui était prévu, mais il faut avancer par étape. Dans certains cas, nous sommes obligés de faire les choses les unes après les autres, nous ne pouvons pas être sur du en même temps systématiquement. Par exemple, il a bien fallu déterminer un tracé de téléporté qui soit le plus consensuel possible. Et il y a un élément nouveau pour nous qui est la situation actuelle de nos hébergeurs. Donc il va falloir que nous trouvions une solution ou un accord avec eux. Tout est en train de se resserrer et à un moment donné nous sommes obligés d'en tenir compte. C'est certain qu'il aurait mieux fallu avoir l'étude économique et financière avant. Mais sur quel projet ? Il fallait bien répondre à cette question en premier.* »

Néanmoins, le maire convient que les élus devront se fixer des limites : « *Jusqu'où sommes-nous prêts à aller en terme de délai et en termes financiers. Même si on y croit encore et qu'on continue les démarches, il ne faudra pas qu'on soit dans un système de fuite en avant. Si ça ne marche pas, il faudra le dire, ce sera dû au contexte.* » Et Christian Frasson-Botton d'ajouter : « *Dans ce cas, il faudra un plan B, une reconversion de la station.* »

### CONSULTER LA POPULATION ?

Ne faudrait-il pas demander l'avis de la population car, depuis les dernières élections, des éléments nouveaux sont apparus (notamment le coût de l'investissement du téléporté) qui pourraient faire douter certains ?

Pierre-Yves Bonnivard : « *Nous commençons à en parler entre nous. Quand il y aura suffisamment d'éléments économiques et financiers, nous les poserons sur la table et Saint-Colomban devra peut-être se positionner. Les choses ont tellement changé en trois ans que si on part dans une direction qui met en cause l'avenir de Saint-Colomban il faudra que cette décision soit légitimée par la population. Pas tout de suite, mais le temps viendra où il faudra poser la question. Pas aujourd'hui car il manque des éléments, mais la porte est ouverte.* »

## COUR DES COMPTES

## Après la publication d'un rapport sur la gestion de SSDS à Albiez,

## Pierre-Yves Bonnivard : « À Saint-Colomban les relations sont différentes »

En avril dernier la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a publié un rapport sur les comptes et la gestion de la commune d'Albiez-Montrond pour les exercices 2018 et suivants.

Ce rapport est décliné en trois chapitres : 1 – Un domaine skiable en déséquilibre ; 2 – Une situation financière dégradée ; 3 – Une gestion empreinte de nombreuses irrégularités.

Les deux derniers pointent des manquements graves dans la gestion de la commune.

Le premier chapitre analyse le fonctionnement de la station gérée par SSDS. Il peut de ce point de vue intéresser les Villarins dans la mesure où, dans les deux communes, des contextes semblables (ÉPIC gérant le domaine skiable en situation de faillite économique avec un déficit de clôture de 875 000 euros à Albiez et de 150 000 euros à Saint-Colomban après le versement d'une subvention de 600 000 euros versée lors du dernier exercice) ont contraint les autorités de tutelles à imposer aux communes un plan de redressement confié, dans les deux cas, à la société Savoie stations domaines skiables (SSDS) qui est une filiale (crée en 2017) de SSIT, société d'économie mixte départementale.

SSDS conclut alors avec les communes d'Albiez-Montrond et de Saint-Colomban, pour un an et sans appel d'offres, un contrat de régie intéressée en créant deux établissements secondaires : SSDS régie intéressée d'Albiez dans un cas (2017) et SSDS régie intéressée de Saint-Colomban dans l'autre (2019). (Depuis 2021, existe une SSDS régie intéressée Cœur de Chartreuse.) Le même directeur général délégué de SSIT assure la gérance de ces deux entités. Au terme de cette première année, un appel d'offres est lancé pour une DSP. Dans les deux stations, seule SSDS est candidate... Une convention est alors établie pour 5 ans avec SSDS (à Albiez jusqu'en 2026, à Saint-Colomban jusqu'au 30 novembre 2025).

Pour réduire le déficit d'exploitation chronique des deux stations, les nouveaux gérants réduisent drastiquement les coûts de fonctionnement en jouant à court terme sur la réduction du personnel, sur l'application d'une convention collective très désavantageuse pour les saisonniers, et sur la mise à l'arrêt de remontées mécaniques (hors vacances scolaires) puis, à moyen terme, sur le démontage de certaines d'entre elles. Ce qui s'est traduit à Albiez par la fermeture des télésièges de la Blanche et des Teppes, la suppression du domaine nordique à Montrond et la suppression du tapis d'initiation du Replat. Et à Saint-Colomban par la fermeture du téléski de l'Ormet et celles annoncées des télésièges des Charmettes (remplacé par un téléporté à l'étude) et de Bellard.

Parallèlement à ces mesures, SSDS propose un projet de développement. À

Albiez, une liaison avec les Karellis et la construction de nouveaux lits (projet qui vient d'être définitivement stoppé après l'annulation du SCoT de Maurienne par le tribunal administratif de Grenoble, *lire page 22*). À Saint-Colomban, l'implantation d'un téléporté entre La Pierre et La Pierre du Turc (en cours d'instruction).

Compte tenu de ces trajectoires similaires (même déléataire, choix du déléataire par défaut, exploitation structurellement déficitaire, etc.), les critiques adressées par les juges à la gestion de SSDS à Albiez concernent-elles aussi Saint-Colomban ?

#### 1 – « Un déléataire de plus en plus présent sur la commune »

Le rapport note : « Depuis 2018, le groupe SSIT a réalisé toutes les études sur l'organisation du domaine skiable commandées par la commune. »

Et à Saint-Colomban ?

SSIT a élaboré les différents documents qui ont servi de base aux discussions (conseil municipal et commission communale du domaine skiable) sur la nécessité d'un réaménagement du domaine skiable et sur le tracé du téléporté à planter. C'est également SSIT qui a établi le business plan (étude de faisabilité économique) présenté aux financeurs potentiels. Cependant, contrairement à Albiez, et selon Pierre-Yves Bonnivard, ces études n'auraient pas été facturées à la mairie ni à SSDS régie intéressée de Saint-Colomban.

La société SSIT a proposé une mission d'accompagnement pour la rénovation des lits de La Perrière qui comprenait deux phases : « une étude de faisabilité basée sur six critères, puis les travaux de rénovation », et recherche des emprunts. Coût de l'étude : 23 500 euros HT.

La société SSIT a également accompagné la commune pour répondre à l'appel à projets « stations moyennes » du département de la Savoie en établissant le dossier de candidature. Une mission qui était subventionnée par le département à hauteur de 50 % plafonnée à 12 500 euros. Le coût de la mission a été de... 24 500 euros. (La majorité des communes qui ont répondu à cet appel à projets ont choisi SSIT. Le conseil municipal d'Aussois a indiqué dans sa délibération (16 octobre 2019) que « le cabinet SSIT a été consulté sur les recommandations du conseil département de Savoie »...)

Les projets présentés dans ce cadre par Saint-Colomban (réaménagement et agrandissement du snack du plan d'eau, déplacement du poste de secours, nouvelle signalétique et achats de jeux) ont coûté au total 75 000 euros TTC et n'auraient bénéficié d'aucune subvention...

Enfin la commune de Saint-Colomban (« consciente du rôle essentiel que jouent les propriétaires de gîtes et autres biens loués » dans la valorisation des hébergements) a conclu avec Affi-

niski – filiale de SSIT – un contrat de 3 ans (2018-2021, 5 150 euros par an). Selon la commune, cette adhésion à Affiniski devait permettre aux propriétaires de meublés de bénéficier de conseils. On ne sait pas si un bilan de l'action d'Affiniski a été fait.

Sur ce premier aspect critique du rapport, on constate que SSIT s'est aussi impliquée à Saint-Colomban, les sommes dépensées par la commune (65 000 euros) n'étant toutefois pas comparables avec celles dont il est question à Albiez (de l'ordre de 1,2 million d'euros). De plus, à Saint-Colomban, d'autres prestataires sont intervenus comme EPFL par exemple.

#### 2 – « Le choix d'une gestion en régie intéressée »

Sur ce point les juges indiquent que le mode de gestion en régie intéressée « fait l'objet de peu de définitions législatives ou jurisprudentielles » et que dans ce type de contrat « la collectivité déléante a la responsabilité de la réalisation des ouvrages nécessaires au fonctionnement du service (...) et assume le risque principal du déficit. » Ce qu'un journal local (*L'Éclaireur – La lettre confidentielle des Alpes*) résume ainsi dans une enquête sur les activités de SSIT : « La régie intéressée [est] un mode d'exploitation de dernier recours qui fait reposer tous les risques sur la collectivité quand le régisseur est lui à l'abri, bénéficiant d'une rémunération fixe ainsi que d'une rémunération complémentaire sur le résultat. »

Ce qu'a admis, lors de cette enquête, Jean-Christophe Ailloud, directeur général de SSIT : « On réfléchit à évoluer vers un autre modèle. La régie intéressée est un bon modèle si c'est la collectivité qui décide. En revanche cela fait peser sur elle tous les risques. Mais si elle ne doit pas supporter tous les risques, on ne doit pas lui laisser toutes les décisions ».

#### 3 – « Une rémunération avantageuse pour le déléataire »

À Saint-Colomban comme à Albiez la rémunération du déléataire comporte une part fixe et une part variable, un système dont le rapport indique « qu'il est avantageux pour le déléataire ».

Plus précisément, à Saint-Colomban la partie fixe est de 61 000 euros HT par an (avec une évolution annuelle de 1 %) et la partie variable correspond à 10 % de la différence positive entre la subvention d'équilibre effectivement versée et la somme de 600 000 euros HT. Cette part variable est plafonnée à 40 000 euros (avec une évolution annuelle de 2 %) et ne peut pas venir en déduction de la part fixe.

Exemple pris pour Saint-Colomban : si le versement communal est de 500 000 euros HT, la part variable de la rémunération du régisseur sera de 10 %

de la différence entre 600 000 euros et 500 000 euros, soit 10 000 euros HT.

Dans le cas où la commune verserait une subvention supérieure à 600 000 euros, Pierre-Yves Bonnivard nous a affirmé que la part variable était nulle.

Ainsi comme le constate les juges pour Albiez : « La part variable ne peut jamais être négative et venir en réduction de la part fixe, même en cas de déficit d'exploitation. Ces dispositions amènent la commune à supporter la totalité du risque financier de l'exploitation du service, ce qui est contraire aux exigences, en droit national, d'une délégation de service public et d'une régie intéressée, et, en droit européen, d'une concession. » Par ailleurs « les DSP prévoient une progression annuelle de 2 % de la part fixe sans référence à des indices. Il en résulte un risque d'écart avec l'évolution réelle des conditions économiques d'exécution du contrat, que ce soit en faveur de la commune ou du déléataire. » C'est aussi le cas à Saint-Colomban.

#### 4 – « Absence de pilotage de la DSP par la commune »

Sur ce point, Pierre-Yves Bonnivard nous a indiqué qu'à Saint-Colomban SSDS présentait bien chaque année (« *oralement* ») le rapport annuel et que la commune était « associée à l'élaboration du budget des remontées mécaniques qui était approuvé en conseil municipal ».

#### 5 – « Absence d'équilibre dans l'exploitation du domaine skiable »

Les remarques des juges concernant Albiez peuvent s'appliquer à Saint-Colomban : « La situation financière du domaine skiable apparaît durablement dégradée [et] n'est pas meilleure qu'au cours de la période où l'exploitation était assurée par l'ÉPIC ».

#### 6 – « Recherche d'un équilibre économique »

Les juges indiquent pour Albiez que « la soutenabilité financière du projet [présenté par SSIT pour trouver un équilibre économique] n'est pas démontrée (...) et que la hausse de fréquentation prévue serait à contre-courant de l'évolution générale constatée ces dernières années ». À Saint-Colomban également, les études de faisabilité économique de SSIT n'ont pas paru fondées comme l'a reconnu implicitement Pierre-Yves Bonnivard après la présentation du projet villarin (19 décembre 2022) dans le cadre du Sivav, au sous-préfet et à différents représentants des services concernés de l'Etat, de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et du département. C'est désormais un cabinet spécialisé qui va réaliser cette étude (*lire page 20*) dont les conclusions sont attendues pour la fin de l'année...

## Le SCoT de Maurienne annulé : quelles conséquences pour les Villards ?

Suite aux recours déposés par les associations *France nature environnement de la région Auvergne-Rhône-Alpes*, *Valloire nature et avenir*, et *Défense des membres de la copropriété Les flocons d'argent à Aussois*, le tribunal administratif de Grenoble a annulé (30 mai dernier) le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du pays de Maurienne qui portait sur le territoire de cinq communautés de communes (dont la 4C). Prescrit en 2015, ce document (qui aurait coûté un million d'euros) avait été arrêté par le comité syndical du Syndicat du pays de Maurienne (SPM) le 30 avril 2019, soumis à enquête publique du 16 septembre au 19 octobre 2019, puis approuvé par le SPM le 25 février 2020 (à deux voix près dont celle de Jacqueline Dupenloup qui s'était abstenue).

Les associations écologistes dénonçaient le volet tourisme de ce document (avec des extensions de stations – unités touristiques nouvelles (UTN) – et de l'immobilier de loisir) qui avait été suspendu en 2021 dans l'attente d'un jugement sur le fond.

Yves Durbet, président du SPM, et Jean-Claude Raffin, vice-président en charge du SCoT, ont réagi en indiquant : « Nous avions conscience que [le] volet tourisme du SCoT était perfectible, nous avions d'ailleurs engagé une procédure (...) pour retirer plusieurs projets d'UTN : l'un étant abandonné, 2 autres étant reconsidérés dans une configuration fortement réduite et ne relevant ainsi plus du SCoT. Une annulation partielle du SCoT, sur son volet tourisme, aurait été compréhensible, cette annulation totale nous apparaît en revanche complètement disproportionnée [d'autant que] sur tous les volets autres que le tourisme, ce SCoT a reçu des avis positifs des services de l'État, du commissaire enquêteur, des habitants. »

Pour les écologistes (*Vivre en Maurienne*), « ce jugement (...) démontre la flagrante insuffisance de justification des nouvelles destructions d'espaces naturels à haute valeur écologique et d'accaparement des maigres ressources en eau existantes par les aménagements projetés par les stations de sports d'hiver. (...) Il pointe également l'absence de projet de territoire, qui se résumait à la juxtaposition de projets

*d'extensions de stations de ski, l'absence de mesures concrètes pour remettre en location les logements peu ou pas utilisés (lits froids), la flagrante insuffisance des études environnementales préalables aux projets de construction et de terrassement et l'absence de prise en compte du réchauffement climatique dont les influences sont sous-estimées. »*

Les attendus du jugement concernant le volet tourisme sont sévères tant pour la création de nouvelles pistes et pour l'ouverture d'une liaison entre stations que pour la construction de nouveaux lits. Deux types d'arguments sont avancés par les juges : environnementaux et économiques.

### LES RAISONS ENVIRONNEMENTALES

Sur le plan environnemental, les juges ont porté une attention particulière aux zones vierges classées en ZNIEFF, à la proximité de la zone Natura 2000 du massif de la Lauzière (pour le projet de Saint-François-Longchamp) allant même jusqu'à considérer « que la pratique du ski de randonnée dans [cette] zone ne [permettait] pas de considérer comme mineur l'impact attendu par les skieurs alpins dans la zone même s'il est évalué à moins de 5 % ».

Pour le projet de liaison entre les domaines skiables d'Albiez et des Karellis et l'extension des domaines skiables d'Albiez et des Karellis, là-aussi les juges soulignent qu'il est susceptible d'impacter jusqu'à 50 % des zones humides du secteur (« une donnée non remise en cause par les pièces du dossier », précisent-ils...). Le rapport mentionne également que « la commission d'enquête a rendu un avis favorable sous réserve de la suppression de la liaison entre Albiez et les Karellis et note un impact paysager inacceptable ».

Sur ces deux projets, les conclusions sont sans appel : « Dans ces conditions, l'institution de [ces projets] touristiques est entachée d'erreur d'appréciation. »

Par ailleurs, les juges reprochent aux élus de ne pas avoir respecté le principe d'équilibre en matière d'urbanisme qui vise à atteindre les objectifs suivants (entre autres) : « l'équilibre entre les populations urbaines et rurales ; (...)

*une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ; la préservation de la qualité de l'eau (...) de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ; la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie ; etc. »*

### LES RAISONS ÉCONOMIQUES

Pour arrêter leur décision, et c'est nouveau dans les affaires de ce type, les juges ont également fait valoir des arguments économiques.

Pour les juges : « Il ressort clairement du rapport de présentation que les choix opérés, s'agissant des stations de ski, par les auteurs du SCoT (...) sont fondés sur deux [constats] : le premier constat tient à affirmer que les collectivités publiques n'ont pas la maîtrise de la réhabilitation de lits existants. Partant de cette affirmation, la réhabilitation des lits existants est reconnue comme étant très théorique et en quelque sorte abandonnée. Pour pallier cet élément, un second constat est fait : face à la diminution de la fréquentation des stations de ski, seuls les lits nouveaux – présentant une qualité supérieure [et] répondant aux besoins nouveaux de la clientèle – ont permis de stabiliser la baisse de la fréquentation sans pour autant permettre une augmentation de celle-ci. De sorte que les auteurs du SCoT sont arrivés à la conclusion que 22 800 lits nouveaux à l'horizon 2030 dans les stations de ski devaient permettre à minima le maintien de la fréquentation, alors même que les lits existants ne sont pas pleinement occupés même en haute saison. Aucune réflexion particulière n'a été menée afin de réhabiliter les coeurs de stations dans l'enveloppe existante et gérer le problème récurrent des lits froids ou tièdes. La conséquence directe de ce positionnement implique donc que les collectivités publiques concernées élargissent l'emprise urbanisée des stations de ski pour accueillir de nouveaux lits (...) sans égard pour les conséquences immédiates de telles extensions urbaines des centres des stations sur des zones vierges de construction et sans non plus assurer une parfaite maîtrise de ces créations de lits supplémentaires en les entourant de garanties strictes visant à minima à les maintenir en lits chauds. Compte tenu de ce constat, qui révèle une absence de maîtrise de l'étalement urbain sur des zones de montagne aux intérêts environnementaux et patrimoniaux importants, ainsi qu'en l'absence de solution pérenne pour garantir l'efficacité de l'activité touristique et plus

*largement économique des stations dans la durée, les auteurs du SCoT ont méconnu le principe d'équilibre du code de l'urbanisme. »*

### QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE PROJET VILLARIN ?

Le réaménagement du domaine skiable villarin est tout entier compris dans « l'espace gravitaire » du domaine des Sybelles. C'est pour cette raison qu'il n'apparaît pas dans le SCoT. Il ne « consommera » donc pas des espaces vierges et n'artificialisera pas de nouveaux hectares. D'autant que, très probablement, aucun projet immobilier ne l'accompagnera. Il ne devrait donc pas prêter le flanc aux critiques écologistes sur cet aspect environnemental (et d'ailleurs, aucune association n'en parle...). Cependant, le tracé choisi par la commune recèle des zones d'importance écologiques. Quelle sera l'attitude des services chargés d'instruire ce dossier sur ces points précis ? Seront-ils désormais plus exigeants ? Et se prononceront-ils aussi sur le volet économique ?

Pierre-Yves Bonnivard s'y prépare : « Il va falloir qu'on démontre que notre projet est viable économiquement et donc c'est là que, nous, on engage les choses. Tout ce qui n'a pas été fait dans le SCoT il faudra que ce soit fait dans l'étude d'impact où il y a aussi l'aspect mobilité : est-ce que les gens vont prendre leur voiture ? le train ? est-ce qu'on fait des parkings ? Et tout cela il va falloir le démontrer et l'argumenter et c'est nouveau car c'est lié au concept de développement durable dont on ne parlait pas dans le projet il y a trois ans. »

Le 20 juin dernier le SPM a décidé de faire un nouveau SCoT et d'interroger l'appel de la décision du tribunal administratif de Grenoble tout en sachant que cet appel n'aurait aucune chance d'aboutir. Selon un élu, cette démarche « pourrait permettre d'obtenir des précisions et des éléments complémentaires sur les raisons exactes pour lesquelles le SCoT a été annulé. Afin d'en lancer un nouveau en connaissance de cause. »

Pour protester contre l'annulation du SCoT, le bureau du SPM a organisé une action devant la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne, demandant aux maires et aux élus de « rendre à l'État leurs écharpes tricolores ». Si Pierre-Yves Bonnivard était présent, Jacqueline Dupenloup a refusé d'y participer : « D'une part parce que je suis étonnée par la façon dont cela [a été] décidé [par le bureau, qui plus est incomplet] après le comité syndical du 20 juin. D'autre part parce que la façon de contester une décision de justice est de faire appel. Enfin, je (...) pense que nous avons un peu tendu le bâton pour qu'on nous batte en acceptant certains projets d'extension de stations dont on savait qu'ils étaient irréalistes. »

## ■ URBANISATION DU SECTEUR DE LA SAUSSE

Une première réunion de travail a eu lieu concernant l'élaboration d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur un secteur de La Sausse qui est inscrit comme une zone AU d'aménagement d'ensemble dans le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. C'est le cabinet de Vincent Biays (urbaniste à Chambéry) qui a obtenu ce marché. Seule la partie amont de cette zone AU (qui touche 3 propriétaires) est concernée par cette étude, « l'aménagement de la partie basse étant trop compliqué avec un foncier morcelé (et des) coût important des viabilisations ». Selon la mairie, cette zone serait affectée à de l'habitat permanent (une dizaine de demandes) pour des jeunes originaires de la commune (entre 25-35 ans) ou des personnes extérieures à la commune (entre 50-60 ans) qui souhaitent s'y installer avec parfois du télétravail. Suite à la visite du site « il est envisagé d'intégrer, dans un des scénarios d'aménagement, une grange qui représente un potentiel de 4 à 5 logements ». Suite aux réunions de travail, une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) a été élaborée.

## SAINT-ALBAN

Séance du  
31 mars 2023

Absents : Michel Donda (procuration à Julie Henry), Valérie Laurot, Jean-Luc Pluyaud (procuration à Marc Clérin).

Le compte rendu de la réunion du 3 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

### 1 – Taux d'imposition des taxes locales

Pour l'exercice 2023, le conseil municipal maintient (9 voix pour et une voix contre) les taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2022 soit 47,91 % pour le foncier bâti (qui produira 155 468 euros), 4,2 % pour le foncier non bâti (130 euros), et 0,42 % pour la taxe d'habitation (92 euros). À noter que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, peut de nouveau être fixé par les collectivités locales à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires ainsi que les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. (*Sur la fiscalité des résidences secondaires, lire page 26.*)

### 2 – Comptes de gestion et comptes administratifs

Le conseil municipal approuve (9 voix, le maire ne prenant pas part au vote) les comptes administratifs 2022 suivant : • chaufferie au bois. L'exercice 2022 s'est clos avec 46 364,98 € en recettes et 53 858,35 € en dépenses de fonctionnement soit un résultat de -7 493,37 €, et avec 37 439 euros en recettes et 12 684,15 € en dépenses d'investissement soit un résultat de 24 754,85 €. Compte tenu des reports des exercices précédents, les résultats de clôture sont donc de 7 898,17 € en fonctionnement et de 220 344,90 € en investissement.

• commerce du *Triandou*. L'exercice 2022 s'est clos avec 10 797,18 € en recettes et 11 596,20 € en dépenses de fonctionnement soit un résultat de -799,02 €, et avec 10 463,09 € en recettes et 5 019,56 € en dépenses d'investissement soit un résultat de 5 443,53 €. Compte tenu des reports des exercices précédents, le résultat de clôture global est de 44 332,09 €.

• budget communal. L'exercice 2022 s'est clos avec 927 971,16 € en recettes et 466 324,65 € en dépenses de fonctionnement soit un résultat de 461 646,51 €, et avec 930 580,36 en recettes et 886 030,31 € en dépenses d'investissement soit un résultat de 44 550,36 €. Compte tenu des reports des exercices précédents, les résultats de clôture sont donc de 956 523,23 € en fonctionnement et de -49 263,92 € en investissement.

Par ailleurs, après avoir constaté la concordance des chiffres des comptes de gestion avec ceux des comptes administratifs, le conseil municipal approuve les comptes de gestion établis par le receveur municipal des budgets de la commune, de la chaufferie au bois et du commerce.

### 3 – Affectation des résultats

Le conseil municipal décide (unanimité) d'affecter les résultats de manière suivante : • chaufferie au bois : 7 898,17 € seront reportée en recettes d'exploitation ; • commerce : 682,89 € seront reportés en recettes d'exploitation ; • budget principal : 560 560,67 € sont portés en recettes d'exploitation et 395 562,56 € en réserve d'investissement.

### 4 – Budgets primitifs 2023

• CCAS. Le conseil municipal décide (unanimité) le versement d'une subvention de 6 022,21 € au centre communal d'action sociale dont le budget a été voté par le CCAS en toute autonomie le 8 mars (*sur les activités du CCAS de Saint-Alban, lire page 9.*) • Chaufferie au bois. Il s'équilibre en recettes et dépenses à 72 792,28 € en fonctionnement et s'établit à 255 587,58 € en recettes et à 74 000 euros en dépenses d'investissement. (*lire ci-contre*).

• Commerce. Il s'équilibre en recettes et dépenses à 12 809,54 € en fonctionnement et s'établit à 51 222,22 € en recettes et à 19 962,54 € en dépenses d'investissement (*lire ci-contre*).

• Communal. Il s'équilibre en recettes et dépenses à 1 461 227,67 € en fonctionnement et s'établit à 1 489 174,55 € en recettes et à 977 347,92 € en dépenses d'investissement (*lire ci-contre*).

### 5 – Affaires foncières

• Vente des parcelles section N numéros 584 et 585. Le 1<sup>er</sup> juillet 2022 le conseil municipal de Saint-Alban a confirmé les délibérations du 28 avril 1995 et du 11 décembre 1998 engageant la vente des parcelles section N numéros 584 et 585 à la société FHYT en vue d'aménagements hydro-électriques. Ces délibérations

de 1995 et de 1998 n'ont pas été suivies d'acte notarié. Sur ces parcelles, propriétés communales, a été construit le bâtiment de production d'une microcentrale électrique actuellement exploitée par la société Shéma (Société hydraulique d'études et de missions d'assistance) qui intervient aux droits de la société FHYT suite à son absorption par voie de fusion. Pour les communes de moins de 3 500 habitants en cas de cession de terrain le service des Domaines ne renseigne plus les communes qui doivent donc fixer le prix auquel elles envisagent des cessions.

En conséquence, le conseil municipal fixe (unanimité) le prix de cession des parcelles N 584 et 585 à 15 euros TTC le m<sup>2</sup>, considérant que ces parcelles, bien que situées en zone N du PLU, ont pu se voir attribuer un permis de construire.

• Vente de la parcelle section M numéro 1046 (Le Bessay). Rappel : en 2016 le conseil municipal a décidé l'acquisition de la propriété de M. et Mme Jacques Reynier au prix de 0,20 € le m<sup>2</sup> pour les parcelles situées en zone A et N et de 1,50 € le m<sup>2</sup> pour les parcelles en zone U dans le cadre du projet d'aménagement de voirie au bas du hameau du Bessay. Le notaire chargé de conclure la vente avait renoncé à établir l'acte, M. et Mme Reynier ne possédant sur la majorité des parcelles que des droits indivisaires issus de leur acquisition par acte du 31 mai 1988 à Mme Joséphine Quézel-Yoyon veuve Dabon – Peillon-Rueca. Aujourd'hui, M. et Mme Reynier souhaitent vendre l'intégralité de leur propriété à un particulier. Le projet communal reste d'actualité en ce qui concerne la parcelle M 1146 que la commune souhaite acquérir afin de pouvoir créer une aire de stationnement qui sera fort utile pour les habitants du bas du hameau du Bessay. Sur cette parcelle M 1146 était sise une ruine qui présentait un caractère de danger, et la commune a été amenée à y effectuer des travaux d'urgence (mise en place de barrières de sécurité, démolition et nivellement) sans refacturer le montant de ces travaux à M. et Mme Reynier, tenant compte du fait qu'ils n'avaient que des droits indivisaires.

Finalement le conseil municipal fixe (unanimité) le prix

(*Lire la suite page 24.*)

## BUDGETS 2023

## Plus de 200 000 euros pour les voiries

### ► BUDGET GÉNÉRAL

Le budget primitif est équilibré (recettes et dépenses) à 1 461 227,67 € en fonctionnement et prévoit 977 347,92 € en dépenses et 1 489 174,55 € en recettes d'investissement.

En dépenses de fonctionnement on relève : 280 050 euros de charges à caractère général dont 31 130 euros pour le déneigement, 25 000 euros pour la voirie (entretien courant des routes, talus, réseaux de voirie, caniveaux, remise à la cote des regards,...), 12 000 euros pour l'entretien des bois et forêts, 44 000 euros pour des remboursements divers (charges de l'école, transports scolaires, nvettes de ski...), 25 800 euros pour l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement, et 22 000 euros pour les fournitures non stockables. À ces charges générales s'ajoutent des charges de gestion courante (pour 117 714,43 €), dont 15 000 euros pour les indemnités et les charges des élus, 8 600 euros pour le service incendie (SDIS), 24 000 euros pour la contribution de la commune au Sivav, 61 784,43 € pour les subventions de fonctionnement (6 914,11 € pour le commerce, 40 698,11 € pour la chaufferie et 6 022,21 € pour le CCAS) ainsi que pour les intérêts versés pour le remboursement des emprunts à Saint-Colomban et Sainte-Marie (7 200 euros), liés au versement de l'attribution de compensation (417 205 €) par la 4C, et 5 000 euros pour les subventions aux associations.

Enfin 131 150 euros sont budgétisés pour le personnel (salaire et charges) avec deux agents à temps plein, un emploi saisonnier et une recherche de complément d'agent administratif.

Les recettes de fonctionnement proviennent des ventes d'eau (14 000 euros), 28 000 euros de location de la source du Pied des Voutes, des impôts locaux (110 023 euros), de l'attribution de compensation versée par la 4C (417 205 euros), des revenus des immeubles (loyers des appartements communaux, gîtes (40 000 euros), d'autres produits financiers (de la SEM Les forces du Bachéou, 80 500 euros contre 34 500 euros l'an dernier) et des excédents antérieurs 560 560,47 €.

En dépenses d'investissement, outre 83 000 euros pour le remboursement du capital des emprunts de la commune (12 000 euros) et le capital des emprunts de l'ex-CCVG à rembourser à Saint-Colomban et à Sainte-Marie-de-Cuines (69 000 euros), on trouve 40 800 euros pour les dépenses imprévues, 44 460 euros pour toutes les études (PLU, ravin du Cray Blanc, café du Merlet), 300 000 euros pour la reprise des murs du cimetière, 205 000 € pour les installations de voirie (route communale du Planchamp, chemin rural des Moulins, reprise de chemins ruraux...), 75 000 euros pour les bâtiments publics (dont assainissement intérieur de l'église), 48 500 euros pour la modernisation de l'éclairage public suite au diagnostic fait sur ce dossier. Les recettes d'investissements proviennent des excédents de fonctionnement (395 962,56 €), d'un virement de la section de fonctionnement (798 684,74 €), du fonds de compensation TVA sur travaux de 2021 (70 674,08 €) et de subventions d'investissement (153 351,79 euros).

### ► CHAUFFERIE AU BOIS

Le budget primitif est équilibré à 72 792,28 € en fonctionnement et prévoit 74 000 euros en dépenses et 255 587,58 € en recettes d'investissement. En fonctionnement on compte 34 500 euros pour l'achat de bois (stock bois plaquettes), entretien chaudière bois et chaudière fuel, ramonage des conduits, fuel, etc, ainsi que le montant de la dotation d'amortissement pour 38 192,28 €.

Les recettes proviennent des factures émises pour le chauffage (16 500 euros) et d'une subvention communale (40 698,11 €). En investissement sont prévus des travaux d'équipement (nouveaux raccordements, changement des compteurs, conduits de fumée, etc.).

### ► AUBERGE DU TRIANDOU

Le budget primitif est équilibré (recettes et dépenses) à 12 809,54 € en fonctionnement et prévoit 19 962,54 € en dépenses et 51 222,22 € en recettes d'investissement. En fonctionnement on note 2 200 euros pour la maintenance et les biens mobiliers ainsi que la dotation aux amortissements pour un montant de 10 559,54 €. Les recettes proviennent d'une subvention communale (6 914,11 €) et des redevances et loyers du commerce (3 100 euros). En investissement sont prévues essentiellement des dépenses d'équipement (17 000 euros), 850 euros de dépenses imprévues et 2 112,54 € pour l'amortissement de subventions antérieures, financières principalement par un report de 40 662,68 € et une dotation aux amortissements de 10 559,54 €.

## Comptes rendus des conseils

### Saint-Alban

(Suite de la page 23.)

d'acquisition de la parcelle M 1146 à 15 euros TTC le m<sup>2</sup>, sachant que le montant sera diminué des frais supportés en 2021 par la commune pour la sécurisation de la ruine sise sur la dite parcelle (frais d'acte à la charge de la commune demanderesse).

#### 6 – Questions diverses

• Centre de gestion. Le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant prolongeant la convention signée par la commune, relative aux interventions du centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la prochaine convention d'objectifs et de gestion. La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

• DIA. Le conseil municipal décide de ne pas appliquer le droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle section M numéro 1199 entre les Consorts Ulysse Darves-Blanc (vendeurs) et M. et Mme Patrick Richaud, et sur la vente de la parcelle section E numéro 1507 entre M. et Mme Laprade (vendeurs) et M. Antoine Brison.

• Avenir et périmètre d'intervention du Sivav : un travail est en cours autour de la proposition du sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne quant à

l'élargissement du programme Espace vallén porté par le Sivav sur le périmètre des 10 communes du massif Arvan-Villards, qui pourrait concerter la 3CMA et la 4C. Les élus de la 4C ont rappelé lors des réunions de travail qu'un périmètre administratif devait correspondre à de vrais projets.

- Visite du sous-préfet le 8 mars : les principaux dossiers communaux ont pu lui être présentés au cours de cette visite d'une demi-journée.
- La discussion reprend sur le secteur possible d'implantation d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant quelques constructions hors du strict périmètre des hameaux. Dans le projet d'aménagement et de développement durable, un secteur a été cité comme potentiellement retenu, sous la chaufferie communale et le cimetière. Ce secteur ne fait pas l'unanimité et trois membres du conseil municipal expriment leurs réticences : point de vue paysager fermé, multi-usage de l'accès au site (présence de la chaufferie, du garage communal), surconcentration des installations sur le Chef-Lieu (restaurant, gîtes et appartements nécessitant parkings, chaufferie)... Le débat doit se poursuivre.
- Vœu sur l'ouverture d'une seconde classe à l'école intercommunale (*lire page 9*).

### Séance du 12 mai 2023

Absents : Valérie Laurot, Yannis Nacef (excusé), Jean-Luc Pluyaud (procuration à Marc Clérin).

Le compte rendu de la réunion du 31 mars 2023 est adopté (unanimité).

#### 1 – Employé saisonnier

Le 3 mars 2023 le conseil municipal a décidé le recrutement d'un agent technique territorial saisonnier pour faire face à l'accroissement d'activités estivales. Mais compte tenu des conditions météorologiques de ce printemps 2023 (pluie abondante entraînant une croissance forte et rapide de la végétation), le conseil municipal a décidé d'avancer la date de début de recrutement de l'agent technique territorial saisonnier au 15 mai 2023 en lieu et place du 1<sup>er</sup> juin.

#### 2 – Opération

##### Coup de pouce jeunes

Le conseil municipal décide de renouveler l'opération Coup de pouce jeunes menée en 2020, 2021 et 2022. La commune encourage les jeunes à s'engager bénévolement dans des actions citoyennes. En contrepartie, elle les aide à financer en partie des formations (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)/directeur de centre de vacances, permis de conduire B, ou autre formation), pour un montant de 600 euros pour 120 heures (permis de conduire) ou 150 euros pour 30 heures (BAFA). L'aide sera modulée selon les heures réellement effectuées. Dans cette opération, la commune s'engage à confier au bénévole des responsabilités (...) [tandis que] le bénéficiaire lui s'engage à s'impliquer dans les missions et activités confiées en respectant le fonctionnement de la commune et les obligations de réserve tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Âge requis : de 16 à 21 ans. Il est précisé qu'un candidat est déjà pré-retenu dans la suite de son engagement 2022 qui a donné satisfaction aux deux parties. L'appel sera donc lancé pour une possibilité.

#### 3 – Affaires foncières

• Achat de la parcelle M 1098. Le conseil municipal accepte l'achat par la commune de

Saint-Alban de la parcelle section M numéro 1098, propriété foncière de l'indivision Bozon-Verduraz Guy et Gérard au prix de 7,50 € le m<sup>2</sup> (frais d'acte à charge de la commune demanderesse). Cette acquisition permettra de régulariser la situation foncière du passage de l'Essinche qui est déneigé par l'employé communal de façon manuelle afin de permettre l'accès piétons aux maisons riveraines.

- Création de chemin communal (Nicole Roche personnellement concerné par le dossier quitte la salle du conseil municipal pendant la discussion). Le conseil est informé sur l'opportunité de régulariser la situation d'un chemin privé qui est utilisé dans la pratique quotidienne par les propriétaires des maisons situées sur les parcelles E 1516 et E 133. Ce chemin est déneigé par la commune avec dépôt de la neige sur la parcelle privée E 141. Le conseil municipal décide (7 voix pour et une voix contre) de contacter les propriétaires riverains concernés par la démarche et susceptibles d'accepter la session d'une partie de leur parcelle à la commune, et de s'assurer des conditions juridiques qui doivent entourer la création d'une portion de chemin rural. La réflexion doit porter aussi sur une éventuelle servitude de dépôt de neige sur une parcelle privée.

#### 4 – Office du tourisme

(*Lire page 17.*)

#### 5 – Travaux

- Route communale du Planchamp (2<sup>e</sup> phase). Reprise semblable à ce qui s'est fait sur la 1<sup>re</sup> portion avec couche d'accrochage, reprofilage de chaussée en grave bitume et tapis d'enrobé. La route ne sera pas notablement élargie et sur la partie la plus étroite un alternat (priorité montante) sera mis en place – donc arrêté de circulation avec alternat définitif – les propriétaires du mur riverain devront le contenir. Le conseil municipal mandate la commission communale d'appel d'offres pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise Verdiss (Saint-Baldoph, maître d'œuvre de la première tranche). La société Verdiss procédera à une première estimation du coût des travaux avant d'établir le document de consultation des entreprises.
- Espace Belledonne : 7 à 8 salariés en 2021, 2 salariés en 2023. Association porteuse d'un schéma des activités de pleine nature, avec le projet camp de base, qui concerne la vallée des Villards ; sur le massif de Belledonne, réseau de 14 points touristiques baptisés camps de base, avec la même charte de qualité d'accueil. Premières actions : fléchage des

(*Lire la suite page 25.*)

## ■ BRÈVE

► **CCAS.** Le 21 juin, les membres des CCAS de Saint-Alban et de Saint-Colomban ont planifié le voyage des anciens qui aura lieu le 20 ou le 27 septembre sur le plateau matheysin avec au programme un périple avec le petit train de La Mure. Cette année, il ne devrait pas y avoir de repas intercommunal des anciens qui serait remplacé par un goûter pris en commun en octobre. La distribution de colis est maintenue dans chaque commune. Les après-midi jeux proposés par les CCAS qui ont lieu le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mercredis de chaque mois réunissent en moyenne une dizaine de personnes. Après une pause en juillet et en août, ces activités reprendront à l'automne. Au nombre des activités propres au CCAS de Saint-Alban, on a relevé la distribution de livres de Noël pour les enfants, du berceau au collège, et l'offre à chaque lycéen d'un bon d'achat dans un magasin de sport de son choix. Enfin, sera reconduite « une aide à l'achat de 3 stères de bois pour les personnes de plus de 80 ans ou titulaires d'une carte d'invalidité, habitant en permanence Saint-Alban et ayant un poêle à bûches de bois (contre participation de 20 euros par stère pour les personnes dotées) ».

**CHIANALE FILS**  
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie  
Reproduction de toutes clés  
Gaz Butane - Propane - toutes marques  
Vente de fers au détail  
Camping-gaz  
73130 St-Etienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 23 84

**Laurent MARTIN-COCHER**  
Chauffage - Sanitaire - Climatisation  
Solaire - Énergies renouvelables  
Ventilation - Vmc  
Le Pont - 73130 St-Colomban  
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

**VERNIER Frères**  
\* Génie Civil  
\* Travaux en montagne  
\* Montages et réparations remontées mécaniques  
Tél. 04 79 83 40 44  
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE**  
Qualité et Accueil  
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
Spécialités locales et régionales  
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél. 04 79 56 25 33

## Comptes rendus des conseils

### Saint-Alban

(Suite de la page 24.)

itinéraires trail sur tout le massif Arvan-Villards et mise en place de panneaux d'accueil donnant en particulier les règles de bonne conduite pour le multi-usage des territoires.

• Sentier des remues : il sera inauguré le 29 juillet. Présentation des panneaux qui seront posés aux emplacements des anciens chalets. Une suggestion est faite : ajout d'un panneau présentant la conception des panneaux comme une libre interprétation graphique.

• Eau et assainissement. L'étude menée par la 4C sur l'eau et l'assainissement sera présentée ultérieurement lors d'une réunion spécifique. Cependant Vincent Darves-Blanc rappelle la délibération du conseil du 25 novembre 2022 qui pointe l'intérêt d'une gestion communale de proximité des services d'eau et d'assainissement et demande que soit prise en compte une des 20 demandes prioritaires présentées par l'Association des maires ruraux de France, rencontrant le nouveau gouvernement en juillet 2022, à savoir supprimer l'obligation de transfert dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

• Microcentrale du Merlet. Le bâtiment doit être fini fin juin, grue repliée, livraison de la turbine et autres équipements pour mise en place dans le bâtiment début juillet, enfouissement des conduites (Midali en haut, Mauro en bas) en juin, juillet, août, prise d'eau en septembre. Prévoir une interruption totale de circulation entre

## ■ BRÈVE

► SECOURS ET INCENDIE. Le coût de la construction d'un nouveau centre de secours principal (CSP) à Saint-Jean-de-Maurienne, d'abord estimé à 9,6 M€ HT (juin 2022) serait aujourd'hui de 10,7 M€ HT dont 50 % à la charge des collectivités territoriales du secteur de 1<sup>er</sup> appel (lire Le Petit Villarin numéro 203, mars 2023). La participation des communes a donc été revue à la hausse (+ 11,6 %) soit 48 294 euros pour Saint-Alban et 127 175 euros pour Saint-Colomban. Sommes qui seront à lisser pendant la durée de l'opération (2023 à 2030)

la Tourna et le pont du Merlet au moment de l'enfouissement de la ligne d'évacuation d'énergie, à partir du 4 juillet l'entrée de la piste du Nant. Il sera demandé aux entreprises de procéder au nettoyage des cunettes de la piste du Nant, du Premier-Villard au Replat, et de mettre en place au plus vite la signalisation adéquate, portant l'arrêté de circulation du 18 avril 2023 qui prescrit que « pour les besoins des travaux principaux (pose de la conduite forcée et des réseaux enterrés), les pistes d'accès au valon du Merlet (piste du réservoir des Perrières, route forestière dite du Replat et de la Forêt du Nant) seront fermées à la circulation du 24 avril 2023 jusqu'à la fin de l'automne 2023, sauf ayant-droit ».

• Révision du PLU. Lors de la dernière réunion de la commission urbanisme (ouverte à tous les membres du conseil municipal) la discussion a porté sur les zones où pourraient s'implanter quelques habitations nouvelles, en dehors de la stricte enveloppe urbaine des hameaux, avec une orientation d'aménagement et de programmation. Ont été notés les secteurs situés entre les maisons des parcelles G 1612 et G 1423 (mais ce secteur sera très probablement rejeté par les services de l'État comme non conforme aux orientations de la loi montagne : discontinuité urbaine), au sommet du Premier-Villard, lieu dit au-dessus de la Tourna, entre la chaufferie communale et le cimetière, sous la mairie (parcelles G 1204, 1208...). Le conseil municipal se réunira le 16 juin à 18 heures en présence du bureau d'étude Epode et une réunion publique sera programmée.

• Marc Clérin et Jacqueline Dupenloup font le point sur l'évaluation des risques professionnels des agents communaux technique et administratif et l'amélioration des conditions de sécurité dans l'exercice de leurs mission professionnelles : signalétique apposée sur les véhicules communaux, meilleur rangement des produits potentiellement

dangereux... Des devis ont été demandés à 3 entreprises afin d'installer une climatisation dans les bureaux situés côté sud de la mairie, particulièrement exposés pendant les étés de forte chaleur. L'entreprise la moins-disante (8 605 euros) à prestations égales a été retenue : Chauffage et climatisation de Saint-Jean-de-Maurienne.

• Coupe de bois. Suite à la demande d'un particulier souhaitant abattre des arbres sur pied situés près de sa maison d'habitation, la délibération communale du 11 septembre 2015 est rappelée. Elle stipule : « Afin de clarifier les conditions de vente de bois sur pied (exercice de l'abattage et/ou du débardage, responsabilité...) il est acté que la commune conclura un réel contrat de vente lorsque les particuliers souhaitent acquérir des lots de bois sur pied, sur parcelles communales ; le prix de vente d'un lot de bois sur pied à 10 euros, afin d'encourager le défrichement des parcelles communales autour des hameaux (prix amené à 15 euros en 2017) ; décide l'attribution des lots de bois sur pied suivant l'ordre d'inscription en mairie. »

• Un appel d'offres sera lancé auprès de professionnels forestiers pour abattre quelques résineux qui entravent la vue paysagère au niveau de la croix des Charrières.

• Un débat s'engage au conseil municipal sur les agressions verbales ou physiques contre les élus. Jacqueline Dupenloup souligne l'extrême gravité de ce qui s'est passé à Saint-Brévin-les-Pins : mise en danger de la vie du maire et de sa famille avec l'incendie de deux voitures et de sa maison, commise par l'extrême-droite opposée à l'installation d'un centre de demandeurs d'asile près d'une école.

• Alban Levet, archiviste du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie est venu à la demande de la commune pour une mission de diagnostic sur les archives de Saint-Alban. Son intervention sera suivie d'un rapport écrit qui soutiendra une demande de subvention auprès du conseil départemental de la Savoie pour une aide à la commune dans la conservation et la mise en valeur de ses archives.

## SAINT-COLOMBAN

### Séance du 31 mars 2023

Absents : Marie-Thérèse Ledain (procuration à Stéphanie Lafaurie), Élodie Maréchal, Dominique Metz (procuration à Cédric Émieux, en visioconférence), Bernard Wyns (procuration à Pierre-Yves Bonnivard).

Le conseil adopte le compte rendu de la réunion du 13 janvier 2023.

#### 1 – Comptes administratif et comptes de gestion 2022

Les comptes de gestion (établis par la trésorerie) et administratifs (établis par la mairie) du budget principal, du budget des gîtes communaux et du budget des remontées mécaniques ont été approuvés à l'unanimité (10 voix pour les premiers, 8 pour les seconds Pierre-Yves Bonnivard – et donc Bernard Wyns – ne pouvant participer aux votes).

• Budget principal. L'exercice 2022 s'est clos avec 3 003 721,99 € en recettes et 1 863 289,09 € en dépenses de fonctionnement soit un résultat de 1 140 432,90 €, et avec 1 252 236,16 € en recettes et 1 719 242,88 € en dépenses d'investissement soit un résultat de – 467 006,72 euros. Le résultat de clôture global est donc de 673 426,18 €.

• Budget des gîtes communaux.

L'exercice 2022 s'est clos avec 185 105,62 € en recettes et 70 187,77 € en dépenses de fonctionnement soit un résultat de 114 917,85 €, et avec 961 682,37 € en recettes et 780 452,69 € en dépenses d'investissement soit un résultat de 181 229,68 €. Le résultat de clôture global est donc de 98 881,37 €.

• Budget des remontées mécaniques.

L'exercice 2022 s'est clos avec 1 271 951,63 € en recettes (auxquelles il faut ajouter l'excédent 2021 reporté de 325 044,24 euros) et 1 373 766,75 € en dépenses de fonctionnement soit un résultat de 223 228,12 €, et avec 14 075 euros en dépenses d'investissement (pas de recettes). Le résultat de clôture global est donc de 209 153,12 €.

(Le budget principal a abondé à hauteur de 417 151,17 € aux recettes du budget de fonctionnement, et la section d'investissement a été alimentée afin de procéder au rachat du crédit-bail de la dameuse treuil – qui a été accidentée par la suite le 15 mars 2023.)

#### 2 – Affectation des résultats

Le conseil municipal décide d'affecter (répartir) ainsi les résultats pour 2023 :

- budget principal : report de 673 426,18 € en recettes de fonctionnement et 467 006,72 € en recettes d'investissement ;

- budget des gîtes communaux : report de 98 881,37 € en recettes de fonctionnement et de 16 036,48 € en recettes d'investissement ;

- budget des remontées mécaniques : report de 209 153,12 € en recettes de fonctionnement et de 14 075 euros en recettes d'investissement.

#### 3 – Taux d'imposition 2023

Pierre-Yves Bonnivard rappelle les taux appliqués pour les taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti ainsi que la modification apportée dans le calcul depuis l'année 2021 : il n'existe plus de taux départemental propre, celui-ci a été intégré au taux communal sans que la somme promise à la commune sur cette base n'augmente, un mécanisme de correction étant mis en place par les services de l'État. Il ne s'agit pas, en aucun cas non plus, d'une augmentation volontaire de la commune, l'opération est blanche pour le contribuable. En revanche l'augmentation des bases est indexée sur l'inflation : presque inaperçue depuis quelques années elle sera sensible en 2023 à 6 ou 7 %. Les taux 2022 sont reconduits soit 0,01 % pour la taxe d'habitation, 61,03 % pour la taxe foncière et 0,17 % pour le foncier non bâti.

#### 4 – Budgets primitifs 2023

• Le budget communal s'équilibre en recettes et dépenses à 3 119 169,18 € en fonctionnement et à 1 689 706,72 en investissement (lire page 26). Un point est fait sur les investissements retenus et notamment l'achat d'un nouveau 4 x 4 d'occasion.

(Lire la suite page 26.)

## ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie  
Location Matériel TP  
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr  
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

## JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Martenay  
73130

SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS

TÉL : 06.78.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr



MARDI : St-Julien-Montdenis

MERCREDI : Hermillon

JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines

VENDREDI : Epierre

SAMEDI : Saint-Avre

DIM. : St-Rémy-de-Maurienne

Commandes sur simple appel à partir de 17h30

[www.larecreapiz.com](http://www.larecreapiz.com)

## SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFOURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations

Inventaires - Objets d'Art - Mobilier

Tableaux - Art Alpin - Bijoux

Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

[www.savoir-encheres.fr](http://www.savoir-encheres.fr)

## Comptes rendus des conseils

### Saint-Colomban

(Suite de la page 25.)

- Le budget des gîtes s'équilibre en recettes et dépenses à 218 881,37 € en fonctionnement et à 192 707,35 € en investissement.
- Le budget des remontées mécaniques s'équilibre en recettes et dépenses à 1 569 340,12 € en fonctionnement et à 14 075 euros en investissement.

#### 5 - Questions diverses

- Lampadaires boules. Christine Reffet indique que la commune a décidé de remplacer des lampadaires boules très énergivores par un système de LED beaucoup plus économique. Il s'agit du lampadaire de l'épicerie, onze lampadaires dans le secteur de La Perrière et cinq au plan d'eau. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de la part du Syndicat départemental d'électricité de Savoie (60 % sur une base d'un montant de travaux de 12 908,10 € HT). Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Syndicat départemental d'électricité de Savoie selon le modèle de délibération proposé.

- Épicerie & compagnie. Suite à une demande de l'association Épicerie & compagnie et des gérants de l'épicerie le conseil municipal décide de maintenir le loyer de l'épicerie à 50 euros mensuel au lieu des 350 conclus, jusqu'au 30 avril 2024. Une projection a été réalisée par l'association jusqu'en 2024, date à laquelle les gérants ont prévu l'arrêt de leur activité. Il faut noter que l'association ne parvient pas à dégager deux salaires entiers au SMIC. Le conseil décide également de lancer un appel à projets afin de

préparer le devenir de l'activité et du lieu en sollicitant le conseiller juridique de la commune (*lire ci-contre*).

- La convention liant la commune et le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Savoie pour la constitution et l'instruction des dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL est arrivée à échéance le 31 décembre 2022. Bien qu'il ne soit pas prévu de départ à la retraite dans les années prochaines le conseil approuve son renouvellement (la participation financière n'est due, selon les tarifs indiqués, qu'en cas de constitution effective d'un dossier).
- Le conseil est informé de l'organisation d'un canicross sur la commune du 17 au 19 août prochain avec la participation attendue de 300 concurrents sur deux parcours, y compris un parcours pour enfants. Il s'agit d'une compétition de station en station sur neuf jours, Saint-Colomban serait la commune de départ.

En fin de réunion Éric Letkiewicz intervient à la suite de l'affichage de l'avis de fermeture temporaire pour besoin de travaux du chemin rural de Lachat qui dessert son habitation à Lachal. Il indique que, si ce chemin est considéré comme communal, il aurait dû être déneigé et qu'il est par ailleurs très abîmé à l'entrée. Il craint de ne plus pouvoir accéder à son logement. Claude Aimé indique avoir vu M. Gillot, pour le compte duquel l'accès est momentanément interrompu. Celui-ci a indiqué avoir signalé à Éric Letkiewicz la possibilité

d'accès à son habitation pas le haut, via le chemin rural du même nom. Ce dernier ne connaît pas M. Gillot. Claude Aimé regrette que ces désagréments n'aient pas été signalés plus tôt en saison directement en mairie. Éric Letkiewicz souhaite revenir habiter Saint-Colomban et sa mère, habitante estivale, est âgée de 85 ans. Il demande quelles sont les intentions de la commune pour maintenir l'accès à sa propriété. Pierre-Yves Bonnivard indique que les remarques sont prises en compte pour l'année suivante, qu'un permis de construire a été accordé à M. Gillot représentant de la SARL Norske. Afin de réaliser les raccordements aux réseaux, un arrêté de fermeture du chemin s'applique aux piétons et véhicules sur un chemin muletier qui par définition reste étroit, que la commune, pour des raisons diverses, souhaite conserver non goudronné. Éric Letkiewicz précise qu'il souhaite préserver son droit de passage mais ne demande aucunement le goudronnage de la voie. Claude Aimé indique qu'une grue sera installée sur le chemin et le condamnera totalement.

Éric Letkiewicz s'inquiète de la desserte estivale du chemin et évoque la possibilité d'engravement pour stabiliser la voie. Il demande comment seront utilisés les 100 000 euros budgétés pour les travaux de voirie. Pierre-Yves Bonnivard lui répond que cela fera l'objet d'arbitrages par l'équipe municipale en fonction des diagnostics réalisés.

Éric Letkiewicz fait part du non déneigement par le TDL de la place qui sert de parking le long de la RD 927 au sommet de Lachal, et qu'il a dû régulièrement se garer en partie sur la route. Claude Aimé regrette que ces désagréments n'aient pas été signalés plus tôt en saison directement en mairie, qui aurait pu intervenir pour faire le nécessaire. Pierre-Yves Bonnivard répond que cette remarque est prise en compte pour l'hiver prochain.

Martine Paret-Dauphin indique ensuite qu'une personne doit être costumée pour le comice agricole ; elle fait appel à une seconde volontaire : Stéphanie Lafaurie se porte volontaire, puis elle s'enquiert de l'implication des assurances dans l'accident de la dameuse (réponse : l'engin subit une décole due notamment à sa vétusté. Sont évoqués les moyens de dégagement du véhicule qui auront aussi un coût pour la collectivité).

## BUDGET 2023

### Études pour le domaine skiable, voiries, passage aux LED

Le budget primitif est équilibré (recettes et dépenses) à 3 119 169,18 € en fonctionnement et 1 689 706,72 € en investissement.

En dépenses de fonctionnement on relève 704 100 euros de charges à caractère général dont 190 000 euros de contrats de prestation de services (station d'épuration, déneigement, agence de l'eau, Agate, etc.), 86 000 euros pour l'entretien et les réparations des bâtiments, des voiries et des réseaux, 5 000 euros pour la location d'un panneau d'information lumineux, etc. S'y ajoutent des charges de gestion courante (pour 139 300 euros dont 26 500 euros d'indemnités des élus, 26 000 euros de cotisation au service départemental d'incendie et de secours, 63 000 euros aux autres organismes publics dont le Sivav et 22 000 euros de subventions aux associations), et 280 000 euros pour les charges de personnel (50 % pour les titulaires et 50 % pour les saisonniers). On note enfin dans cette section, le remboursement des intérêts de la dette (132 000 euros, - 12 % par rapport à l'exercice précédent) et une subvention de fonctionnement de 600 000 euros à SSDS. Enfin il est prévu un virement de 1 023 114 euros à la section recettes des investissements.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement du produit des impôts (725 000 euros), de l'attribution de compensation versée par la 4C (741 448 euros, inchangée), des subventions de l'état (770 620 euros dont 703 000 euros de compensation au titre des exonérations des taxes foncières aux entreprises) et d'un excédent reporté des exercices précédents de 673 426,18 €.

En dépenses d'investissement, sont prévus 490 700 euros pour le remboursement du capital de la dette (- 13 %), 100 000 euros d'études pour domaine skiable, 100 000 euros pour la voirie, 3 000 euros pour le plan d'eau, 16 000 euros pour le passage aux LED (beaucoup moins énergivores et beaucoup plus économiques), 233 000 euros pour l'enfouissement des réseaux secs à Lachenal, 100 000 euros pour des travaux de voiries, 33 000 euros pour l'achat d'un véhicule 4 x 4, 10 000 euros de « loyer » EPFL, 10 000 euros pour des lave-vaisselle et des tables, 20 000 euros pour la protection de la source d'eau potable des Roches, etc., et la prise en compte d'un déficit reporté de 467 006,75 €. Les recettes d'investissements proviennent principalement d'un virement de la section de fonctionnement (1 023 114 euros) et d'une partie des excédents de fonctionnement (467 006,72 €). À noter que ce budget ne prend pas en compte l'achat d'une dameuse en remplacement de celle accidentée à la fin de l'hiver dernier.

La dette de la commune au 31 décembre 2022 était de 4,5 millions d'euros.

## ÉPICERIE DU COMBEROUSSE

### La commune recherche une nouvelle gérance

Suite à l'assemblée générale au cours de laquelle des adhérents avaient demandé ce qui pouvait être fait pour amoindrir la hausse des prix, le conseil d'administration de l'association Épicerie & compagnie a décidé (4 juin) de « *maintenir les marges habituelles pratiquées étant donné le chiffre d'affaires réalisé depuis le début de l'année, en baisse par rapport aux années précédentes* ». Cependant, si les prix des producteurs locaux augmentaient trop, le CA pourrait, au cas par cas, reconSIDérer les marges afin de leur permettre de maintenir leurs ventes par rapport aux produits plus industriels.

Courant juin, la commune de Saint-Colomban a lancé un « *Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public du local commercial de proximité Le Comberousse* » (réponses attendues avant le 15 septembre 2023) pour une exploitation dans les mêmes conditions qu'actuellement soit avec un loyer mensuel de 300 euros mais sans un soutien particulier de la mairie malgré les difficultés de fonctionnement sur le plan financier que les actuels gérants ont évoquées avec les élus. En conséquence le CA a décidé d'adresser une lettre aux élus municipaux pour exprimer leur crainte quant à la pérennité de ce commerce. Cette lettre sera proposée à la signature des membres de l'association et de tous les habitants qui estiment que le commerce est indispensable pour la vie locale. Une réunion publique sera organisée à l'automne pour discuter des souhaits des habitants pour la future épicerie.

## ■ BRÈVES

► **FISCALITÉ LOCALE.** La réforme de la taxe sur les logements vacants (TLV) va donner l'opportunité à plus de 2 500 communes d'instaurer, dès 2024, une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ce sera le cas dans 162 communes en Savoie dont les deux communes villarinch... Depuis 2017, certaines communes pouvaient majorer la taxe d'habitation pour les résidences secondaires entre 5 % et 60 %. Cette disposition était déjà appliquée dans plus d'un millier de communes. L'extension de cette disposition à 2 500 communes supplémentaires en France via le vote en loi de finances pour 2023 de la TLV va de fait entraîner une flambée des impôts locaux à l'automne 2024. Soit à 18 mois des municipales de 2026...

► **CIMETIÈRE DE SAINT-COLOMBAN (ANCIEN).** Le cadenas qui condamnait la porte donnant sur la route départementale pour des raisons de sécurité a été retiré et les marches permettant d'accéder à l'intérieur du cimetière par cette entrée ont été réparées début juin. La remise en eau du robinet a également été effectuée et le bassin a été réinstallé fin juin. De l'avis général, resterait à couper l'herbe dans les allées et autour des tombes. – (C. Mayoux.)

## ■ LES TRAVAUX DE LA 4C

► **TAUX D'IMPOSITION.** Par délibération du 3 avril 2023, le conseil communautaire a approuvé les taux d'imposition de la communauté de communes pour 2023, à savoir : foncier bâti : 3,42 %, foncier non bâti : 3,08 %, cotisation foncière des entreprises : 29,77 %. Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. À compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit à nouveau être voté et peut être modulé par les collectivités locales. Il est proposé de maintenir le même taux de taxe d'habitation en 2023 que celui appliqué en 2022, soit 6,93 %.

► **BUDGET.** Le compte administratif 2022 fait apparaître 10 185 464,79 € en dépenses et 10 829 445,22 € en recettes de fonctionnement et 2 376 989,23 € en dépenses et 2 681 816,35 € en recettes d'investissement. Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 2 472 314,07 € et un déficit d'investissement cumulé ramené à 20 223,76 €. Ces résultats sont affectés pour 20 223,76 € en investissement et le reste reporté en fonctionnement. Le budget primitif 2023 de la 4C (qui comprend les budgets annexes de la halte-garderie et de la micro-crèche) s'équilibre en recettes et dépenses à 12 244 294 euros en fonctionnement et à 3 225 024 euros en investissement. À noter qu'en 2022, le produit brut de fiscalité (5,3 M€) a été très proche du montant des prélèvements (FPIC et FNGIR) et des reversements (attribution de compensation aux communes membres de la 4C) que doit effectuer le budget... Enfin, à partir de 2029, les emprunts portés par Sainte-Marie-de-Cuines et Saint-Colomban (ZAE de l'ex-CCVG) et remboursés par la 4C s'éteindront.

► **PARTICIPATIONS.** La participation de la 4C au Sirtomm pour 2023 étant de 1 130 942 euros, et les bases prévisionnelles d'imposition de 12 374 016 euros, le taux d'enlèvement des ordures ménagères a été fixé à 9 14 %. La participation de la 4C au titre de la taxe Gémapi appelé par le Syndicat du pays de Maurienne (SPM) sera de 278 715 euros.

► **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.** Liste complémentaire des subventions 2023 aux associations (pour la liste principale, lire *Le Petit Villarin* numéro 203, mars 2023) : Les restos du cœur : 1 000 euros (le centre de Saint-Étienne-de-Cuines a servi l'année dernière 19 214 repas.) ; team G-Trail : 1 000 euros (cette subvention est destinée à l'organisation de la deuxième édition de la course de trail intitulé *Le dernier homme debout Maurienne*, qui aura

lieu les 28 et 29 octobre prochains à Saint-Rémy-de-Maurienne. Cette manifestation a connu un vif succès en 2022 grâce à la participation de plus de 180 coureurs et l'aide de 60 bénévoles.) ; Cheval notre passion : 1 000 euros (une subvention de 1 000 euros a été attribuée en 2020 et aucune autre demande n'a été formulée depuis. Outre la pratique de l'équitation par ses adhérents, cette association vise à favoriser l'exercice de cette discipline par des personnes présentant un handicap grâce au travail partenarial réalisé avec Décliccc et Deltha Savoie) ; Union commerciale et artisanale du canton de La Chambre : 1 080 euros (l'UCA a organisé un défilé de mode le vendredi 16 juin à 19 heures, place du champ de foire à la Chambre. La subvention permettra de couvrir les frais d'impression des affiches et d'animation.) ; Comité d'organisation de la France en courant : 500 euros maximum (la France en courant, plus longue épreuve de course pédestre, labellisée par la Fédération française d'athlétisme, arrivera à La Chambre le 19 juillet prochain, dans le cadre de la 4<sup>e</sup> étape de la 34<sup>e</sup> édition. Des animations seront organisées dans l'attente des coureurs participant à cette épreuve. Le comité d'organisation sollicite une subvention uniquement au cas où les frais engagés dépasseraient l'enveloppe de 1 000 euros attribuée par la commune de La Chambre.) ; l'amicale des pêcheurs de l'Arc sollicite une subvention sans en préciser le montant. Le conseil communautaire sursoit à cette demande dans l'attente de la production du bilan 2022 et du prévisionnel 2023.) ; l'agence LVO, spécialisée dans l'événementiel sportif, sollicite le concours de la communauté de communes dans le cadre de la cyclosportive la Trilogie Maurienne, sans en préciser le montant. Le conseil communautaire repousse cette demande.

► **DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE.** Stéphane Robin, conseiller municipal de commune de La Chapelle, ne souhaitant plus exercer les fonctions de délégué titulaire pour représenter la 4C au SPM, les élus de La Chapelle désignent Martine Reffet.

► **ESPACE JEUNESSE DU CANTON.** Le 2 février dernier le conseil communautaire a décidé la construction d'un espace jeunesse dont le coût est évalué à 371 820 euros HT. Une consultation a été ouverte le 24 mars pour confier l'élaboration de ce projet à un maître d'œuvre à la suite de laquelle le conseil communautaire a attribué le marché au cabinet ADG (La Motte-Servolex) pour un montant d'honoraires forfaitaires de 38 500 euros HT, mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination comprise.

## ■ MAIRES DE SAVOIE

Empêchée par le mouvement social contre la réforme des retraites le 23 mars, l'assemblée générale constitutive de l'Association des maires de Savoie s'est déroulée le jeudi 27 avril. Luc Berthoud, maire de La Motte-Servolex, est le président de la nouvelle association héritière de la Fédération des maires de Savoie qui regroupait quatre associations d'arrondissement. Les statuts de la nouvelle association fixent le principe d'un équilibre géographique plutôt que démographique au sein du conseil d'administration. L'arrondissement de Chambéry reste symboliquement sous la barre des 50 % des membres (20 sur 41) et les trois autres sont équitablement représentés : 8 sièges pour la Maurienne, 7 pour Arlysère et 6 pour la Tarentaise. Le bureau de l'association est constitué de Luc Berthoud (La Motte-Servolex) président, Frédéric Burnier-Framboret (Albertville) vice-président, Yves Durbet (La Tour-en-Maurienne) vice-président, Fabrice Pannekoucke (Moûtiers) vice-président, Florian Maitre (Grésy-sur-Aix) trésorier, Jacqueline Schenkl (Montendry), secrétaire, Jacques Arnoux (Val Cenis), Myriam Cattanéo (Les Échelles), Alain Zoccolo (Mercury). Cette association des maires de Savoie et des présidents d'intercommunalités à fiscalité propre (pendant savoyard de l'association nationale) s'adresse aux 285 maires ou présidents d'intercommunalités du département. L'association est constituée d'un conseil d'administration avec 41 membres et des représentants des quatre associations préexistantes. Ils seront vingt représentants pour le territoire de Chambéry, d'Aix-les-Bains, de l'Avant-Pays savoyard et de la Combe de Savoie ; huit pour la Maurienne (dont Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban) ; sept pour Arlysère, ainsi que six pour la Tarentaise Vanoise.

## ■ SÉCHERESSE : SAINT-ALBAN AGIT

L'été 2022 et sa sécheresse ont conduit le conseil municipal de Saint-Alban-des-Villards à entreprendre un inventaire des parcelles non entretenues qui peuvent favoriser un départ d'incendie, parcelles situées au cœur ou aux abords des hameaux. « *En ce printemps 2023, nous souhaitons commencer à agir pour un meilleur entretien en faisant tout d'abord porter l'effort sur quelques secteurs ciblés où une entreprise pourra intervenir sur des parcelles qui se touchent, appartenant à des propriétaires privés ou à la commune. Les particuliers pourront bénéficier du prix d'un groupement de commande. Nous avons retenu pour cette première année des secteurs au Premier-Villard, au Planchamp, au Frêne en direction du Bessy et au Chef-Lieu. Après avoir demandé des devis à 5 entreprises et avoir reçu des réponses de 3 d'entre elles, nous avons retenu la proposition de la micro-entreprise de Christophe Hémery. Une trentaine de propriétaires ont été contactés avec la localisation d'une ou de plusieurs parcelles dont ils sont propriétaires ou propriétaires indivisaires, avec une estimation du coût de l'intervention de l'entreprise qui travaillera entre le 25 mai et le 14 juillet. Ils indiqueront à la commune s'ils s'inscrivent dans le groupement de commande ou s'ils souhaitent réaliser eux-mêmes l'entretien de leur terrain. Un bilan sera effectué fin juillet. Les propriétaires qui ne sont pas dans les secteurs ciblés en 2023 mais qui souhaitent s'inscrire dans le groupement de commande de travaux d'entretien, peuvent contacter la mairie par mail ou téléphone, l'intervention peut être élargie. »* »

## ■ SIVAV

À la réunion du 3 avril dernier, le comité syndical n'a pas voté le compte administratif, la majorité les élus du comité syndical (12 sur 17 votants, sans le président du Sivav qui ne prend pas part réglementairement à ce vote) souhaitant avoir des compléments d'information sur les modalités de paiement pour l'édition 2022 du Tour de l'Avenir. En effet, le comité syndical avait accepté un engagement auprès des sociétés organisatrices à hauteur de 59 000 euros. Or il apparaît que le président, Bernard Covarel, n'a pas respecté cette décision et qu'il ait mandaté le versement de 66 000 euros. Réglementairement le vote du compte administratif devra avoir lieu avant le 30 juin 2023.

Ce compte administratif montre un déficit de clôture de 32 582,66 € en fonctionnement (595 287,28 € de dépenses pour 562 704,62 € de recettes) et un excédent d'investissement de 73 036,64 € (55 826,21 € de dépenses pour 131 862,85 € de recettes). Le budget primitif s'équilibre en recettes et dépenses à 573 841,40 € en fonctionnement et à 171 500 euros en investissement. Une enveloppe de 15 000 euros sera consacrée aux subventions aux associations. Après la démission de Sandrine Charvin du conseil municipal de Saint-Sorlin, le poste de vice-président du Sivav chargé du programme Espace valléen est vacant. Sollicitée pour être candidate, Jacqueline Dupenloup a décliné l'offre tenu de sa charge de travail à la tête de la municipalité de Saint-Alban.

**ALP-SOL**  
Société Jean-Claude Martin-Cocher  
5, rue des Alouettes  
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

**Les Gîtes Adélaïde**  
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN  
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.  
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée  
Chèques vacances - Connexion wi fi internet  
Tél. 06 12 32 09 15

**Intermarché**  
Ste Marie de Cuines  
à 10 km de la vallée des Villards  
Intermarché vous accueille en non-stop  
du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30  
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.  
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

**Épicerie et Compagnie**  
Épicerie - dépôt de pain - produit régional - grignoteries  
Wifi gratuite - livres et magazines à disposition - salon de thé  
Le Comberousse - St Colomban  
Tél : +33 (0)6 01 77 74 58  
Web : <http://epicerieetcie.fr>  
Mail : [mail@epicerieetcie.fr](mailto:mail@epicerieetcie.fr)

## NAISSANCES

- Le 17 février 2023 à Marseille, de **Léo**, fils de Matthieu **Ferrari** et Alexia **Cermolacce**, petit-fils de Christophe et Fabienne **Cermolacce**, et arrière-arrière-petit-fils de Paul **Girard** (†) (Lachal).
- Le 23 avril 2023 à Chambéry, de **Jules** et **Julia**, fils et fille de Noémie **Kura** et Arnaud **Bellot-Mauroz**, petits-enfants de Yves et Mireille **Bellot-Mauroz**, arrière-petits-enfants de Jacques et Ernestine **Bellot-Mauroz**, et arrière-arrière-petits-enfants de Séraphin (†) et Léontine (†) **Bellot-Mauroz** (Valmaure).
- Le 6 mai 2023 à Beaumont-sur-Oise, de **Sorën**, fils de Sandrine **Bozon** et Alexandre **Prud'homme**, petit-fils d'Alain **Bozon** (Le Bessay), et arrière-

petit-fils de Jean-Baptiste **Bozon** (†) (Les Roches) et Irénée **Bozon-Verduraz** (†) (Le Bessay).

- Le 17 mai 2023 à Saint-Jean-de-Maurienne, d'**Ambre**, fille d'Elsa **Bonnet** et Pierre-Yves **Bonnivard**, et petite-fille de Jeannine **Martin-Garin** (†) et d'Yves **Bonnivard** (Le Châtelelet).

## MARIAGE

- Le 24 juin 2023 à Cassis, d'Alexia **Cermolacce** et Matthieu **Ferrari**. Alexia **Cermolacce** est la fille de Christophe et Fabienne **Cermolacce** et l'arrière-petite-fille de Paul **Girard** (†) (Lachal).

## DÉCÈS

- De Mme Micheline **Rostaing-Troux**

née **Coural**, le 23 mai 2023 à Saint-Martin-d'Hères (83 ans). Elle était la veuve de Marcel **Rostaing-Troux** (Valmaure).

- De Mme Marie-Louise **Cartier-Lange** née **Bozon** (Les Roches, Le Premier-Villard), le 31 mai 2023 à Aussillon (Tarn) (96 ans).
- De M. Robert **Cartier-Lange** (Le Premier-Villard), le 20 juin 2023 à Saint-Alban-des-Villards (95 ans).
- De Mme Irène **Émieux** née **Bellot-Mauroz** (Valmaure, Lachal), le 26 juin 2023 à Moulès (Bouches-du-Rhône), à quelques semaines de son 100<sup>e</sup> anniversaire.
- De Mme Yvette **Capelli** née **Quézel-Yoyon** (Le Planchamp), le 27 juin 2023 à La Chambre (98 ans).

## ANNIVERSAIRE

## Lucienne Favre-Bonté, une centenaire nostalgique de Lachal...

Née Girard, à Ganges, dans l'Hérault, le 28 mai 1923, Lucienne Favre-Bonté a fêté ses cent ans mi-juin à Grenoble.

Mais pourquoi Ganges ? Lucienne Favre-Bonté est intarissable : « Chaque hiver, mon grand-père paternel, Lucien Girard (1839-1907), partait de La Pierre avec son frère Emmanuel et parfois des jeunes du hameau comme aide ramoneur, pour ramoner dans le secteur de Saint-Hippolyte-du-Fort et de Ganges dans le Languedoc. Vers 1892, avec ma grand-mère qui était de Nantchenu, et leurs trois enfants, mes deux tantes de 7 et 13 ans et mon père âgé de 10 ans, ils quittent Saint-Colomban laissant la maison familiale au sommet du hameau habitée aujourd'hui par mes enfants Jacqueline Mugnier et Robert Favre-Bonté, et leur alpage de la Chavaroisin, pour s'établir définitivement à Ganges, ville alors réputée pour ses fuitures de soie pour bas de luxe, dans lesquelles une partie de ma famille s'embauchera. Pourtant en 1921, mon père, veuf, revient se marier aux Villards avec ma mère, veuve de guerre et originaire de Lachal. Tous deux ouvrent un magasin de vêtements à Ganges à l'enseigne À l'Inusable. Mon père est représentant de commerce en

bas de soie. À l'été 1923, c'est la canicule à Ganges où nous habitons. Ma mère, vu mon jeune âge, décide de ne pas monter chez ses parents à Lachal. Elle est bien inspirée puisque le 3 août 1923 Lachal-d'en-bas est ravagé par un incendie. Mes grands-parents perdent pratiquement tout et sont recueillis par Jacques Martin-Cocher, neveu de ma grand-mère, à Valmaure. Mon grand-père maternel, Alexandre Émieux était grand. C'est lui qui a remonté l'essentiel des bâtiments après le feu. J'ai dû monter pour la première fois aux Villards durant l'été 1924 avec ma mère, par le train. Nous restions en général un bon mois à Lachal, du 14 juillet jusqu'à la fin août. Je n'étais jamais là pour la foire du 18 septembre. Nous vivions à Lachal d'en bas, mais allions dormir au milieu de Lachal dans une petite maison qui n'existe plus, à droite juste avant le pont des Moulins, en face des Bellot-Champignon. Mes grands-parents l'avaient acquise après l'incendie, on l'appelait chez Piéroune. Là, les soirs d'orage on entendait arriver les crues du Glandon tout proche. Un son que l'on n'oublie pas ! Nous aidions mes grands-parents aux champs, aux foins aux Seytorés notamment, j'allais en champ avec Nini Combet, Marie

Darves-Bornoz, Nini Tronel, etc. Nous passions parfois la veillée chez Joséphine Tronel, notre voisine. Les anciens racontaient des histoires et des contes comme ceux de La fayate de Capaillan ou de Matelot ne reviens-tu pas... Ça nous faisait peur au moment d'aller se coucher. J'allais à La Pierre, chez mes tantes, mais je trouvais le village triste au milieu des années 1930, avec peu de jeunesse, contrairement à Lachal, si ce n'est Rose Martin-Cocher qui était une amie de mon âge. »

Vers 1938, chez Bakayé, le bal du Martinan, Lucienne Girard rencontre Édouard Favre-Bonté, un conscrit de son frère Emmanuel Rostaing-Troux. Édouard Favre-Bonté était de Lachal, une famille de neufs enfants, presque tous commerçants à Grenoble. Il travaillait là-bas et venait aider ses parents à l'alpage de Montrond-d'en-bas pendant l'été. Lucienne Favre-Bonté : « Nous nous sommes mariés le 9 août 1941 à Ganges puis nous nous sommes installés à Grenoble. J'ai obtenu le certificat d'études et le brevet élémentaire à Ganges, et un diplôme de sténodactylo à Grenoble. J'ai quitté le midi à 18 ans, mais j'ai conservé l'accent méridional, je l'ai encore aujourd'hui. Avec mon mari, j'ai exercé une activité commerciale à Grenoble, au café rue Auguste-Gaché, à Gémenos (Bouches-du-Rhône) dans une supérette Casino entre 1955 et 1956, puis de nouveau à Grenoble, aux caves Reynier, avenue Alsace-Lorraine. Au début des années 60, je suis devenue secrétaire dans le journal Sud-Est Industriel et Commercial, puis au Dauphiné Libéré où j'ai pris ma retraite au début des années 80. J'ai deux enfants, Jacqueline née en 44 et Robert en 47, six petits-enfants et 12 arrière-petits-enfants. Je suis encore chez moi pour le moment. Je pense souvent à Saint-Colomban, surtout l'été. J'aime Lachal, sous la tête de Montrond, surtout en juin quand les jours sont longs et les champs pleins

## LE PETIT VILLARIN

## PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0725 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

## SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

## COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves

(04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : cmayoux73@gmail.com),

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

## DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

## ABONNEMENTS ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

## MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

## ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

## SOMMAIRE

NUMÉRO 204  
JUIN 2023

## PAGE 2 :

- Le calendrier des animations.

## PAGE 3 :

- Saint-Alban : exposition et ouverture d'un sentier des remues.

## PAGES 4 ET 5 :

- 13<sup>e</sup> comice agricole de Maurienne.

## PAGE 6 ET 7 :

- Rencontre avec Nicolas Rostaing-Troux.

## PAGE 8 :

- Patrimoine et culture. • Costume.
- Le bassin de l'Écharquillon.

## PAGE 9 :

- Amis des Villards : sentiers en chantier.

## PAGES 10 ET 11 :

- 8-Mai. • Marché aux fleurs. • Pétanque.

## PAGES 12 À 16 :

- Histoire : Fortifications et faits militaires ; Évolution du foncier.

## PAGE 17 :

- OT : les suites de l'audit.

## PAGES 18 ET 19 :

- Le bilan de l'hiver. • Hébergement.

## PAGE 20 :

- Le point sur l'aménagement du domaine skiable.

## PAGES 21 ET 22 :

- Rapport de la cour des comptes.

- Annulation du SCOT de Maurienne.

## PAGES 23 À 26 :

- Comptes rendus des conseils municipaux.

## PAGE 27 :

- Intercommunalité : la 4C ; le Sivav.

## PAGE 28 :

- Carnet. • Anniversaire.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

\* par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

\* par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.



■ Lucienne Favre-Bonté et ses arrière-petits-enfants.